



Canadian Nuclear | Laboratoires Nucléaires
Laboratories | Canadiens

LISTES CONSOLIDÉES DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU PROJET D'INSTALLATION DE GESTION DES DÉCHETS PRÈS DE LA SURFACE

232-513440-REPT-001

Révision 1

Approuvé par :

Sandra Faught

2021, June 25

S. Faught

Date

Gestionnaire, Approbations
réglementaires de l'IGDPS

SANS RESTRICTION

La présente page concerne les contrôles de contenu qui s'appliquent à ce document. Si aucun contrôle de contenu ne s'applique, aucun ne s'affiche.

Historique des révisions

Rév. N°	Date	Détails de la révision	Préparée par	Examinée par	Approuvée par
1	25 juin 2021	Émis en tant que document « approuvé pour utilisation » Les renvois aux numéros de page dans le tableau A-1 ont été mis à jour pour tenir compte des changements mineurs apportés aux numéros de page entre la révision 2 et la révision 3 de l'étude d'impact environnemental de l'installation de gestion des déchets près de la surface.	M. Labriola	G. Finely	S. Faught
0	27 mai 2021	Publié en tant que document « approuvé pour utilisation ».	M. Labriola	G. Finely	M. Vickerd
D2	19 mars 2021	Deuxième ébauche publiée pour examen et commentaires	M. Labriola	R. San Pedro S. Faught G. Finley M. Vickerd M. Klukas	
D1	25 févr. 2021	Première ébauche publiée pour examen et commentaires	M. Labriola	R. San Pedro S. Faught C. Gallagher G. Finley S. Brewer M. Vickerd M. Klukas	

Table des matières

1.	Introduction	5
2.	Listes consolidées des engagements.....	5
2.1	Méthodologie.....	10
3.	Gestion des engagements	11
4.	Bibliographie	12
Annexe A	Listes consolidées des engagements des LNC pris dans le cadre du projet d'EIE de l'IGDPS, en réponse aux demandes d'information des organismes fédéraux et provinciaux, et en réponse aux commentaires du public	13
Annexe B	Listes consolidées des engagements des LNC en réponse aux commentaires des communautés autochtones	106
Tableaux		
Tableau A-1 :	Engagements dans l'étude d'impact environnemental	13
Tableau A-2 :	Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial	58
Tableau A-3 :	Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public..	81
Tableau B-1 :	Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Algonquins de l'Ontario	80
Tableau B-2 :	Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021	84
Tableau B-3 :	Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la Nation métisse de l'Ontario (NMO)	90
Tableau B-4 :	Engagements dans les réponses des LNC au Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA), à la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et à la Première Nation Kebaowek	93
Tableau B-5 :	Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Premières Nations visées par le Traité Williams (PNTW)	94
Tableau B-6 :	Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la nation Anishnibek	95
Tableau B-7 :	Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du Secrétariat de la Nation algonquine	96
Tableau B-8 :	Engagements dans les réponses des LNC à la Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte	97

1. Introduction

Le rapport sur les engagements (RE) vise à regrouper toutes les mesures d'atténuation, les mesures du programme de suivi et les engagements mentionnés dans la documentation sur l'évaluation environnementale (EE) en un seul et même document en vue d'en assurer l'intégralité et la traçabilité.

Le rapport fait état des engagements pris à ce jour par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) dans les présentations et les documents suivants :

- Étude d'impact environnemental (EIE) [1];
- Réponses aux demandes d'information des organismes fédéraux et provinciaux à l'étape de l'examen de l'EIE [2], [3], [4] et [5];
- Tableau consolidé des réponses des LNC aux commentaires du public et des groupes autochtones [6];
- Correspondances avec les communautés et les organisations autochtones (répertoriées dans le Rapport de mobilisation des Autochtones [7] et résumées à la section 6 de l'EIE [1]).

Le rapport sera mis à jour au besoin après la publication de la modification du *Permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River NRTEOL-01.00/2028* [8] pour la construction de l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS). La mise à jour tiendra compte des engagements supplémentaires pris par les représentants des LNC à la faveur d'activités d'approbation réglementaire (p. ex., pendant les audiences publiques). Le rapport sera également mis à jour en fonction des engagements futurs d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) et/ou des LNC en ce qui concerne l'IGDPS. Pour le moment, aucun engagement d'EACL n'est consigné dans ce rapport.

2. Listes consolidées des engagements

Aux fins du présent rapport, les engagements sont définis comme des mesures prises ou acceptées par un représentant autorisé des LNC à l'égard d'un organisme de réglementation, du public ou d'une communauté ou organisation autochtone. Les engagements se présentent sous la forme de documents officiels remis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), à d'autres organismes de réglementation et à des parties intéressées du public.

Les engagements pris dans les réponses des LNC aux demandes d'information (DI) et les commentaires du public sont inclus dans le présent rapport; chaque engagement étant repris à l'annexe A. Les engagements pris envers des communautés ou organisations autochtones sont consignés dans des tableaux distincts à l'annexe B.

Les engagements détaillés sont repris tels quels des documents cités en référence.

Les tableaux présentant les listes détaillées des engagements sont les suivants :

Annexe A :

Tableau A.1: Engagements dans l'étude d'impact environnemental

Tableau A.2: Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

Tableau A.3: Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public sur le projet

Annexe B:

Tableau B.1: Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Algonquins de l'Ontario (ADO)

Tableau B.2: Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en date d'avril 2021

Tableau B.3: Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la Nation métisse de l'Ontario (NMO)

Tableau B.4: Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA), de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et de la Première Nation Kebaowek

Tableau B.5: Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Premières Nations visées par les Traités Williams (PNTW)

Tableau B.6: Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la Nation Anishinabek

Tableau B.7 Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du Secrétariat de la Nation algonquine

Tableau B.8 Engagements dans les réponses des LNC à la Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte

Tous les engagements liés à l'EIE, à l'exception de la section 6 et de la section 11, apparaissent à l'annexe A (tableau A.1) du présent rapport.

La section 6 de l'EIE concerne les intérêts autochtones. Les engagements pris et vérifiés par les LNC auprès de chaque communauté et organisation autochtone sont décrits aux annexes B.1 à B.8.

La section 11 de l'EIE résume les éléments du Programme de suivi et de surveillance relatif à l'évaluation environnementale (PSSEE), qui est une soumission distincte faite à la CCSN à l'appui

du processus d'EE. Ce faisant, les engagements énoncés à la section 11 de l'EIE ou du PSSEE [9] ne sont pas énumérés individuellement dans le présent rapport. Tous les engagements énoncés à la section 11 de l'EIE et dans le document du PSSEE [9] feront l'objet d'un suivi dans le cadre du PSSEE.

Voici les titres de colonne des listes d'engagements :

En-tête de colonne	Description
ID	Numéro d'identification de l'engagement
ID EIE	Dans les tableaux autres que les tableaux de l'EIE, un numéro d'identification d'EIE peut être précisé en cas de renvoi à un engagement existant.
Détails de l'engagement	Reproduction de l'engagement pris, accompagnée le plus souvent d'un texte fournissant le contexte. Certains engagements comprennent du texte entre crochets qui précise le contexte.
Section/Tableau	Indique le numéro de la section auquel renvoie l'engagement dans le document source pertinent. Si l'engagement provient d'un tableau, le numéro du tableau en question est précisé.
N° de demande d'information (N° DI)	Identifiant unique de la demande d'information (DI) de la CCSN ou d'un organisme d'examen fédéral ou provincial.
N° de commentaire	Identifiant unique du commentaire émanant du public ou d'une communauté ou organisation autochtone.
Phase du projet	<p>Indique la phase du projet d'IGDPS à laquelle l'engagement s'applique :</p> <p>Pré-construction : Cette phase comprend les activités prenant place avant la délivrance d'un permis de construction, p. ex., permis, consultation du public et des Autochtones, etc.</p> <p>Construction : Cette phase comprend toutes les activités de préparation de l'emplacement et de construction décrites aux sections 3.2.1.1 et 3.2.1.2 de l'EIE [1]. Cette phase ne comprend pas la mise en place des déchets radioactifs.</p> <p>Exploitation : Cette phase concerne la période durant laquelle les déchets radioactifs sont placés dans l'installation, comme le décrit la section 3.2.2 de l'EIE [1].</p> <p>Construction et exploitation : Phase représentant une période de construction et d'exploitation.</p>

En-tête de colonne	Description
Phase du projet	<p>Multiples / permanents : Les engagements définis pour cette phase devraient se concrétiser et se poursuivre sur plusieurs phases.</p> <p>Fermeture : Cette phase concerne les activités prenant place après la fin des opérations et l'installation du système de couverture définitif, comme le décrit à la section 3.2.3 de l'EIE [1].</p> <p>Post-fermeture/contrôle institutionnel : Cette phase est constituée des activités intervenant après que l'usine de traitement des eaux usées (UTEU) a été déclassée et démolie, comme le décrit la section 3.2.4 de l'EIE [1].</p>
Méthode de suivi de l'engagement	<p>Précise la façon dont l'engagement mentionné sera suivi :</p> <p>Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE : L'engagement tombe sous le coup du PSSEE de l'IGDPS</p> <p>Programme institutionnel/propres aux sites : L'engagement s'inscrit dans la portée des exigences réglementaires et fera donc l'objet d'un suivi ou sera intégré à un programme ministériel ou à un domaine de sûreté et de contrôle (DSC) des LNC. Voici quelques exemples de programmes institutionnels ou propres à chaque site :</p> <p>Programme d'information publique¹, Protection de l'environnement, Radioprotection, Mandat et conception techniques, Sécurité, Gestion des déchets, etc.</p> <p>Saine responsabilité institutionnelle : Les engagements énumérés ici ne relèvent pas nécessairement des exigences réglementaires, du PSSEE ou des programmes existants, mais ils sont pris dans le cadre des activités courantes des LNC au titre de la bonne gouvernance ou de la responsabilité sociale.</p>

¹ Le Programme d'information publique des LNC comprend la mobilisation des Autochtones.

En-tête de colonne	Description
Engagement institutionnel, ou propre aux sites / projet d'IGDPS	Indique si l'engagement est propre au projet d'IGDPS ou s'il s'agit d'un engagement pour tous les sites des LCR.
Doublés mentions	Répertorie l'entrée EIE correspondante justifiant sa classification en double. S'applique uniquement au tableau A-1, et seulement aux entrées en double (de couleur grise, à la fin du tableau).

2.1 Méthodologie

La méthodologie suivante a été suivie pour repérer et pour recueillir les engagements de l'EIE, les demandes d'information et les commentaires du public et des Autochtones :

1. Les mots/corps de phrase suivants ont été recherchés dans les versions anglaises :
 - a. CNL will
 - b. CNL is willing
 - c. CNL commits
 - d. CNL is committing
 - e. CNL shall
 - f. CNL is going
 - g. will
2. La phrase ou le paragraphe complet contenant l'engagement possible (en anglais) a été copié dans une base de données de feuilles de calcul, y compris pour ce qui est des détails de la section/du tableau et du numéro de page de l'engagement.

Les recherches préliminaires du document EIE ont fait ressortir des milliers d'entrées fondées sur le seul mot « will ». Comme seule une partie de ces cas pourrait être interprétée comme des engagements, un processus d'examen préliminaire est nécessaire pour omettre les énoncés qui ne sont pas des engagements. Cela permet de réduire une liste qui représente fidèlement les engagements des LNC et qui ne contient pas d'énoncés superflus.

Quand le même engagement se retrouve en plusieurs endroits de l'EIE, les numéros de section/tableau et de page supplémentaires ont également été consignés. Ces engagements « en double » ont été déterminés en fonction de l'intention de l'engagement, et pas nécessairement du libellé exact. Par conséquent, le libellé dans la colonne « Détails de l'engagement » peut ne pas être identique pour toutes les entrées énumérées, mais l'intention de l'engagement a été suffisamment saisie.

Les listes fournies aux annexes A et B comprennent un certain nombre d'énoncés ou de mesures à prendre par le projet d'IGDPS dans le cadre de l'évolution normale de la phase de conception et de construction, ainsi que des activités ou des mesures devant permettre de

répondre aux exigences des lois et des règlements applicables. Bien qu'il s'agisse d'actions futures (d'après le verbe « will » ou « shall » dans les versions anglaises), elles ne sont pas nécessairement des « engagements » parce qu'elles font déjà partie des opérations/processus normaux, ou qu'elles sont simplement une description du concept. Toutefois, bon nombre de ces mesures ont été incluses dans le présent rapport par souci d'exhaustivité et de suivi.

Les entrées ont été codées par des couleurs pour simplifier leur organisation :

Les rangées de couleur grise indiquent des entrées en double. Ces engagements figurent ailleurs dans la liste et sont inclus à des fins de transparence et de suivi.

Les rangées de couleur pêche indiquent les énoncés de fait sur la conception du projet d'IGDPS ou le processus d'octroi de permis le concernant. Ces engagements font l'objet d'un suivi dans le cadre du processus d'autorisation et ne sont inclus dans le présent rapport qu'à des fins de transparence et de suivi.

Les rangées de couleur verte indiquent les énoncés généraux institutionnels ou touchant aux politiques qui ne sont pas des engagements propres à un projet; ces énoncés sont inclus aux fins de transparence et de suivi.

3. Gestion des engagements

Le recensement, le suivi, la gestion et l'exécution des engagements sont nécessaires pour permettre au personnel du projet d'IGDPS :

- de satisfaire aux exigences réglementaires applicables;
- de faire en sorte que tout le monde ait la même compréhension des engagements pris auprès des organismes de réglementation, du public et des communautés autochtones, ainsi que des critères d'achèvement;
- de s'assurer et de démontrer que les engagements réglementaires pris dans le cadre du projet d'IGDPS sont respectés;
- de gérer les engagements de façon efficace et de réduire au minimum le fardeau administratif;
- de tenir un registre exact de l'exécution des engagements aux fins d'audits et à d'autres fins de tenue de dossiers;
- de gérer/réviser les engagements afin qu'ils demeurent à jour, exacts et applicables.

Les engagements décrits dans le présent rapport feront l'objet d'un suivi et seront gérés conformément aux procédures et aux processus approuvés par les LNC (p. ex., ImpACT). Le résultat du suivi des engagements sera communiqué périodiquement aux responsables du projet d'IGDPS à l'occasion de réunions et dans des rapports d'étape.

Les rapports à la CCSN seront produits conformément aux exigences réglementaires fixées dans le Manuel des conditions de permis mis à jour [8].

4. Bibliographie

- [1] Étude d'impact environnemental. 232-509220-REPT-004. Révision 3, mai 2021.
- [2] *Consolidated Table of Fed-Provincial Comments on the Draft EIE for NSDF*, 232-509220-055-000, Révision 2, décembre 2020.
- [3] *Réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial fondées sur l'étude d'impact environnemental révisée (EIE) du projet d'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS)*, 232-509220-055-000, Révision 1, décembre 2020.
- [4] *Canadian Nuclear Laboratories Responses to Federal-Provincial Review Team Third Round Information Requests on the Revised Draft NSDF EIE*, 232-509220-055-000, Revision 0, décembre 2020.
- [5] *Réponses des Laboratoires Nucléaires Canadiens à la quatrième ronde de demandes d'information de l'Équipe d'examen fédérale-provinciale sur l'ébauche révisée de l'IGDPS EIE*, 232-509220-021-000, Révision 0, décembre 2020.
- [6] *Réponses des LNC aux commentaires consolidés du public et des groupes autochtones sur l'ébauche de l'EIE du Projet IGDPS*, 232-509220-021-000, Révision 1, décembre 2020.
- [7] *Rapport de mobilisation des Autochtones*, 232-513130-REPT-001, Révision 5, mai 2021.
- [8] *Permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires des Laboratoires de Chalk River, Manuel des conditions de permis*, NRTEOL-LCH-01.00/2028, Révision 2.
- [9] *Ébauche du programme de surveillance et de suivi de l'évaluation environnementale de l'installation de gestion des déchets près de la surface*, 232-509220-PLA-001, Révision 0, février 2021.

Annexe A Listes consolidées des engagements des LNC pris dans le cadre du projet d'EIE de l'IGDPS, en réponse aux demandes d'information des organismes fédéraux et provinciaux, et en réponse aux commentaires du public

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-0	Leur mission [aux LNC] est de garantir que les Canadiens et le monde entier tirent avantage de la science et de la technologie nucléaires sur les plans de l'énergie, de la santé et de l'environnement, en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires sont assurées.	1.3.1	1-11	Multiples / permanents	Programme institutionnel/propres aux sites	Institutionnel/Site	
EIE-1	Dans le cadre du processus d'acceptation, les LNC compareront les déchets destinés à l'IGDPS à la documentation fournie par le producteur.	3.3.2	3-28	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	
EIE-2	Les LNC stockeront l'information découlant du programme de surveillance et de suivi de l'évaluation environnementale dans une base de données fiable en vue de la production d'analyses et de rapports futurs.	11.1	11-2	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-3	Les LNC mettront en œuvre ces politiques dans le cadre du projet au moyen de plans et de procédures spécifiques (p. ex., un plan de protection de l'environnement, un plan de radioprotection et un plan de dynamitage).	3.5	3-77	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-4	Selon les conditions et les résultats de la surveillance du site, les LNC géreront de façon adaptative les pratiques sur le site et les programmes de surveillance pour atteindre les objectifs fixés.	11.2	11-2	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-5	Les LNC s'engagent à exécuter toutes leurs opérations de manière sécuritaire et responsable, conformément à leur système de gestion.	3.5.2.10	3-84	Multiples / permanents	Programme institutionnel/propres aux sites	Institutionnel/Site	
EIE-6	Si un programme de surveillance et de suivi de l'environnement montre que les effets environnementaux néfastes sont plus importants que prévu, les LNC détermineront alors si ceux-ci obligent à modifier les conclusions de l'EIE. Si des modifications s'imposent, les LNC évalueront la nécessité de réviser les mesures d'atténuation et les pratiques de gestion afin de contrôler les effets.	11.2 5.56 5.7.9 Tableau 11.0-1	11-2 5-359 5-724 11-7	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-7	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens ont mis à la disposition de la population quatre exemplaires imprimés de l'ébauche d'EIE, créant de façon fonctionnelle un dépôt de documents pour les volumes provisoires de l'EIE. Un exemplaire imprimé de l'EIE provisoire était disponible à la bibliothèque publique de Deep River, deux exemplaires ont été mis à la disposition de deux sections distinctes de la bibliothèque publique de Laurentian Hills, et une version française a été mise à la disposition des bureaux municipaux de Rapides-des-Joachims. Les LNC s'engagent à fournir des exemplaires imprimés de l'EIE définitive aux mêmes endroits.	4.2.12	4-30	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-8	Les LNC sont résolus à améliorer sans cesse leur performance environnementale grâce à leurs systèmes de gestion.	11.2	11-2	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-9	Les LNC poursuivront leurs efforts de consultation des parties prenantes afin de mieux faire connaître et comprendre le projet d'IGDPS.	4.5	4-38	Toutes	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-10	Conscients du fait que les gens souhaitent comprendre les décisions qui les touchent et y prendre part, les LNC prendront l'initiative de susciter, d'engager et de soutenir une discussion significative sur les enjeux et les possibilités liés au Projet d'IGDPS, notamment en ce qui a trait aux programmes de surveillance et de suivi de l'évaluation environnementale, par l'entremise du PIP des LNC.	11.3 5.10.9 5.10.10	11-3 5-862 5-864	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-11	La surveillance de suivi sera utilisée pour vérifier les prévisions faites dans l'EIE définitive, qui seront communiquées par l'entremise du Programme d'information publique des LNC. Les LNC poursuivront leurs efforts pour informer la population sur le projet d'IGDPS et aborder la perception du risque.	4.5	4-38	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-12	Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités de consultation et de communication en cours afin de gérer et de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	5.10.9 11.3 Tableau 11.0-1 Tableau 11.0-1	5-863 11-4 11-11 11-12	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site	
EIE-13	Par conséquent, les LNC aviseront les collectivités locales du début de la construction de l'IGDPS.	5.10.5.2.2	5-848	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-14	Les peuples autochtones se sont dit intéressés par ces possibilités, et les LNC continueront de les consulter sur les possibilités de contrats et d'emplois découlant du projet d'IGDPS.	5.10.6.2.1	5-851	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	
EIE-15	Les LNC continueront de fournir des renseignements à jour aux entrepreneurs et aux fournisseurs intéressés sur les ensembles de travaux à mesure qu'ils les constituent.	5.10.6.3.1 8.3.9.1	5-852 8-18	Construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	
EIE-17	Tout au long de ce processus (programme d'information publique), les LNC maintiennent le dialogue entre les parties prenantes et les responsables du projet d'IGDPS, et ce jusqu'au règlement du problème.	5.10.9 11.3	5-863 11-4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-21	Les LNC s'engagent à continuer de mettre en œuvre les mesures d'atténuation contenues dans ce document à l'avenir afin de réduire la mortalité des tortues mouchetées sur les routes, dans la mesure du possible. La surveillance de cette espèce aux LCR est en cours et se poursuivra, et les LNC s'engagent à mettre en œuvre des mesures de gestion adaptative afin que leurs activités actuelles et futures n'aient pas d'effets négatifs sur les tortues mouchetées.	5.6.3.3 5.6.4.9.3 5.6.7.8.1	5-377 5-456 5-583	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-22	Les LNC s'engagent à réduire l'utilisation du sel de voirie dans la ZER.	3.4.4.5.2 5.3.1.5.2.1 5.3.2.5.2.1 5.4.2.5.2.1 5.5.5.2.1 5.6.4.11.3 5.6.5.2.1	3-74 5-147 5-197 5-286 5-349 5-473 5-489	Multiples / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	
EIE-23	Les LNC s'engagent à créer un habitat de nidification sur le site des LCR en construisant des monticules de nidification à cinq ponceaux de priorité 1 (monticules de nidification construits en 2019-2020) et trois ponceaux de priorité 3 (monticules de nidification à créer après le remplacement des ponceaux, qui se produira lorsqu'ils cesseront de fonctionner); les ponceaux de priorité 2 seront remplacés lorsque le projet d'IGDPS sera approuvé (voir la section 5.6.7.8 pour plus de détails).	5.6.4.9.1	5-447	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-25	Pour atténuer ces effets potentiels, les LNC créeront de nouveaux monticules de nidification des deux côtés des ponceaux de priorité 2, après leur remplacement. Les monticules de nidification seront surveillés chaque semaine pendant la saison de nidification et après les périodes de pluie, et l'entretien de ces monticules (p. ex., l'enlèvement de la végétation) sera également effectué à ce moment-là, si les femelles ne sont pas présentes. De plus, l'habitat essentiel sera évalué chaque année pour s'assurer qu'il n'y a pas de perte importante sur le site des LCR et pour déterminer les mesures de remise en état prises sur le site des LCR ou ailleurs.	5.6.7.11.2 5.6.7.8.4 5.6.7.8.1 8.3.5.2	5-604 5-586 5-573 8-15	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	
EIE-30	En cas de découverte de ressources archéologiques non répertoriées, les LNC suspendront immédiatement les travaux de construction et embaucheront un consultant autorisé afin qu'il exécute des travaux archéologiques sur le terrain, conformément au paragraphe 48 (1) de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> . Si des restes humains sont identifiés pendant les travaux de construction, les LNC aviseront immédiatement la police ou le coroner, de même que le registraire des cimetières du ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs et les peuples autochtones.	5.9.5.2.1 5.9.6 Tableau 5.9.5-1	5-808 5-810 5-806	Construction	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	
EIE-31	Les LNC travailleront avec la Garnison Petawawa pour consulter les trappeurs au sujet de leur utilisation de sa propriété pour les activités de piégeage. Les LNC consulteront également les trappeurs de la partie ouest de la ZER pour comprendre leurs préoccupations; toutefois, compte tenu de la distance par rapport au projet d'IGDPS et du fait que les effets terrestres se limitent au site des LCR, aucun effet sur le piégeage dans ces zones n'est prévu.	5.9.5.2.2	5-808	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-32	Conformément à leur Programme d'information publique, les LNC continueront de collaborer avec les collectivités locales, les municipalités et les peuples autochtones et de partager les résultats des programmes de surveillance et de suivi recommandés pour les données relatives à la qualité de l'air, des eaux de surface et des eaux souterraines dans un format accessible (p. ex., site Web du projet d'IGDPS); c'est là une pratique exemplaire reconnue utilisée par les projets qui présentent des niveaux élevés de risques perçus et qui pourraient modifier ou réduire l'utilisation des terres et des ressources sans voies de contamination primaires ou secondaires.	5.9.6	5-809	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-37	Les LNC prélèveront des échantillons de lixiviat avant le début du traitement et à plusieurs reprises pendant le traitement pour s'assurer que les procédés employés fonctionnent comme prévu. Si ce n'est pas le cas, les LNC pourront ajuster le mode de traitement pour gérer les constituants imprévus en utilisant différentes résines échangeuses d'ions ou des modifications chimiques.	Tableau 3.4.2-3 Note	3-61	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-38	Les LNC procéderont à l'approvisionnement concurrentiel de matériel et de services pour le projet d'IGDPS.	Tableau 4.3.1-1 Tableau 5.10.1-1 Tableau 5.10.5-1 Tableau 5.10.10-1	4-34 5-814 5-842 5-865	Construction et exploitation	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	
EIE-40	Les LNC s'engagent à mettre en œuvre un plan de gestion durable des forêts afin d'assurer une présence représentative des arbres servant de gîtes dans le paysage et au fil du temps.	Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.6.5-1 5.6.7.7.4 5.6.7.11.1 5.6.9 Tableau 5.6.9-1 5.9.4.1.2.3 8.3.5.1 Tableau 9-1	5-478 5-479 5-572 5-603 5-608 5-610 5-787 8-15 9-10	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-44	Si des restes humains sont identifiés pendant la construction, les LNC en aviseront immédiatement la police ou le coroner, ainsi que le régistrateur des cimetières, le MTCS et les communautés ou organisations autochtones concernés.	Tableau 5.9.5-1	5-806	Construction	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	
EIE-45	La conception [de l'installation] est telle qu'il sera possible de gérer les déchets en toute sécurité et à long terme sans qu'il soit nécessaire de les récupérer.	1.0 2.3	1-1 2-7	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-46	Les déchets placés dans l'IGDPS seront des déchets de faible activité, c'est-à-dire des déchets radioactifs susceptibles d'être stockés dans des installations artificielles près de la surface garantissant leur isolement et leur confinement pendant des périodes allant jusqu'à quelques centaines d'années, conformément aux normes internationales.	1.0	1-1	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-47	Tous les déchets de faible activité stockés dans le cadre du projet d'IGDPS devront satisfaire aux critères d'acceptation des déchets établis pour s'assurer qu'il est acceptable de les stocker à l'IGDPS compte tenu des exigences de sécurité durant les phases d'exploitation et de post-fermeture.	1.0	1-1	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	
EIE-48	Le transport des déchets radioactifs a fait la preuve de sa sécurité, et il sera effectué dans le but de regrouper tous les déchets radioactifs sur le site des LCR.	1.0	1-2	Multiples / permanents	Transport de matières dangereuses	Institutionnel/Site	
EIE-49	Le placement des déchets dans le MCA sera échelonné comme suit : Phase 1 : Capacité nominale de 525 000 m ³ permettant de prendre en charge les déchets actuellement entreposés et ceux qui seront produits au cours des 20 à 25 prochaines années, afin de créer les conditions nécessaires à la revitalisation du site des LCR. Phase 2 : Augmentation de la capacité nominale à 1 000 000 m ³ afin de prendre en charge les déchets qui, selon les prévisions, seront produits après la phase 1.	1.1	1-5	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-50	Après sa fermeture, le monticule ressemblera à une butte recouverte d'herbe intégrée à un flanc de colline naturelle [...] Il ne sera pas visible du campus principal des LCR ni de la rivière des Outaouais.	1.1 3.1.1	1-5 3-2	Fermeture	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-51	Un système de gestion des eaux de surface, qui permettra de contrôler la propreté des eaux de surface sur le site et de prévenir tout contact avec les déchets contaminés.	1.1	1-5	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-52	Une couverture définitive (partie supérieure du monticule), qui isolera les déchets, fournira une protection contre le rayonnement et empêchera l'eau de pénétrer. Les déchets seront donc recouverts à mesure que chaque cellule d'évacuation sera remplie.	1.1	1-5	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-53	Des systèmes de surveillance de l'environnement, qui permettront de surveiller l'air, les eaux de surface et les eaux souterraines conformément aux exigences actuelles du permis des LCR.	1.1	1-5	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-54	L'usine [UTEU] emploiera la meilleure technologie disponible et économiquement applicable.	1.1	1-5	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-55	Les effluents traités seront conformes aux objectifs de rejet prévus au regard de la protection de l'environnement et de la santé humaine et ils seront rejetés dans un ou plusieurs endroits approuvés.	1.1 2.5.7.6 2.5.7.7 5.3.2.6.2.1 5.3.2.6.2.2 Tableau 5.3.2-7	1-5 2-62 2-65 5-209 5-210 5-194	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-56	Au cours de cette période [de contrôle institutionnel], les mesures de surveillance des eaux souterraines et de gestion de leur qualité continueront d'être appliquées pour garantir la conformité aux prévisions de l'évaluation environnementale.	1.1 3.2.4	1-6 3-18	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-57	Le vice- président, Exploitation et agent principal du nucléaire, est [...] chargé de l'exploitation de l'installation dans des conditions sûres et respectueuses de la réglementation après son transfert.	1.3.2	1-12	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-58	L'IGDPS sera un moyen sûr et une solution permanente pour la prise en charge des DFA sur le site des LCR et elle remplacera la pratique actuelle des LNC qui consiste à conserver les déchets dans des zones d'entreposage provisoire.	2.1	2-1	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-59	Les déchets qui ne remplissent pas les conditions énoncées dans ces critères d'acceptation seront acheminés vers une autre installation de gestion des déchets leur convenant.	2.2	2-2	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	
EIE-60	Le combustible irradié des LNC considéré comme déchet radioactif sera placé dans des installations d'entreposage sûres, sécuritaires et adaptées jusqu'à ce qu'une installation d'enfouissement géologique en profondeur soit disponible.	2.2.1.1	2-5	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	
EIE-64	Les dimensions du MCA lui permettront de contenir un maximum de 1 000 000 m3 de DFA susceptibles d'être produits jusqu'en 2070.	2.3	2-6	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-65	Le projet d'IGDPS permettra d'assainir des terres contaminées depuis longtemps et d'anciennes zones de gestion des déchets et de déclasser les infrastructures désuètes pour faciliter la revitalisation du site des LCR. L'assainissement passera par une réduction progressive des risques et du passif grâce à une gestion prudente et au nettoyage des zones contaminées et compromises sur le site des LCR.	2.3	2-7	Multiples / permanents	Fonction de nettoyage	Institutionnel/Site	
EIE-66	La conception de l'installation prévoit la gestion sûre et à long terme des déchets sans qu'il soit nécessaire de jamais les redéplacer. La conception de l'installation ne vise pas à récupérer un jour les déchets, mais à prévenir la contamination accidentelle de la population, conformément aux pratiques internationales, quoiqu'elle n'exclue pas que des générations à venir récupèrent le contenu de l'installation.	2.3	2-7	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-67	Conçue et exploitée conformément aux codes applicables et aux pratiques exemplaires, l'IGDPS sera dotée d'une technologie comprenant un système de confinement des déchets grâce à de multiples couches d'étanchéité, un revêtement de base et une couverture, ainsi qu'une UTEU à double chaîne de traitement du lixiviat, et de solides systèmes de surveillance de la sûreté, par exemple pour la détection des fuites, la surveillance du rayonnement et la surveillance de l'environnement pour garantir la sécurité des travailleurs et de la population et la protection de l'environnement pendant les périodes d'exploitation et de post fermeture.	2.5.2.2.1	2-16	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-68	Par ailleurs, les mesures de contrôle institutionnel, notamment les restrictions applicables à l'utilisation des terres et un programme de surveillance, seront mises en œuvre pendant la période de post fermeture pour garantir la sécurité de la population et de l'environnement.	2.5.2.2.1	2-16	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-69	L'exploitation de l'IGDPS serait semblable à celle des zones de gestion des déchets des LCR depuis plus de 70 ans. Selon les prévisions, les déchets d'assainissement de l'environnement et de déclassement de l'installation seront stockés en vrac, sans être emballés. Environ 13 % des DFA auront une teneur en radionucléides suffisamment élevée pour nécessiter l'utilisation d'un emballage dans l'IGDPS.	2.5.2.5	2-23	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-70	Comme propriétaire du site des LCR et du passif connexe, EAAC (société d'État fédérale) continuera de prendre des mesures pour veiller à ce que le site soit géré et contrôlé (p. ex., en restreignant l'utilisation des terres dans l'empreinte du projet d'IGDPS) aussi longtemps que nécessaire.	2.5.4 3.2.4.2	2-33 3-19	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	
EIE-72	Durant la période de post fermeture, la galerie d'exfiltration aura une capacité suffisante pour traiter les débits réduits de l'UTEU après la fermeture du MCA.	2.5.7.1.1	2-59	Fermeture	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-75	Pendant son exploitation, l'IGDPS sera dotée d'une usine de traitement des eaux usées (UTEU) et de plusieurs installations de soutien, par exemple un bâtiment administratif, un centre de soutien opérationnel (comprenant des vestiaires), des ponts-bascules et une station de décontamination des véhicules. Ces éléments seront mis hors service et enlevés après la fin de la phase d'exploitation. Le site sera clôturé définitivement et comprendra des routes, des services publics et des bassins de gestion des eaux de surface.	3.1.1	3-2	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-77	Après la fermeture de l'installation, pendant la phase de post-fermeture, des inspections et une surveillance de base du site seront effectuées périodiquement pour confirmer que l'installation fonctionne comme prévu.	3.1.1.1	3-5	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-78	Cette période de 300 ans sert à la planification, mais la période de contrôle institutionnel se prolongera aussi longtemps que les organismes de réglementation le jugeront nécessaire.	3.1.2	3-7	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	
EIE-79	Une zone tampon de 30 m sera définie le long des terres humides circonscrites aux abords du site prévu pour l'IGDPS. Dans les secteurs où on ne pourra conserver la zone tampon, des mesures seront prises pour gérer tout risque d'érosion.	3.2.1.1 Tableau 5.4.1-13 Tableau 5.4.1-21 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 7.4.1-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1	3-10 5-249 5-260 5-277 5-341 5-477 5-609 5-609 5-610 5-611 7-17 9-6 9-8 9-9 9-10 9-11 9-12	multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-80	Une zone forestière tampon de 5 m sera délimitée à partir du site prévu pour l'IGDPS afin de limiter la perturbation de la végétation et des racines des grands arbres à la limite forestière.	3.2.1.1 Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.6.5-1 5.6.5.2.1 5.6.5.2.1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1	3-10 5-477 5-479 5-485 5-487 5-609 5-610 5-611 5-612 9-8 9-9 9-10 9-11 9-12	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-81	Une zone tampon sera également entretenue entre le MCA et la limite du site de l'IGDPS.	3.2.1.1 5.6.5.2.1	3-10 5-487	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-82	Les activités de dynamitage seront également conformes aux meilleures pratiques de gestion en vigueur dans ce domaine, aux règlements fédéraux applicables et aux lignes directrices du ministère des Pêches et des Océans (MPO) sur l'utilisation des explosifs. L'entreposage et la gestion des explosifs seront effectués conformément à la Loi sur les explosifs et au Règlement de 2013 sur les explosifs.	3.2.1.1 Tableau 5.3.1-4 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1 5.10.5.2.2	3-11 5-141 5-277 5-341 5-480 5-848	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-83	La majeure partie de la roche dynamitée devrait pouvoir être recyclée dans la construction du MCA. Les roches non recyclables seront entreposées sur le site des LCR.	3.2.1.1 5.3.1.5.2.2 5.5.5.2.1 5.6.5.2.1	3-11 5-149 5-347 5-486	Construction	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	
EIE-84	L'entrepreneur sera chargé de la construction de l'IGDPS et sera responsable, conformément au Programme de santé et de sécurité au travail des LNC (décrit à la section 3.5.2.4), du contrôle ou de l'élimination des dangers qui pourraient survenir sur le site pendant les activités de préparation et de construction.	3.2.1.2	3-13	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-86	Moins de 10 % des déchets à placer dans le MCA proviendront de sources externes (p. ex., d'autres sites d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) comme les Laboratoires de Whiteshell et des sources commerciales comme les hôpitaux et les universités).	3.2.2	3-14	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	
EIE-87	Les activités de fermeture devraient commencer en 2070 et se poursuivre jusqu'en 2100, après quoi l'IGDPS entrera dans sa phase de post-fermeture. La plupart des activités seront terminées au cours des premières années de la phase de fermeture, tandis que l'exploitation de l'UTEU et les activités de surveillance du rendement du monticule se poursuivront jusqu'en 2100.	3.2.3	3-16	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-88	La mise hors service de l'UTEU et de toutes les structures connexes sera effectuée dès que la quantité de lixiviat pourra être traitée au moyen d'une technique différente ou qu'il deviendra plus rentable d'envoyer le lixiviat à une autre installation hors site.	3.2.3 5.3.1.5.2.2 5.4.2.5.2.2 5.5.5.2.1	3-16 5-148 5-290 5-346	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-89	Le Plan préliminaire de déclassement (AECOM, 2018b) sera révisé périodiquement compte tenu de changements éventuels au cours du cycle de vie de l'installation.	3.2.3	3-16	Multiples / permanents	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-90	Un Plan de fermeture (AECOM, 2017) (semblable, dans ses exigences, au plan de fermeture applicable aux installations de gestion des déchets sous réglementation provinciale) a été prévu pour le projet d'IGDPS. Ce document à caractère évolutif sera modifié au besoin pour s'adapter aux conditions sur le terrain, aux programmes, aux mises à jour technologiques et aux contingences. Un plan de fermeture définitif, mis à jour et révisé, sera élaboré au moment de la fermeture définitive en fonction des conditions réelles vérifiées jusqu'à la fin de la phase d'exploitation de l'IGDPS. Le plan de fermeture définitive contiendra des renseignements sur les volumes mis à jour des déchets restants, sur les contours définitifs prévus et sur la durée de vie restante du site, avec un calendrier d'application détaillé. Les renseignements pris en compte dans le plan de fermeture définitif révisé/mis à jour comprendront l'inventaire final des déchets stockés dans l'installation, les types de déchets, l'emplacement des déchets et d'autres renseignements utiles.	3.2.3	3-16	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-91	Pendant la période de contrôle institutionnel, des activités d'inspection et de surveillance permettront de protéger l'intégrité du système de gestion des déchets, tandis que des activités de surveillance environnementale permettront de vérifier que le rendement prévu reste conforme aux prévisions de l'évaluation environnementale.	3.2.4	3-17	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-92	L'IGDPS continuera de fonctionner pendant la période de contrôle institutionnel pour remplir les exigences suivantes : Prévenir la dispersion inacceptable de matières radioactives par les voies de contamination de l'environnement (p. ex., par la protection des eaux souterraines contre le lixiviat); Détecter rapidement les rejets radioactifs; Confirmer que la couverture définitive peut résister aux dommages causés par la dégradation tout au long de sa durée de vie; Confirmer que la couche végétale de la couverture définitive ne s'érode pas à un rythme inacceptable; Entretenir la couverture définitive à une inclinaison permettant d'atténuer les effets du tassement et de garantir un drainage actif de la surface du MCA pour réduire les infiltrations, l'érosion et le transport de sédiments et pour maintenir la stabilité de la couverture; Confirmer que la sûreté est assurée par des moyens passifs (c.-à-d. qu'aucune intervention active n'est nécessaire) pendant la phase post-fermeture; Respecter les exigences environnementales applicables se rapportant à la surveillance, et aux systèmes de gestion et aux caractéristiques de drainage des eaux de surface; Établir des documents justificatifs pour la fermeture des installations et l'examen réglementaire.	3.2.4	3-17	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-93	Les activités de prélèvement d'échantillons dans l'environnement devraient progressivement cesser ou diminuer durant période de post-fermeture, exception faite de la surveillance des eaux souterraines, qu'il faudra poursuivre pour recueillir des données étayant l'évaluation des effets à long terme. Le programme de surveillance des eaux souterraines appliqué durant la phase d'exploitation se prolongera durant la période suivant immédiatement la fermeture de l'installation et sera progressivement réduit si l'on ne constate pas de migrations de radionucléides ou de composants chimique.	3.2.4	3-18	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-95	Les activités de construction, d'exploitation et de fermeture du MCA seront conçues pour limiter le tassement (c. à d. le mouvement descendant de la couverture) et l'infiltration d'eau; cependant, l'affaissement (c. à d. l'abaissement ou l'enfoncement progressif) ou l'instabilité des pentes pourrait indiquer un tassement inégal sous la surface. Il faudra inspecter la couverture pour y détecter renforcements, fissures ou autres déformations qui signaleraient un tassement inégal.	3.2.4.1	3-18	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-96	On ne laissera pas d'arbres pousser sur la couverture définitive parce que leur système racinaire pourrait endommager les couches d'étanchéité. Les activités de maintenance pendant la période de contrôle institutionnel comprendront l'enlèvement d'arbres et d'autres types de végétation à racines profondes, et des inspections physiques des terriers d'animaux sur la surface du monticule.	3.2.4.1 3.4.1.9.3	3-18 3-50	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Entretien	Propre à l'IGDPS	
EIE-97	La surveillance exercée pendant la période de contrôle institutionnel permettra de confirmer le bon fonctionnement du système de confinement, et des mesures correctives seront prises le cas échéant. Les mesures d'atténuation susceptibles d'être prises seront les suivantes : En cas d'érosion, la couverture définitive sera réparée; Si une fissure circonscrite se révèle dans la couverture définitive, celle-ci sera réparée, et le système de traitement du lixiviat fera l'objet d'une évaluation et d'une inspection périodiques; S'il y a de nombreuses brèches ou un nombre indéterminé de brèches dans la couverture définitive, il sera possible d'installer une autre couverture sur la couverture existante; Si les puits de surveillance révèlent des anomalies, des puits supplémentaires pourront être installés, et la fréquence de surveillance pourra être augmentée; L'érosion de la berme d'enceinte sera atténuée par le maintien d'une couverture végétale saine.	3.2.4.1	3-18	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-98	Au moment de la fermeture, des mesures de contrôle seront prises pour limiter l'utilisation des terres, notamment sous la forme d'une reconnaissance du titre de propriété ou de l'acte de propriété pour veiller au respect des restrictions de zonage applicables, ainsi que sous la forme de zones tampons ou de zones d'atténuation. À titre d'entité fédérale durable, propriétaire des actifs et des passifs des LNC, EACL est vouée à contrôler et à restreindre l'utilisation des terres du site de l'IGDPS aussi longtemps qu'il le faudra. D'autres zones du site des LCR pourront être réutilisées, mais le statut d'installation de gestion des déchets continuera de restreindre l'utilisation du site de l'IGDPS.	3.2.4.2	3-19	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Institutionnel/Site	
EIE-99	À titre d'installation de dépôt terrestre, l'IGDPS appliquera les directives du Règlement 347, General – Gestion des déchets, de l'Ontario concernant les quantités et les concentrations acceptables de métaux, de matières organiques et de composés chimiques pour limiter le potentiel de lixiviation de l'installation.	3.3.1.3.1	3-27	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-100	Pour faire accepter ses déchets, le producteur devra en préciser les caractéristiques, remplir et soumettre un profil des déchets et un plan de gestion des déchets, et demander et obtenir l'autorisation de transporter les déchets sur le site de l'IGDPS.	3.3.2	3-28	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	
EIE-101	Les cas de non-conformité circonscrits dans le cadre du processus de vérification ainsi que les écarts entre les documents justificatifs et les résultats de vérification seront gérés dans le cadre du processus de certification des déchets.	3.3.2	3-28	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	
EIE-102	Les débits de dose de rayonnement et la contamination de surface des conteneurs devront être conformes aux exigences du Programme de radioprotection des LNC.	3.3.3.2	3-29	Exploitation	Radioprotection	Institutionnel/Site	
EIE-103	Les cellules du monticule seront remplies successivement et, à mesure que chacune sera remplie à pleine capacité, la suivante sera préparée à recevoir des déchets. La superficie moyenne des cellules sera de 12 000 m ² , mais, pour les besoins de la modélisation, une capacité maximale de 15 000 m ² a servi au calcul d'une quantité maximale de lixiviat et d'eau de contact susceptible d'être produite à partir de n'importe quelle cellule. À l'intérieur du MCA, il y aura également une plateforme de stockage temporaire de 6 000 m ² .	3.4.1	3-31	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-104	La hauteur maximale des matériaux de remblai, des déchets et de la couverture définitive sera de 18 m.	3.1.1 3.4.1.2	3-2 3-33	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-105	Pendant la construction, une géomembrane sacrificielle temporaire sera installée pardessus le revêtement de base pour détourner l'eau de pluie vers les bassins de collecte du MCA. Une couche granulaire « A » sera ajoutée pour éviter le gel dans le revêtement de base jusqu'au début de la mise en place des déchets. La géomembrane et la couche granulaire « A » seront enlevées avant la mise en place des déchets.	3.4.1.4	3-37	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-106	Un plan de configuration de la mise en place des déchets sera élaboré pour répertorier précisément et étayer par des documents les étapes de la construction des cellules et du MCA, ainsi que les endroits précis où seront stockés les différents types de déchets dans les cellules. Dans ce plan seront proposés un système de localisation tridimensionnelle des déchets, ainsi que des méthodes garantissant un espacement suffisant des déchets dans le monticule. À mesure que les déchets seront mis en place, les endroits choisis et leurs altitudes seront documentés, cartographiés et mis à jour régulièrement pendant l'exploitation du MCA.	3.4.1.7	3-41	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-107	Les matières très compressibles ne seront pas placées dans des endroits concentrés, mais plutôt répandues en minces couches sur de grandes surfaces. Les matières incompressibles (comme les débris de démolition) ne seront pas non plus placées dans des endroits concentrés.	3.4.1.7.1	3-42	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-108	L'aire de réception et de traitement des déchets entreposés temporairement sera déplacée au besoin en fonction de l'échelonnement du remplissage des cellules. [Elle] permettra de stocker des déchets, et ces déchets seront mis dans la cellule de stockage du MCA dans un délai d'un an.	3.4.1.8.1	3-43	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-110	La couverture provisoire composée de terre non contaminée de 0,3 m d'épaisseur, recouverte d'un revêtement sacrificiel, est installée sur les zones de stockage de déchets qui resteront inactives pendant plus de 30 jours.	3.4.1.9.2	3-46	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-111	Cette couverture sera composée d'un système artificiel à couches multiples d'une épaisseur minimale de 2,05 m.	3.4.1.9.3	3-48	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-112	Une couche de sable sera appliquée directement sur les déchets pour créer une surface de base lisse et ferme pour l'installation des couches composant la barrière anti-infiltration.	3.4.1.9.3	3-50	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-113	Dans les zones de la cellule où les contours définitifs supérieurs auront été atteints, un revêtement sacrificiel sera placé par-dessus la première couche de la couverture définitive jusqu'à ce qu'une surface suffisante soit atteinte pour justifier le début de la construction du reste de la couverture définitive dans cette zone. Lorsqu'il sera possible de placer le reste de la couverture définitive sur la première couche, le revêtement sacrificiel sera enlevé (avant le placement de la doublure d'argile géosynthétique).	3.4.1.9.3	3-50	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-114	Deux éléments de géomembrane PEHD seront installés : Doublure d'argile géosynthétique – Le premier élément est une couche composite faite de géomembrane PEHD et d'argile géosynthétique qui fournit un moyen supplémentaire de limiter l'infiltration et qui est moins susceptible de subir des dommages importants en raison du gel-dégel ou de provoquer un tassement inégal à long terme. Géomembrane PEHD texturée de 2 mm – Le deuxième élément est une géomembrane PEHD texturée qui sert de barrière supérieure (primaire) contre l'infiltration à travers la couverture jusque dans les déchets enfouis.	3.4.1.9.3	3-50	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-115	Une couche d'absorption/drainage, composée de sable moyen à grossier, sera installée par-dessus la géomembrane PEHD pour fournir, de concert avec la géomembrane PEHD sous-jacente.	3.4.1.9.3	3-50	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-116	La couche de remblai rocheux anti-intrusion empêchera les animaux fouisseurs et les espèces végétales à racines plus profondes d'atteindre, et peut-être d'endommager, les couches d'étanchéité de la couverture définitive. Elle empêchera également les racines de pénétrer dans le site d'enfouissement d'y transporter des contaminants.	3.4.1.9.3	3-50	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-118	Un système passif de ventilation du biogaz sera installé au moment de la construction définitive de la couverture dans le cadre des dernières activités de fermeture. Ce système a pour but de prévenir une pression excessive des gaz sous les couches d'étanchéité de faible perméabilité de la couverture définitive, car une pression excessive pourrait endommager ou perturber le système qui constitue la couverture définitive. Des sondes de surveillance du biogaz seront installées au périmètre du MCA, et elles seront périodiquement vérifiées durant la phase de post fermeture pour repérer la migration éventuelle de biogaz à l'extérieur du MCA.	3.4.1.9.4 Tableau 5.2.2-13 Tableau 5.7.5-1 Tableau 5.8.5-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 11.0-1	3-51 5-96 5-689 5-740 9-14 9-17 11-5	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-119	Le plan définitif de nivellement et de drainage du MCA prévoit également des fossés collecteurs le long de la crête de la berme du MCA pour recueillir les eaux de drainage des pentes latérales. Le ruissellement des fossés de collecte sera dirigé vers le pourtour. [...] La couverture définitive aura une inclinaison de 5 % à 25 %. [...] Le fossé périphérique permettra de diriger le ruissellement vers l'un des trois bassins d'eau de surface situés à l'extérieur du chemin périphérique du MCA. Les mesures de contrôle du ruissellement des eaux de surface seront maintenues jusqu'à la fin de la période de contrôle institutionnel.	3.4.1.10 Tableau 5.3.2-7 Tableau 5.3.2-9	3-51 5-195 5-217	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-120	Le transport de l'équipement et des matériaux de construction sera prévu pendant les heures normales d'activité et de clarté, dans la mesure du possible, de façon à limiter les inconvénients pour les résidents locaux.	3.4.1.11 5.10.5.2.2	3-53 5-847	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-121	Le lixiviat sera retiré des puisards du système de collecte et du système de détection des fuites de lixiviat, avec l'eau de contact, et sera acheminé aux réservoirs de collecte, d'où il sera transféré périodiquement à l'UTEU pour traitement.	3.4.1.12	3-54	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-122	La production de lixiviat dans le MCA devrait finir par être pratiquement nulle au fil du temps. L'humidité résiduelle présente dans les déchets enfouis s'écoulera dans les puisards du système de collecte du lixiviat et dans le système de détection des fuites et sera évacuée. Avant la fermeture de l'UTEU, les besoins de traitement à long terme du lixiviat dérivé du MCA seront évalués.	3.4.1.12.1	3-54	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-123	Un plan d'échantillonnage et d'analyse du lixiviat présent dans le monticule sera élaboré pour recueillir des données de base permettant de déterminer le profil du liquide qui sera transféré à l'UTEU pour traitement. L'échantillonnage permettra de mesurer les changements dans la qualité du lixiviat au fil du temps. Ces renseignements serviront à alimenter et à mettre à jour le programme de surveillance des eaux souterraines du monticule.	3.4.1.12.3	3-54	Multiples / permanents	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-124	Les pluies qui tomberont sur la plateforme temporaire seront traitées comme de l'eau de contact et dirigées vers l'UTEU. L'eau qui s'infiltrera à travers la plateforme finira par s'écouler dans le système de collecte du lixiviat, où elle se mélangera au lixiviat des cellules actives et fermées.	3.4.2.1	3-55	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-125	Celui-ci [le phosphore] sera éliminé au cours de l'étape de précipitation chimique par le chlorure ferrique faisant partie du mode de traitement normal.	Tableau 3.4.2-3 Note en bas de page	3-61	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-126	Si ce système détecte la présence d'humidité, une alarme retentira, et les réservoirs seront inspectés.	3.4.2.3	3-61	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-127	Trois réservoirs de collecte couverts hors sol seront installés pour contenir le volume nécessaire. Ils seront installés à l'intérieur d'une zone de confinement secondaire en béton conçue pour contenir 110 % du volume d'un seul réservoir.	3.4.2.4	3-62	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-128	Si certains CPP dépassent les seuils de rejet, les eaux usées seront alors traitées selon certains ou l'ensemble des procédés employés à l'UTEU, selon le type de CPP.	3.4.2.4	3-62	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-129	Chaque chaîne de traitement comprendra deux réservoirs de précipitation chimique fonctionnant en série (quatre au total).	3.4.2.4	3-62	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-130	Les produits chimiques seront entreposés dans des salles séparées à l'intérieur des zones de confinement, en fonction de leur compatibilité chimique, afin d'éviter le mélange de produits chimiques incompatibles en cas de déversement accidentel.	3.4.2.4	3-62	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-131	Les solides concentrés seront pompés périodiquement des réservoirs de traitement et acheminés vers les réservoirs d'entreposage et de conditionnement des résidus. Chaque réservoir a une capacité d'environ 80 m ³ .	3.4.2.4	3-62	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-132	L'effluent final sera rejeté dans le bassin hydrographique du ruisseau Perch et du lac Perch par une galerie d'exfiltration ou par une conduite d'évacuation vers le lac Perch.	3.4.2.4	3-62	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-133	Des puits d'observation en temps réel des eaux souterraines seront installés à proximité de la galerie d'exfiltration pour mesurer le niveau piézométrique. Les données piézométriques serviront à décider quand les effluents devront être rejetés dans la galerie d'exfiltration.	3.4.2.6	3-64	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-134	Le système de sécurité de l'IGDPS sera conforme aux exigences de sécurité et aux plans de sécurité matérielle du site des LCR. L'accès au site prévu de l'IGDPS se fera exclusivement à partir du site des LCR, et l'accès au site des LCR sera strictement contrôlé par le personnel de sécurité. De plus, une clôture de sécurité dressée autour du périmètre du site de l'IGDPS empêchera le personnel non autorisé d'y pénétrer et permettra de réduire les blessures que pourraient subir des animaux et le contact avec ceux-ci durant les activités de construction et la mise en place des déchets. La clôture aura une hauteur de 2,4 m et sera décalée en principe de 1,0 m à l'intérieur de la limite du site de l'IGDPS.	3.4.4.3 5.10.4.2.11 5.10.5.2.1	3-68 5-840 5-845	multiples / permanents	Sécurité	Institutionnel/Site	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-136	Durant la phase de construction, des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments seront en place pour atténuer les effets attribuables à l'érosion du sol et au transport des sédiments. Parmi ces mesures, il faut mentionner le recours à des nattes anti-érosion au besoin pour contrôler l'érosion sur les pentes raides, des barrages-déversoirs fixes dans les fossés et baissières, et les trois bassins de gestion des eaux de surface qui seront construits et agiront comme installations provisoires de contrôle des sédiments pendant la construction et ensuite, comme installations de gestion des eaux pluviales au cours des périodes d'exploitation et de post-fermeture. Le ruissellement des eaux de surface du MCA sera contrôlé jusqu'à la fin de la période de contrôle institutionnel. Le MCA et les zones externes, dont l'UTEU, l'aire de stationnement, le bâtiment administratif, le bâtiment de maintenance et les aires de dépôt, feront l'objet de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments durant la phase de construction.	2.5.5.3 3.4.1.8.2 3.4.4.5 Tableau 5.3.1-4 Tableau 5.4.1-21 5.3.1.5.2.1 5.3.1.5.2.2 5.4.2.5.2.1 5.5.5.2.1 5.5.5.2.2 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.6.5-1 5.6.5.2.1 5.6.5.2.1 5.4.1.6.2.1 5.6.7.11 3.4.1.10 (3-51)	2-52 3-43 3-69 5-141 5-260 5-146 5-148 5-286 5-348 5-355 5-277 5-478 5-487 5-489 5-253 5-602 3-51	multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	
EIE-137	L'eau de contact des cellules actives du MCA sera drainée vers l'UTEU, à moins que l'échantillonnage et l'analyse attestent que l'eau du bassin d'eau de contact peut être évacuée à titre d'eau sans contact.	3.4.4.5	3-69	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-138	Les bassins de gestion de l'eau de contact et de l'eau sans contact seront séparés les uns des autres grâce au motif à chevrons fait de crêtes et de creux du revêtement de base et à l'utilisation de bermes temporaires. Les cellules sont orientées de telle sorte que les crêtes et les creux acheminent naturellement l'eau vers les bassins situés au bas de chaque cellule.	3.4.4.5.1	3-70	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-139	L'accumulation de solides en suspension dans les bassins de gestion des eaux de surface fera l'objet d'une surveillance (voir le tableau 11.0-1) pour veiller au respect des exigences du programme de protection de l'environnement applicables aux solides en suspension dans les rejets d'effluents.	3.4.4.5.2	3-74	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-140	Le niveau d'eau sera surveillé pour évaluer le débit d'entrée et de sortie de chaque bassin de gestion des eaux de surface. Des inspections visuelles permettront de confirmer que les entrées et les sorties sont exemptes de débris et qu'il n'y a pas de problèmes majeurs d'érosion dans les deux cas. Les bermes et les structures d'écoulement feront également l'objet d'inspections visuelles pour repérer les activités de fouissement d'animaux ou une érosion active du sol. Les inspections comprendront également un suivi annuel du niveau des sédiments pour déterminer les besoins de nettoyage. Les sédiments seront excavés, puis évacués en fonction de l'échantillonnage, des essais et de la classification des sédiments, conformément aux normes du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, ou stockés, déshydratés et réutilisés sur place pour la couverture du MCA.	3.4.4.5.2 5.3.1.5.2.1 5.3.2.5.2.1 5.4.1.6.2.1 5.4.2.5.2.1	3-74 5-146 5-197 5-255 5-286	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-141	La protection contre l'incendie sur le site de l'IGDPS sera assurée grâce à deux réservoirs d'eau souterrains. Ces réservoirs ont été conçus et fonctionneront en mode service/secours. Chacun d'eux aura une capacité de 403 m ³ , qui suffira à garantir une alimentation en eau d'extinction de 2 heures par l'intermédiaire d'un réseau principal de conduites d'incendie sèches menant à des prises d'eau locales.	3.4.4.6	3-76	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-142	Tous les déchets produits pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture seront gérés de façon sécuritaire et conformément au programme de gestion des déchets des LNC.	3.4.5 Tableau 5.6.5-1 5.10.5.2.2	3-76 5-481 5-849	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	
EIE-143	Les émissions et les effluents de l'IGDPS pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture seront gérés conformément à la procédure de gestion et de surveillance des émissions.	3.5.1.3 5.7.9 5.8.9	3-79 5-724 5-770	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	
EIE-144	Le programme global de surveillance de la vérification des effluents du site des LCR s'appliquera au projet d'IGDPS; plus précisément, le Programme de surveillance de la vérification de la qualité de l'air et le Programme de surveillance de la vérification des liquides seront élargis pour inclure le projet d'IGDPS.	3.5.1.3	3-79	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-146	La surveillance des rejets d'effluents traités de l'UTEU devra être conforme à la procédure de gestion et de surveillance des émissions des LNC.	3.5.1.3	3-79	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	
EIE-147	Le Programme de surveillance du contrôle opérationnel applicable au site des LCR sera élargi pour inclure le projet d'IGDPS.	3.5.1.3 3.5.2.2	3-80 3-82	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-148	Dans le cadre de la conception du projet d'IGDPS, le principe ALARA sera respecté grâce à la mise en œuvre de mesures de zonage et de contrôle de l'accès, à la séparation de l'équipement industriel, à l'installation de systèmes d'alarme de radioactivité, à la formation des opérateurs et à l'application de procédures approuvées.	3.5.2.1	3-81	Multiples / permanents	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-149	Le Plan de protection de l'environnement (PPE) du projet d'IGDPS établira les lignes directrices garantissant une gestion sûre et écologique pendant la construction de l'installation. Pour la phase d'exploitation, le plan établira les lignes directrices qui permettront de prévenir la dispersion inacceptable de matières radioactives et non radioactives par les voies de contamination environnementales et prévoira des mécanismes de détection précoce des rejets de radioactivité, ainsi qu'une surveillance des émissions radioactives et non radioactives. Le plan fournira également de l'information sur la façon dont les comportements à long terme des déchets sont évalués en lien avec la protection de l'environnement.	3.2.1.2 3.5.2.2 5.4.2.5.2.2 5.5.5.2.2 5.5.7	3-13 3-82 5-292 5-355 5-360	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	
EIE-151	L'EIE définitive ou le document à l'intention des commissaires (préparé pour appuyer l'audience de la Commission) comprendra une mise à jour sur les activités de consultation de la population et la rétroaction.	4.2 4.4 6.1	4-7 4-37 6-2	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-152	Les LNC ont préparé des réponses aux commentaires officiels qui seront présentés à la CCSN et affichés dans le registre de la LCEE dans le cadre du projet no 80122.	4.3.2	4-34	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	
EIE-154	Le projet d'IGDPS aura des répercussions positives sur l'économie locale et régionale grâce aux approvisionnements directs et à l'investissement indirect dans d'autres activités commerciales.	Tableau 5.1.2-1 Tableau 5.10.2-1	5-10 5-815	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	
EIE-155	Le projet d'IGDPS générera des recettes fiscales supplémentaires pour tous les paliers de gouvernement.	Tableau 5.1.2-1	5-10	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-157	Les moteurs des véhicules et de l'équipement sur le site respecteront les normes d'émissions de niveau 2 et seront entretenus en bon état de marche.	Tableau 5.2.1-8 Tableau 5.2.1-18 5.2.2.6.3 Tableau 5.3.1-4 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1 8.3.1.2	5-51 5-77 5-92 5-142 5-279 5-342 5-482 8-9	multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	
EIS-158	Les eaux usées traitées ne seront pas chauffées à l'intérieur de l'UTEU (l'augmentation de la température accroît les volumes de rejet potentiels).	Tableau 5.2.1-8 Tableau 5.2.1-18 Tableau 5.7.5-1 Tableau 5.8.5-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1	5-52 5-77 5-689 5-739 9-3 9-13 9-15	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-159	L'immeuble de l'UTEU comprend un système de ventilation active et toutes les émissions provenant de ce système seront traitées au moyen d'un filtre HEPA à très haute capacité.	Tableau 5.2.1-8 Tableau 5.2.1-18 Tableau 5.7.5-1 Tableau 5.8.5-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1	5-52 5-77 5-689 5-739 9-3 9-13 9-15	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-160	La mise en œuvre de la procédure des LNC pour la gestion et la surveillance des émissions (« Management and Monitoring of Emissions »), qui comprend la surveillance du contrôle opérationnel et la surveillance de la vérification de l'air, se poursuivra pour le projet d'IGDPS.	5.2.1.9 5.2.2.9	5-74 5-95	multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-162	L'UTEU sera alimentée au gaz naturel.	5.2.2.5.2.3 Tableau 5.2.2-5 Tableau 9-1	5-87 5-86 9-4	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-166	Consommation de carburant – Un registre de la consommation de carburant liée au projet d'IGDPS sera tenu.	Tableau 5.2.2-13 Tableau 11.0-1	5-96 11-5	multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-169	Le suivi de la performance sera effectué tout au long de la phase de post-fermeture pour le projet d'IGDPS afin de confirmer que la couverture définitive fonctionne comme prévu.	Tableau 5.3.1-4	5-145	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-170	Des inspections des installations seront effectuées deux fois par année et après des tempêtes majeures pour confirmer que les entrées et les sorties sont exemptes de débris et pour confirmer qu'il n'y a pas de problèmes majeurs d'érosion à l'entrée ou à la sortie. De même, des inspections visuelles (p. ex., pour repérer toute activité de foussement par des animaux ou l'érosion active du sol) confirmeront l'intégrité des bermes et des structures de sortie. Les inspections comprendront également un suivi du niveau annuel des sédiments dans chaque bassin pour déterminer les taux d'accumulation des sédiments qui pourraient exiger un nettoyage. Si nécessaire, les sédiments des bassins seront extraits à l'aide d'équipement d'excavation et seront évacués en fonction de l'échantillonnage, des essais et de la classification des sédiments, selon les normes du MEACC, ou empilés, asséchés et réutilisés sur le site pour les travaux de couverture du MCA. L'enlèvement des sédiments s'effectuera selon les procédures indiquées dans le « Stormwater Management Planning and Design Manual » (MOE, 2003).	5.3.1.5.2.1 5.4.1.5.2.2 5.4.2.5.2.1 Tableau 5.4.1-13	5-146 5-253 5-286 5-249	multiples / permanents	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-172	Des procédures de gestion des eaux de surface seront élaborées et mises en œuvre.	Tableau 5.3.2-7 5.3.2.9 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1	5-192 5-213 5-279 5-343 5-482	multiples / permanents	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-174	Des procédures de gestion des eaux de surface seront élaborées et mises en œuvre pour le projet d'IGDPS.	Tableau 5.3.2-7 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.7.5-1	5-193 5-280 5-344 5-483 5-689	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-176	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les déversements en cas de rejet de l'effluent traité dans des zones autres que la galerie d'exfiltration et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 5.3.2-7 5.3.2.5.2.2 Tableau 5.3.2-9 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.4.2-17 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.7.5-1 Tableau 5.8.5-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1 Tableau 9-1	5-194 5-198 5-216 5-280 5-313 5-342 5-343 5-483 5-689 5-739 9-5 9-7 9-13 9-16	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-177	Le fossé au bord de la route acheminera les eaux de ruissellement autour du périmètre du MCA pour réduire l'engorgement d'eau dans le MCA fermé, l'érosion de la couverture et les déchets sous-jacents, la déstabilisation de la structure du MCA et les dommages aux routes d'accès.	Tableau 5.3.2-7	5-195	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-180	Le PSES [Programme de surveillance des eaux souterraines] débutera avant la phase d'exploitation.	5.3.2.8	5-212	multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-181	La surveillance des eaux souterraines se poursuivra pendant les phases d'exploitation, de fermeture et de post-fermeture.	5.3.2.8	5-212	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-182	Les eaux grises et les eaux usées domestiques seront gérées au moyen d'un réseau d'égouts par gravité raccordé aux deux systèmes d'évacuation des eaux usées décrits à la section 3.4.4. Ce système est complètement distinct du système de collecte du lixiviat du MCA et des autres conduites d'évacuation des eaux de contact de l'UTEU. Les rejets d'eaux usées dans le système d'évacuation des eaux usées seront conformes à « Acceptability Criteria for Routine and Non-Routine Discharge of Liquids on the CRL Site » (LNC, 2015b).	3.4.4.4 Tableau 5.4.1-13 5.4.1.5.2.1 5.4.2.5.2.1 5.5.5.2.1	3-68 5-249 5-251 5-285 5-348	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	
EIE-183	Les activités annuelles d'inspection et d'entretien permettront de cerner les problèmes d'érosion.	Tableau 5.4.1-13 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1 10.1.2	5-249 5-343 5-483 10-3	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	
EIE-185	Les eaux de surface de toutes les zones externes seront évacuées par des fossés, des rigoles et des ponceaux jusqu'aux BGES pour satisfaire aux critères relatifs à la qualité de l'eau et à la quantité des eaux établis pour les milieux humides récepteurs et le ruisseau Perch.	Tableau 5.4.1-13 5.4.1.6.2.1 Tableau 5.4.1-21 Tableau 5.4.2-7	5-249 5-254 5-260 5-277 5-279	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-186	Des inspections seront entreprises et des activités d'entretien seront réalisées, au besoin, après les tempêtes majeures et après la fonte printanière pour confirmer qu'il n'y a pas de problèmes majeurs d'érosion.	Tableau 5.4.1-13 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.6.5-1 Tableau 9-1	5-249 5-343 5-483 9-6	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	
EIE-191	Les eaux de ruissellement de la ZES seront gérées selon les besoins (par exemple, les bassins de gestion des eaux de surface) pour éviter des effets environnementaux négatifs dans les plans d'eau en aval.	Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1	5-277 5-341	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-192	Les travaux seront terminés pendant la période de travail dans l'eau, du 16 juillet au 14 mars, afin d'éviter les périodes de frai et de développement des œufs et des larves pour les espèces de poissons qui fraient au printemps.	Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1 5.5.5.2.2 5.5.7 Tableau 5.6.5-1	5-278 5-342 5-355 5-360 5-478	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-194	L'équipement industriel sera bien entretenu et exempt de fuites, d'espèces envahissantes et de mauvaises herbes nuisibles. La machinerie sera utilisée au-dessus de la ligne des hautes eaux ou à partir d'une barge afin de réduire au minimum les perturbations du fond du lac, de la zone riveraine et du rivage. Des tapis végétaux et des mesures de protection riveraine seront utilisés lors des transports à destination et en provenance du site.	Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1	5-278 5-342	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-195	Le défrichage de la végétation riveraine et l'enlèvement des matières organiques seront réduits au minimum, les matériaux retirés seront récupérés et remplacés une fois le projet d'IGDPS terminé. Les zones riveraines perturbées et les rives seront revégétalisées et restaurées avec des pentes stables et leur contour d'origine. Tous les matériaux de construction seront retirés du chantier à la fin du projet d'IGDPS.	Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1	5-278 5-342	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-197	Un « plan de gestion des déversements » propre aux sites sera élaboré et mis en œuvre pour cette activité. Tout ravitaillement se fera à au moins 30 m du lac ou des plans d'eau.	Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1	5-278 5-342	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-198	Les mesures d'atténuation décrites pour les activités de forage dans Ontario Operational Statement – High-Pressure Directional Drilling (MPO, 2007) seront suivies.	Tableau 5.4.2-7	5-278 5-281	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-199	La surveillance environnementale des mesures de CES sera effectuée par un professionnel qualifié. La surveillance environnementale comprendra la surveillance de la turbidité et du total des matières en suspension; les détails de la surveillance seront décrits dans un « plan de contrôle de l'érosion et des sédiments » fourni par l'entrepreneur du projet avant la construction.	Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1	5-278 5-342	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-200	Les eaux d'écoulement des trois bassins de gestion des eaux de surface sont dispersées par des répartiteurs de débit qui permettent une distribution uniforme de l'eau vers les milieux humides grâce à un mode de dispersion étendue.	Tableau 5.4.2-7	5-280	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-201	La sortie du système de l'usine de traitement des eaux usées comporte un mur de tête et s'écoule dans un répartiteur de débit en vue d'empêcher l'érosion et la sédimentation à la sortie de la galerie d'exfiltration.	Tableau 5.4.2-7	5-280	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-202	L'emplacement des sorties des bassins de gestion des eaux de surface est contraint par les limites du site (séparation de plus de 5 m requise), de sorte qu'il n'y aura pas de déversement des répartiteurs de débit directement dans le milieu humide.	Tableau 5.4.2-7	5-280	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-205	La géomembrane en PEHD a été choisie parce qu'elle est compatible avec le lixiviat généré par les déchets et qu'elle aura une longue durée de vie; le revêtement de base composite comprendra des systèmes de revêtement primaire et secondaire, soit une doublure en argile compactée...; Le système de collecte du lixiviat comporte des points d'accès pour les inspections, les travaux d'entretien, les réparations et les remplacements. Les interventions appropriées en cas de fuite de lixiviat et de contamination seront mises en œuvre de la façon décrite dans le plan d'exploitation et d'entretien et dans le plan d'urgence.	Tableau 5.3.2-7 Tableau 5.4.2-7 Tableau 5.5.5-1 Tableau 5.7.5-1 Tableau 5.8.5-1	5-193 5-280 5-344 5-689 5-739	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-206	La température de l'effluent traité qui sera rejeté dans le lac Perch sera surveillée régulièrement. La surveillance à l'usine de traitement des eaux usées servira à déterminer les caractéristiques de l'effluent traité (températures élevées) qui interdiront son rejet dans le lac Perch afin qu'il puisse être entreposé jusqu'à ce qu'il puisse être rejeté.	Tableau 5.4.2-7	5-281	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-207	La plus grande partie de la conduite d'évacuation entre l'usine de traitement des eaux usées et le lac Perch sera enfouie sous la ligne de gel. De plus, la conduite d'évacuation sera à double paroi avec un espace d'air sur la plus grande partie de sa longueur.	Tableau 5.4.2-7	5-281	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-209	Pour l'essentiel de ces deux tronçons, la conduite en polyéthylène haute densité (PEHD) sera enfouie sous la limite de gel (2 m de profondeur) et la conduite sera composée de deux parois séparées.	5.4.2.5.2.1	5-289	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	
EIE-210	Les BGES s'écouleront vers les milieux humides adjacents et seront dispersés par des épandeurs de niveau qui assureront une répartition uniforme du débit vers les milieux humides. Les BGES ne se déverseront donc pas directement dans un plan d'eau, notamment le lac Perch.	5.4.2.5.2.1	5-289	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-211	Les activités de surveillance permettront de veiller au respect des mesures de protection de l'environnement et de détecter les signes de résurgence superficielle de la boue de forage. Des signes de résurgence déclencheront la mise en œuvre du plan d'intervention en cas de résurgence.	5.4.2.5.2.2	5-293	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-213	La surveillance environnementale et la surveillance des effluents seront utilisées pour vérifier que les bassins de gestion des eaux de surface fonctionnent comme prévu, que les mesures d'atténuation associées à l'exploitation de l'IGDPS sont efficaces, que les objectifs de rejet d'effluents établis pour l'IGDPS sont atteignables et durables à l'usine de traitement des eaux usées, et que la qualité des eaux de surface dans le bassin hydrographique du ruisseau Perch et du lac Perch demeure conforme aux concentrations prévues.	5.4.2.8	5-309	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-214	Le risque potentiel pour les poissons dans le bassin hydrographique du ruisseau Perch et du lac Perch continuera d'être évalué au moyen de l'évaluation des risques environnementaux des LCR suivant un cycle de cinq ans.	5.5.4.2.2	5-333	Multiplés / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-215	La pénétration d'esturgeons dans la prise d'eau du réacteur NRU continuera d'être surveillée tant que l'eau de la rivière des Outaouais sera prélevée à une vitesse suffisamment élevée pour nuire aux poissons.	5.5.4.2.3	5-335	Multiplés / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-217	L'IGDPS évitera tout impact sur les poissons et leur habitat en respectant des distances de recul et en évitant de construire ou de dynamiter dans les plans d'eau et les cours d'eau.	5.5.5.2.1	5-347	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-219	La surveillance opérationnelle sera effectuée pour vérifier que les BGES fonctionnent comme prévu et pour démontrer la conformité aux objectifs de rejet d'effluents élaborés pour le projet d'IGDPS.	5.5.6	5-359	Multiplés / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-221	Des monticules de nidification artificiels seront construits des deux côtés des ponceaux conformément aux lignes directrices élaborées par le Northeast Blanding's Turtle Working Group (NBTWG, sans date). On surveillera l'utilisation de ces monticules artificiels par les tortues pendant la période de nidification à l'aide de méthodes adaptées aux protocoles provinciaux (MRN, 2013b). Plus précisément, les relevés de nidification seront effectués au moins une fois par semaine pendant la période de nidification (du 15 mai au 30 juin); d'autres relevés seront effectués après les périodes de pluie afin de saisir la hausse potentielle des activités de nidification associées aux chutes de pluie même légères (MRN, 2013b; Golder, 2019a). Les inspections des monticules de nidification donneront lieu à l'entretien des monticules de nidification (p. ex., élimination de la végétation) si les femelles ne sont pas présentes.	5.6.4.9.1 5.6.7.8.1 Tableau 5.6.5-1	5-447 5-573 5-478	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-222	Afin d'accroître la sensibilisation des employés, des entrepreneurs et des visiteurs à la présence de tortues sur le site des LCR, les mesures d'atténuation suivantes ont déjà été et continueront d'être mises en œuvre sur le site : Trois panneaux permanents signalant le passage de tortues ont été installés le long de la desserte de l'UTEU (figure 5.6.4 19); Deux détecteurs électroniques de passage de tortues ont été installés le long de la desserte de l'UTEU et sont utilisés pendant leur période terrestre (du 15 mai au 30 septembre) (figure 5.6.4 19); Une formation détaillée sur les espèces en péril (séance d'une heure) est offerte aux employés qui connaissent bien les espèces en péril; La présence de tortues sur le site des LCR est communiquée de la façon suivante : L'information est présentée sous forme de bulletin sur la page Web « My CNL »; Des avis par courriel sont envoyés régulièrement à tous les employés; L'information est présentée dans la formation d'orientation sur la sécurité de l'entrepreneur et dans la formation spécifique à l'entrepreneur; et on demande aux employés de remplir des questionnaires chaque automne pour évaluer dans quelle mesure ils connaissent le programme et les objectifs d'atténuation et pour leur donner l'occasion de formuler des commentaires et des suggestions.	5.6.4.9.3 5.6.7.8.1 5.6.7.8.1 Tableau 5.6.9-1	5-459 5-576 5-583 5-611	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-223	De plus, pour éviter les interactions négatives avec les tortues nicheuses, les activités de nivellement des routes ont été suspendues pendant la période terrestre des tortues (du 15 mai au 30 septembre) en 2019, et ces restrictions demeureront en place au cours des années à venir. Des restrictions sur l'élimination de la végétation pendant la saison de nidification seront en place en 2020 et au-delà.	5.6.4.9.3 Tableau 5.6.5-1	5-459 5-481	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-224	Des enquêtes officielles sur la mortalité des tortues sur les routes ont été mises en œuvre sur le site des LCR en 2019 (aucune mortalité de tortues mouchetées n'a été détectée). Elles se poursuivront tout au long de la vie du site des LCR.	5.6.4.9.3 5.6.7.8.1	5-459 5-583	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-225	L'habitat essentiel de la tortue mouchetée sera évalué annuellement pour s'assurer qu'il n'y a pas de perte importante aux LCR et pour déterminer les mesures de compensation à prendre aux LCR ou ailleurs.	Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.6.9-1	5-477 5-611	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-227	Les nouveaux ponceaux et les ponceaux remplacés seront améliorés en plantant de la végétation indigène autour des entrées des ponceaux, tout en maintenant un axe dégagé dans le ponceau.	5.6.4.9.2 Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 9-1	5-448 5-478 5-611 9-11	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-228	La conduite d'évacuation vers le lac Perch sera installée à l'aide de méthodes de forage directionnel à haute pression à l'horizontale.	Tableau 5.6.5-1	5-478	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-231	Les parties perturbées des deux aires temporaires de dépôt et de rassemblement au-delà de la limite de l'emprise de la voie de contournement du lac Perch (qui demeurera en place) seront restaurées en fonction des communautés de végétaux de terres humides naturelles qui étaient présentes avant la construction.	Tableau 5.6.5-1	5-478	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-234	Le défrichage et l'essouchement de la plus grande partie de la ZES et notamment des habitats boisés complexes se produiront avant le 8 avril ou après le 31 août pour éviter les effets sur les oiseaux nicheurs et les gîtes de maternité des chauves-souris.	Tableau 5.6.5-1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 5.6.9-1	5-479 5-609 5-610	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-235	Des zones tampons propres à chaque espèce seront implantées autour des nids/gîtes actifs pour éviter que le bruit ou toute autre perturbation sensorielle découlant des activités de préparation du site dérange la faune.	Tableau 5.6.5-1	5-479	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-236	Les arbres ne seront pas abattus tant qu'il n'aura pas été confirmé que les nids ou gîtes sont inactifs et ne sont plus occupés.	Tableau 5.6.5-1	5-479	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-237	Si le défrichage est prévu dans un habitat ouvert entre la fin mai et octobre, l'habitat sera fouillé avant la construction pour détecter la présence d'asclépiades. Les zones de l'empreinte qui contiennent des asclépiades seront défrichées à l'extérieur de la période de la fin de mai à octobre afin d'éviter les effets sur les monarques.	Tableau 5.6.5-1 5.6.5.2.1 Tableau 5.6.9-1 Tableau 9-1	5-479 5-485 5-612 9-12	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-238	Les activités de dynamitage seront temporairement suspendues si des animaux sont observés dans la zone de dynamitage.	Tableau 5.6.5-1	5-480	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-239	Des mesures d'exclusion des oiseaux migrateurs seront mises en place aux bassins de gestion des eaux de surface.	Tableau 5.6.5-1	5-482	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-242	Des relevés des oiseaux et des chauves-souris seront effectués avant le défrichage pour confirmer qu'il n'y a aucun nid ou gîte actif dans les arbres à abattre.	Tableau 5.6.5-1 5.6.5.2.1	5-479 5-485	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-243	Si le défrichage doit être terminé durant la période de nidification des oiseaux migrateurs ou durant la période de maternité des chauves-souris, il ne sera fait que dans de petits secteurs ou des secteurs aux habitats simples, où une recherche active de nids peut être exécutée avec succès si elle est entreprise par des observateurs d'expérience utilisant des protocoles largement acceptés et incluant des comportements indiquant qu'il y a nidification (p. ex., comportement agressif, territorial, défensif, dissuasif; transport de sacs fécaux, d'aliments ou de matériel de nidification).	5.6.5.2.1	5-485	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-244	Les recherches de nids seront terminées avant que ne commencent les activités de défrichage ou de construction pendant la période de nidification des oiseaux migrateurs, y compris dans les zones qui ont été préalablement défrichées pour tenir compte des oiseaux qui nichent au sol.	5.6.5.2.1	5-485	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-246	Pour permettre au projet d'IGDPS de respecter les lois provinciales et fédérales pertinentes (en particulier la <i>Loi sur les pêches</i>) : L'équipement fonctionnera au-dessus de la ligne des hautes eaux du lac Perch.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-247	Un plan de gestion des espèces envahissantes conforme aux meilleures pratiques de gestion, comme le document du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario intitulé « Forest Management Guide for Conserving Biodiversity at the Stand and Site Scales » (MNR, 2019a), sera mis en œuvre pour limiter les effets des plantes envahissantes nuisibles sur la végétation naturelle.	Tableau 5.6.5-1 5.6.5.2.2	5-481 5-494	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-248	Les limites de vitesse seront clairement affichées sur les voies d'accès et appliquées afin de réduire le risque de mortalité d'animaux pendant la construction, l'exploitation et le déclassement. De plus, les chauffeurs auront reçu une formation normalisée en matière de sécurité, ainsi qu'une formation en sensibilisation environnementale.	5.6.5.2.2	5-496	Construction	Construction	Institutionnel/Site	
EIE-249	Il y aura un contrôle de la poussière pour appuyer les opérations de mise en place des déchets conformément au Plan de gestion de la poussière (AECOM 2018) pendant les opérations de chargement, de transport, de mise en place et de compactage.	5.3.1.5.2.2 5.4.2.5.2.2 5.5.5.2.2 Tableau 5.6.5-1 5.6.5.2.2 5.10.5.2.2 10.1.4	5-150 5-291 5-356 5-482 5-497 5-846 10-6	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-252	Pour éviter les interactions négatives, les activités de terrassement et de nivellement des routes ne seront pas terminées pendant la période terrestre des tortues (du 15 mai au 30 septembre). De plus, les travaux en milieu aquatique ne seront pas autorisés entre le 1er octobre et le 15 avril pour éviter des effets négatifs sur les tortues en hibernation.	5.6.7.8.1	5-576	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-253	Les principaux corridors de migration de la tortue mouchetée demeureront intacts dans la ZEL et la ZER. Plus particulièrement, les ensembles de milieux humides constituant vraisemblablement les principales voies de déplacements empruntées par les tortues mouchetées demeureront dans leur état actuel, et le projet d'IGDPS n'altérera pas leur connectivité.	5.6.7.8.1	5-575	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-254	Pour aider à limiter les déplacements nécessaires pour que les femelles atteignent les aires de nidification et pour compenser les pertes potentielles causées par le projet d'IGDPS, des monticules de nidification seront créés des deux côtés des ponceaux de priorité 2 (ponceaux J2, K1, C9 et V22), après le remplacement des ponceaux (figure 5.6.7 17). Ces monticules de nidification seront créés suivant l'approbation du projet d'IGDPS. Afin d'améliorer les chances de réussite de la nidification, des cages à grillage métallique seront déployées sur les aires où des œufs ont été pondus. Jusqu'à 30 cages seront déployées dans la ZER. Ces cages de nidification seront conçues conformément aux lignes directrices adaptées de Gillingwater (2008) et de Ratnaswamy et coll. (1997) (Golder, 2019a). Les cages de nidification seront déployées pendant la saison de nidification (du 15 mai au 30 juin), et des inspections hebdomadaires des cages seront effectuées de la fin de la période de nidification jusqu'à la fin de la période d'éclosion (du 1er juillet au 15 octobre). Les cages seront récupérées avant le 15 mai de l'année suivante. La mise en œuvre de ces mesures d'atténuation dans le cadre du projet d'IGDPS pourrait comporter un avantage net pour l'habitat de nidification de la tortue mouchetée et le succès de la reproduction.	5.6.7.8.1	5-576	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	
EIE-255	Afin de réduire la mortalité potentielle des tortues attribuable à la circulation routière pendant la phase de construction du projet d'IGDPS, une sentinelle circulera devant les gros camions qui empruntent la route Plant, la route d'urgence ER-3 et la route Mattawa Est. Une surveillance supplémentaire des tortues sera également effectuée le long de la route Plant pendant les heures de pointe de la circulation.	5.6.7.8.1	5-583	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-258	Des clôtures d'exclusion des reptiles seront installées avant la période d'hibernation (avant le mois d'août) et demeureront en place pendant toute la durée du projet d'IGDPS, de sorte que les reptiles ne pourront pas réintégrer le site avant le défrichage ou accéder au site pendant l'exploitation. Les clôtures d'exclusion seront installées conformément aux lignes directrices provinciales pour les espèces ciblées, y compris la couleuvre tachetée (MRN, 2013c). La zone à l'intérieur de la clôture sera fouillée avant le défrichage du site et la construction, afin de capturer et de déplacer toute l'herpétofaune, y compris les couleuvres tachetées, à l'extérieur de la zone clôturée.	Tableau 5.6.5-1 5.6.7.8.1 5.6.7.9.1 Tableau 5.6.9-1	5-481 5-575 5-588 5-611	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-259	Le plan final pour le site des LCR est de remettre les terres perturbées par les activités du site dans un état stable et sécuritaire, conformément à l'utilisation des terres et aux paysages actuels.	5.3.1.3.3 5.3.2.3.3 5.4.1.3.3 5.4.2.3.3 5.5.3.3 5.6.7.11 5.7.3.3 5.8.3.3 8.3.2 8.3.3 8.3.4 8.3.5 8.3.6 8.3.7	5-106 5-156 5-226 5-267 5-324 5-602 5-626 5-734 8-10 8-11 8-12 8-14 8-16 8-17	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	
EIE-260	Les nichoirs à chauve-souris demeureront en place tout au long des phases de construction et d'exploitation. Une inspection visuelle hebdomadaire des nichoirs sera effectuée chaque année avant et pendant la phase de construction et au cours des trois premières années de la phase d'exploitation.	Tableau 5.6.8-1 Tableau 11.0-1	5-605 11-9	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	
EIE-261	Le rejet des effluents traités respectera les lignes directrices écologiques pour tous les rejets non radiologiques. Il sera conforme aux recommandations canadiennes pour l'eau potable visant tous les radionucléides au point de rejet, à l'exception du tritium, qui sera conforme aux recommandations canadiennes pour l'eau potable au point de rejet du ruisseau Perch dans la rivière des Outaouais.	5.7.6.1.1.1	5-697	Exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-262	Les doses aux travailleurs seront surveillées et gérées dans le cadre du Plan de radioprotection de l'IGDPS, qui est conforme au Programme de radioprotection à l'échelle du site des LNC.	5.8.6.1.1	5-742	Multiplés / permanents	Radioprotection	Institutionnel/Site	
EIE-263	Les conséquences des doses aux travailleurs seront également maintenues sous les seuils d'intervention en matière de radioprotection des LNC, qui sont inférieurs aux limites réglementaires indiquées dans la phrase précédente.	5.8.6.1.1	5-742	Multiplés / permanents	Radioprotection	Institutionnel/Site	
EIE-264	Les rejets de radionucléides provenant des effluents traités seront négligeables par rapport aux limites de rejet dérivées du site.	5.8.6.1.1.1	5-747	Multiplés / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-265	L'accès aux zones de pêche de la rivière des Outaouais ne sera restreint à aucun moment en raison du projet d'IGDPS.	5.9.5.2.2	5-809	Multiplés / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	
EIE-266	Les possibilités d'emploi dans les Laboratoires Nucléaires Canadiens qui pourraient découler des activités du projet d'IGDPS seront affichées sur le portail des fournisseurs, à www.cnl.ca.	Tableau 5.10.1-1	5-814	Construction	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	
EIE-267	Il y aura au maximum 40 expéditions par nuit (entre 22 h et 7 h).	Tableau 5.10.5-1	5-843	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-268	Le projet d'IGDPS aura un impact limité, puisque la ligne de vision sera obstruée par la topographie vallonnée et la forêt environnante.	Tableau 5.10.5-1	5-844	Multiplés / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-270	Dans le cadre du Programme de surveillance et de suivi de l'évaluation environnementale (PSSEE), en ce qui concerne l'évaluation du bruit, une étude de recensement de la circulation sera effectuée le long de l'autoroute 17 et de la route Plant comme activité préalable à la construction.	5.10.9 Tableau 11.0-1	5-863 11-11	Construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	
EIE-271	Les activités de construction de l'IGDPS suivront le processus de construction défini dans le Document de description du programme de construction des LNC et le Document des exigences du programme de construction des LNC.	7.4.1	7-13	Construction	Construction	Institutionnel/Site	
EIE-272	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens établiront un plan de préparation aux situations d'urgence propre au projet d'IGDPS, y compris des procédures d'intervention en cas d'urgence.	7.5	7-22	Construction	Préparation aux urgences	Institutionnel/Site	
EIE-275	Les déchets émettant du radon seront placés de préférence dans les niveaux inférieurs du MCA.	Tableau 5.7.5-1 Tableau 9-1	5-690 9-14	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-277	La végétation de la couverture définitive sera limitée à des espèces de graminées sans entretien et résistantes à la sécheresse. Les zones nues ou érodées seront roulées, remises à niveau, replantées et recouvertes de paillis de la même façon que dans l'installation d'origine pour produire une surface herbagée uniformément lisse. Des traitements seront appliqués au besoin pour protéger l'herbe et le sol contre les ravageurs et les pathogènes ou les maladies.	10.1.1 10.1.4 Tableau 10.6-1	10-2 10-6 10-16	Fermeture	Entretien	Propre à l'IGDPS	
EIE-279	Un plan de fermeture mis à jour et révisé sera préparé en fonction des conditions réelles et vérifiées, soit deux ans avant la fin de la phase d'exploitation ou lorsque 90 % du volume total de déchets aura été mis en place dans le MCA, selon la première éventualité.	10.4	10-12	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	
EIE-280	Le plan de surveillance et de suivi présenté dans la présente section est de nature conceptuelle et constitue une description préliminaire des activités et du cadre de surveillance proposés pour le projet d'IGDPS. Le plan est appelé à un développement, qui consistera en programmes particuliers de surveillance et de suivi, à mesure que la conception détaillée du projet d'IGDPS approchera de son terme, ce qui pourrait influencer sur la nature, la fréquence et le lieu des activités de surveillance. De plus, les observations reçues de la part des organismes de réglementation, du grand public et des peuples autochtones seront prises en compte. Ces programmes de surveillance et de suivi seront suffisamment précis quant au type, à la quantité et à la qualité de l'information nécessaire pour vérifier avec fiabilité les effets prévus (ou leur absence) et confirmer l'efficacité des mesures d'atténuation. De plus, ces programmes seront établis en conformité avec les normes CSA N288.4-10 (Programmes de surveillance de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium [Groupe CSA, 2010]), CSA N288.5-11 (Programmes de surveillance des effluents aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium [Groupe CSA, 2011]) et CSA N288.7-15 (Programmes de protection des eaux souterraines aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium [Groupe CSA, 2015]), selon le cas.	11	11-1	multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIS-281	La surveillance exercée pendant la période de contrôle institutionnel permettra de vérifier l'efficacité du système de confinement et sera, au besoin, suivie de mesures correctives. Voici des exemples de mesures d'atténuation qui pourraient s'appliquer : En cas d'érosion, la couverture définitive sera réparée; S'il y avait une brèche localisée dans la couverture définitive, celle-ci serait réparée et le système de lixiviation ferait l'objet d'une évaluation et d'une inspection périodiques; Si la couverture définitive présentait des brèches en plusieurs endroits ou en nombre indéterminé, on pourrait installer une nouvelle couverture ou un autre système de revêtement sur la couverture existante; Si des résultats de performance anormale étaient relevés aux puits de surveillance, des puits supplémentaires pourraient être mis en place et la fréquence de surveillance pourrait être accrue; L'érosion de la berme serait amoindrie par le maintien d'une couverture végétale saine.	3.2.4.1 11.2	3-18 11-3	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	
EIE-440	Les machines de forage doivent être maintenues propres et exemptes de fuites.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-441	L'entretien, le lavage ou le ravitaillement en carburant et l'entreposage des liquides nécessaires aux machines se feront à l'écart des eaux de surface.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-442	Des trousse d'urgence en cas de déversement seront conservées sur place en cas de fuite ou de déversement de liquides. Les voies de contamination possibles pour les produits déversés (p. ex., égouts pluviaux) seront cartographiées et des plans seront mis en place pour empêcher les produits nocifs de s'infiltrer dans le réseau d'égouts pluviaux.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-443	Dans la mesure du possible, le forage aura lieu de jour, ce qui augmentera la probabilité d'identifier visuellement une résurgence (c.-à-d. le cas où la boue de forage provenant d'une opération de forage dirigé est libérée par le substratum rocheux fracturé et s'achemine vers la surface à travers les matériaux poreux environnants).	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-444	La boue de forage, les déblais et tous les déchets seront éliminés à l'installation d'élimination appropriée.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-445	Tous les déchets seront conservés dans une fosse-réservoir ou un bassin de retenue à l'écart des terres humides ou d'autres éléments des eaux de surface, ou des égouts pluviaux, afin d'éviter d'entrer dans les caractéristiques naturelles des eaux de surface, jusqu'à ce que les déchets puissent être transportés pour élimination.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-446	Des pratiques de contrôle de l'érosion et des sédiments (p. ex., clôtures anti-érosion, gestion du ruissellement) applicables à la région et déjà en place sur le site des LCR seront utilisées pendant la construction de la conduite d'évacuation jusqu'au lac Perch, car le point de sortie pour le forage se trouvera dans la zone riveraine du lac Perch.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-447	Une surveillance continue sera en vigueur pendant toutes les phases des travaux de forage afin d'évaluer la pression du fluide (par les foreurs) et les changements de turbidité dans les caractéristiques locales des eaux de surface (par des appareils de surveillance environnementale) qui indiqueraient la migration jusqu'à la surface (résurgence) de la boue de forage.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-448	Tout le matériel et l'équipement nécessaires pour contenir et nettoyer une résurgence seront disponibles sur place. En cas de résurgence : Les travaux seront interrompus et la boue de forage sera contenue. On veillera à ce que les efforts de nettoyage n'endommagent pas le marais du lac Perch ou le lac Perch.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-449	Des barrages flottants, des clôtures anti-érosion et d'autres mesures appropriées de contrôle de l'érosion seront déployés pour empêcher la migration vers les zones avoisinantes. L'équipement de contrôle de l'érosion sera sur place et prêt au déploiement.	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-450	Les foreurs doivent évaluer les données et les circonstances menant à la perte de circulation et, si possible, mettre en œuvre des méthodes pour sceller la fracture. Tous les déversements seront évalués et les travaux cesseront si la résurgence ne peut être stoppée et/ou si les seuils des règlements environnementaux sont dépassés (c.-à-d. les lignes directrices pertinentes sur la qualité de l'eau).	5.6.5.2.2	5-493	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-451	Un plan d'urgence pour le forage dirigé sera mis en œuvre si le forage ne réussit pas le long du corridor désigné. La mise en œuvre de ce plan d'urgence nécessitera un examen par les parties responsables, aux LNC, avant son lancement.	5.6.5.2.2	5-494	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-452	L'équipe discute actuellement avec Canards Illimités Canada des options de conception en vue d'intégrer des éléments d'un milieu humide artificiel à la galerie d'exfiltration et aux systèmes de déversement des eaux pluviales sans contact. [...] Si le projet est jugé réaliste, le milieu humide sera aménagé sur l'empreinte de l'IGDPS.	2.5.7.6.1	2-64	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-453	L'équipe examine également la conception d'une structure de protection étanche pour en déterminer la compatibilité avec la configuration de l'IGDPS, et cette solution, si elle est jugée réalisable, pourrait faire partie des mesures d'atténuation et d'optimisation opérationnelle.	2.5.7.6.1	2-64	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	
EIE-16	Conscients du fait que les gens souhaitent comprendre les décisions qui les touchent et y prendre part, les LNC prendront l'initiative de susciter, engager et soutenir une discussion significative sur les enjeux et les possibilités liés au Projet d'IGDPS en appliquant le Programme d'information publique (PIP).	5.10.9	5-862	multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-10
EIE-18	Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités de consultation et de communication en cours afin de gérer et de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	5.10.9 11.3	5-863 11-4	multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site	EIE-12
EIE-19	Conscients du fait que les gens souhaitent comprendre les décisions qui les touchent et y prendre part, les LNC prendront l'initiative de susciter, engager et soutenir une discussion significative sur les enjeux et les possibilités liés au Projet d'IGDPS en appliquant le Programme d'information publique (PIP). [...] Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités de consultation et de communication en cours afin de régler et de gérer les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	5.10.9	5-864	multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-10
EIE-20	Si le programme de surveillance environnementale de la qualité des eaux de surface indique que les effets environnementaux négatifs sont plus importants que prévu, alors les LNC évalueront la nécessité de revoir les mesures d'atténuation et les pratiques de gestion pour gérer ces effets.	5.5.6	5-359	multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-6
EIE-24	La gestion adaptative est un élément important du plan [<i>Plan d'atténuation de la mortalité de la tortue mouchetée sur les routes</i>]. Selon les résultats de la surveillance, les LNC s'engagent à prendre des mesures supplémentaires, au besoin, pour préserver ou promouvoir la population de tortues mouchetées.	5.6.4.9.3	5-459	multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-21
EIE-26	La gestion adaptative est un élément important du Plan d'atténuation de la mortalité de la tortue mouchetée attribuable à la circulation routière. Selon les résultats de la surveillance, les LNC s'engagent à prendre des mesures supplémentaires, au besoin, pour apporter une contribution neutre ou positive aux tortues mouchetées.	5.6.7.8.1	5-583	multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-21

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-27	Pour atténuer ces effets potentiels, les LNC créeront de nouveaux monticules de nidification des deux côtés des ponceaux de priorité 2 après leur remplacement. Les monticules de nidification seront surveillés chaque semaine pendant la saison de nidification et après les périodes de pluie, et l'entretien de ces monticules (p. ex., l'enlèvement de la végétation) sera également effectué à ce moment-là, si les femelles ne sont pas présentes. De plus, l'habitat essentiel sera évalué chaque année pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de perte importante sur le site des LCR et pour déterminer les mesures de remise en état prises sur le site des LCR ou ailleurs.	5.6.7.8.4	5-586	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	EIE-25
EIE-28	L'importance des effets peut être surestimée, parce que l'occupation de l'habitat essentiel identifié dans la ZES demeure non confirmée, malgré des efforts considérables de relevés. Pour atténuer ces effets potentiels, les LNC créeront de nouveaux monticules de nidification des deux côtés des ponceaux de priorité 2, après leur remplacement. Les monticules de nidification seront surveillés chaque semaine pendant la saison de nidification et après les périodes de pluie, et l'entretien de ces monticules (p. ex., l'enlèvement de la végétation) sera également effectué à ce moment-là, si les femelles ne sont pas présentes. De plus, l'habitat essentiel sera évalué chaque année pour s'assurer qu'il n'y a pas de perte importante sur le site des LCR et pour déterminer les mesures de remise en état prises sur le site des LCR ou ailleurs.	5.6.7.8.4	5-586	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	EIE-25
EIE-29	Si le programme de surveillance et de suivi de l'environnement indique que les effets environnementaux négatifs sont plus importants que prévu, les LNC évalueront alors s'ils entraînent des changements aux conclusions de l'EIE. Si les modifications sont confirmées, les LNC évalueront le besoin d'introduire des mesures préventives et des pratiques de gestion revues de manière à en gérer les effets.	5.7.9	5-724	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-6
EIE-33	En cas de découverte de ressources archéologiques non répertoriées, les LNC suspendront immédiatement les travaux de construction et embaucheront un consultant autorisé afin qu'il exécute des travaux archéologiques sur le terrain, conformément au paragraphe 48 (1) de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> .	5.9.6	5-810	Construction	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-30
EIE-34	Pour atténuer ces effets, les LNC créeront de nouveaux monticules de nidification des deux côtés des ponceaux de priorité 2 après qu'ils auront été remplacés. Ces monticules seront contrôlés chaque semaine pendant la saison de nidification et après les périodes de pluie; on en profitera pour les entretenir (p. ex., enlèvement de végétation) s'il n'y a pas de femelles présentes.	8.3.5.2	8-15	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	EIE-25
EIE-35	Les LNC continueront d'informer les entrepreneurs et les fournisseurs intéressés au fur et à mesure que les lots de travaux seront établis.	8.3.9.1	8-18	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-15
EIE-36	Si le programme de surveillance environnementale de la qualité des eaux de surface indique que les effets environnementaux néfastes sont plus importants que prévu, les LNC évalueront la nécessité de réviser les mesures d'atténuation et les pratiques de gestion afin de contrôler les effets.	Tableau 11.0-1	11-7	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-6
EIE-39	Les LNC feront appel à la concurrence pour acquérir les matériaux et les services nécessaires au projet d'IGDPS.	Tableau 5.10.1-1	5-814	Construction	Programme institutionnel/propre aux sites	Institutionnel/Site	EIE-38
EIE-41	Bien que les effets terrestres soient limités au site des LCR, où l'accès est restreint, les LNC travailleront à consulter les trappeurs pour comprendre les préoccupations restantes.	Tableau 5.9.5-1	5-805	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-31

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-42	En cas de découverte de ressources archéologiques non documentées, les LNC suspendront immédiatement les travaux de construction et embaucheront un consultant autorisé afin qu'il exécute des travaux archéologiques sur le terrain, conformément au paragraphe 48 (1) de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> .	Tableau 5.9.5-1	5-806	Construction	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-30
EIE-43	Si des restes humains sont identifiés pendant la construction, les LNC en aviseront immédiatement la police ou le coroner, ainsi que le registraire des cimetières, le MTCS et les communautés ou organisations autochtones concernés.	Tableau 5.9.5-1	5-806	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-44
EIE-61	[Sans rapport avec l'IGDPS] Sur les sites des LW, de Douglas Point et de Gentilly (prototype de réacteur no 1), les DFA qui ne seront pas stockés sur place seront emballés et expédiés aux LCR pour y être entreposés en attendant que l'IGDPS soit disponible.	2.2.1.3	2-5	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	S.O.
EIE-62	[Sans rapport avec l'IGDPS] Si on trouve des DFA historiques dans le cadre de l'IRPH après la fermeture des deux installations de gestion à long terme des déchets (monticules de confinement artificiel), ils seront emballés conformément aux exigences énoncées dans les critères d'acceptation de l'IGDPS et envoyées pour stockage aux LCR.	2.2.1.3	2-5	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	S.O.
EIE-63	[Sans rapport avec l'IGDPS] Sur les sites de prototypes de réacteur, les déchets non contaminés qui conviennent seront envoyés à un centre de traitement commercial pour y être réutilisés ou recyclés, et le reste des déchets sera envoyé aux décharges municipales locales classiques.	2.2.1.5	2-5	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	S.O.
EIE-71	Par ailleurs, les méthodes de contrôle de l'érosion et de la sédimentation (p. ex., des clôtures antiérosion et des mesures de gestion du ruissellement) déjà en vigueur sur le site des LNC seront appliquées pendant les travaux de construction autour des zones perturbées, et les programmes actuels, comme la procédure de gestion des terres et des habitats des LNC, seront mis en œuvre.	2.5.5.3	2-52	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-73	Les effluents traités seront conformes aux objectifs de rejet d'effluents pour la protection de l'environnement et de la santé humaine.	2.5.7.6	2-62	Exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-55
EIE-74	Les DFA qui seront éliminés dans le cadre du projet d'IGDPS seront conformes aux critères d'acceptation des déchets établis pour s'assurer qu'ils peuvent l'être dans l'IGDPS compte tenu des exigences de sécurité pendant la phase d'exploitation et après la fermeture.	3.1.1	3-1	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	EIE-47
EIE-76	Après sa fermeture, le monticule ressemblera à une butte recouverte d'herbe intégrée à un flanc de colline naturelle. Haut d'environ 18 m, il aura une empreinte de 17 ha sur le site des LCR. Il ne sera pas visible du campus principal des LCR ni de la rivière des Outaouais.	3.1.1	3-2	Fermeture	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-50
EIE-85	Le <i>plan de protection de l'environnement</i> sera semblable à celui qui s'applique aux autres installations des LCR et comprendra des mesures comme la pulvérisation d'eau pour contrôler la poussière, l'application de normes d'entretien des véhicules pour réduire les émissions et l'exécution de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments. Les carburants, les lubrifiants et les produits chimiques nécessaires à l'équipement mécanique de chantier seront expédiés à l'IGDPS dans des véhicules et (ou) des conteneurs dûment approuvés et seront utilisés conformément aux lois, codes et pratiques applicables. La manipulation, l'entreposage et l'élimination de ces produits seront conformes aux programmes de protection de l'environnement, de gestion des déchets, et de santé et sécurité au travail.	3.2.1.2	3-13	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-149

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-94	Les activités de maintenance du MCA viseront surtout à limiter l'érosion causée par le ruissellement des eaux de surface et le tassement du monticule. La surface finie du MCA sera surélevée par rapport au site environnant, ce qui limitera la quantité d'eaux de surface susceptibles de pénétrer dans le monticule depuis des zones situées à l'extérieur. L'inclinaison des pentes du MCA sera suffisante pour favoriser le drainage, et les fossés de collecte des eaux de surface du monticule et éléments connexes seront assortis de mesures de contrôle de l'érosion pour réduire le transport de sédiments et l'érosion.	3.2.4.1	3-18	Fermeture	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-183
EIE-109	Des aires de stockage de terre et de granulats propres seront prévues à l'intérieur et à l'extérieur du MCA à l'appui des activités de mise en place des déchets. Ces aires seront suffisamment grandes pour permettre la construction de cellules et la gestion des déchets, avec, notamment, un espace suffisant pour la circulation des véhicules de manutention et le fonctionnement de l'équipement de chargement. Elles seront également assez grandes pour entreposer les morts terrains enlevés pendant la construction et pour entreposer la terre qui servira à la couverture. L'excavation du MCA produira environ 560 000 m ³ de terre excavée, dont environ 365 000 m ³ devront être entreposés à titre provisoire ou permanent pendant la construction. La terre sera entreposée à un endroit du site des LCR géré par le service de gestion des déchets des LCR.	3.4.1.8.2	3-43	multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-117	La végétation sera limitée à des espèces de graminées qui ne nécessitent pas d'entretien et qui sont résistantes à la sécheresse. Les activités d'entretien pendant la période de contrôle institutionnel comprendront l'abattage d'arbres et d'autres types de végétation à racines profondes, ainsi que des inspections physiques des terriers d'animaux à la surface du MCA.	3.4.1.9.3	3-50	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-96
EIE-135	Les rejets d'eaux usées dans les systèmes d'évacuation devront être conformes à la procédure du Programme de protection de l'environnement des LNC, qui énonce les critères d'acceptabilité des LCR pour les rejets réguliers et irréguliers de liquides dans les eaux pluviales.	3.4.4.4	3-68	Exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-182
EIE-145	De plus, un système passif de ventilation du biogaz sera construit pendant l'installation de la couverture définitive du MCA et sera surveillé périodiquement pendant la phase de post fermeture du monticule pour repérer les signes d'échappement éventuel du biogaz à l'extérieur.	3.5.1.3	3-79	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-118
EIE-150	Toutes les activités liées à la construction de l'IGDPS devront être conformes au plan de santé, de sécurité et de protection de l'environnement approuvé par l'entrepreneur, lequel devra respecter les dispositions de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> .	3.5.2.4	3-83	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-199
EIE-153	La surveillance de suivi sera utilisée pour vérifier les prévisions faites dans l'EIE définitive, qui seront communiquées par l'entremise du Programme d'information publique des LNC (LNC, 2021). Les LNC poursuivront leurs efforts pour informer la population sur le projet d'IGDPS et aborder la perception du risque.	4.5	4-38	multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-11

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-156	Le plan de gestion de la poussière (Dust Management Plan (AECOM 2018a) qui sera mis en œuvre pour le projet d'IGDPS fournira de l'information sur l'atténuation de la poussière, notamment : Recours aux techniques de pulvérisation ou de brumisation (p. ex., camions-citernes à eau) comme principales techniques anti-poussière; Utilisation de fixateurs (p. ex., dépolvissant chimique pour le contrôle de la poussière; Couvrir les dépôts et les zones exposées avant l'arrivée de vents violents ou de conditions sèches, contre lesquels les techniques de réduction des poussières ne suffisent plus à empêcher la production de poussières dues à l'érosion éolienne; Réduire au minimum la taille des zones de travail exposées contenant des matières contaminées, dans la mesure du possible, au moyen d'une méthode d'excavation par étapes; Reverdir les zones compromises ou ajouter du paillis aux cellules complétées et aux zones excavées dès que possible; Humidifier le sol dans les zones sèches avant de commencer les activités faisant appel à des camions et à des machines dans le secteur; Réduire les activités pour éviter la production inutile de poussière; Utiliser des clôtures contre le vent autour des zones de travail; Reporter les travaux susceptibles de produire de la poussière si l'on prévoit des vents soutenus de plus de 40 km/h, à moins qu'il ne soit démontré que le chantier est suffisamment protégé pour que le vent ne produise pas des quantités inacceptables de poussière.	Tableau 5.2.1-8	5-51	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-249
EIE-161	Les moteurs des véhicules et de l'équipement sur le site seront maintenus en bon état de fonctionnement.	Tableau 5.2.2-5	5-86	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-163	De plus, le groupe électrogène de secours ne servira qu'à fournir de l'électricité pendant les pannes de courant, lorsque les autres équipements ne fonctionnent pas.	Tableau 5.2.2-9	5-90	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-164	Un système passif de ventilation des gaz d'enfouissement (GE) sera construit en même temps que l'installation du système de couverture finale du MCA, qui fournira des concentrations mesurées et des taux d'émission.	Tableau 5.2.2-13	5-96	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-118
EIE-165	De plus, des sondes de surveillance des gaz d'enfouissement seront installées autour du périmètre du MCA afin de déceler les signes éventuels de migration de ces gaz à partir du MCA.	Tableau 5.2.2-13	5-96	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-118
EIE-167	Les pratiques de contrôle de l'érosion et des sédiments (p. ex., barrière à limon, gestion des eaux de ruissellement) applicables à la région et déjà en place sur le site des LCR (p. ex., la procédure des LNC pour la gestion des terres, des habitats et de la faune [CNL, 2018c]) seront utilisées, le cas échéant, pendant la construction aux abords des zones perturbées.	Tableau 5.3.1-4	5-141	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-168	Les activités de dynamitage suivront les pratiques de gestion exemplaires normalisées de l'industrie et les règlements fédéraux applicables. Les changements physiques du substrat rocheux résultant du dynamitage (p. ex., fracturation par sautage) se limiteront à la zone locale dans l'empreinte du MCA.	Tableau 5.3.1-4	5-141	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-82
EIE-171	Les roches qui ne peuvent être recyclées pour être réutilisées seront soit entreposées sur le site des LCR, soit évacuées pour une utilisation hors site.	5.3.1.5.2.2	5-149	Construction	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	EIE-83
EIE-173	Pour chaque BGES, le niveau d'eau sera échantillonné afin d'estimer le débit d'entrée et de sortie de chaque bassin. La qualité de l'eau à la sortie sera échantillonnée périodiquement pour confirmer que l'émergence des eaux de surface répond aux critères environnementaux applicables.	Tableau 5.3.2-7	5-192	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-140
EIE-175	Les effluents traités seront échantillonnés pour confirmer qu'ils sont conformes aux objectifs de rejet des effluents avant leur rejet dans l'environnement.	Tableau 5.3.2-7	5-194	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-55

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-178	Le rejet des effluents traités respectera les lignes directrices fédérales et provinciales sur la protection du biote aquatique pour les constituants non radiologiques et les lignes directrices sur l'eau potable pour les constituants radiologiques (LNC, 2019c). Le tritium, pour lequel la cible de rejet est de 360 000 Bq/L, fait exception. La cible de rejet, même si elle dépasse la recommandation pour l'eau potable de 7 000 Bq/L pour le tritium, est bien inférieure à la concentration sans effet observable pour le biote de 17,400 000 Bq/L pour le site des LCR (LNC, 2019d).	5.3.2.6.2.1	5-209	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-55
EIE-179	Les répercussions sur la qualité des eaux souterraines du rejet des effluents traités dans le sol par l'entremise de la galerie d'exfiltration seront négligeables. Les effluents feront l'objet d'une surveillance pour s'assurer que les objectifs de rejet sont atteints.	5.3.2.6.2.1	5-209	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-55
EIE-184	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 5.4.1-13	5-249	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-187	Les rejets d'eaux usées dans les systèmes d'évacuation des eaux usées seront conformes aux exigences des LNC en matière de rejet dans les fosses septiques détaillées dans la procédure du programme de protection de l'environnement des LNC intitulée « Acceptability Criteria for Routine and Non-Routine Discharge of Liquids on the CRL Site ».	5.4.1.5.2.1	5-251	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-182
EIE-188	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 5.4.1-21	5-260	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-189	Des techniques de contrôle de l'érosion et des sédiments (p. ex., clôtures anti-érosion, gestion du ruissellement) applicables à la région et déjà employées sur le site des LCR seront utilisées pendant la construction autour des zones perturbées, s'il y a lieu.	Tableau 5.4.1-21	5-260	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-190	Un plan de dynamitage, dans le cadre du PPE, sera élaboré par l'entrepreneur et mis en œuvre pour le projet d'IGDPS.	Tableau 5.4.2-7	5-277	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-82
EIE-193	Des mesures d'atténuation, dont des pratiques de contrôle de l'érosion et des sédiments (p. ex., clôtures anti-érosion, filtres à limon), seront utilisées pendant la construction autour des zones perturbées, le cas échéant. L'une des principales mesures de protection de l'habitat du poisson sera l'emploi de rideaux de contrôle de la turbidité pour isoler les sédiments en suspension dans les zones de construction du lac.	Tableau 5.4.2-7	5-278	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-196	Un plan de contrôle de l'érosion et des sédiments propre aux sites sera élaboré et mis en œuvre pour cette activité.	Tableau 5.4.2-7	5-278	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-203	Les activités annuelles de maintenance permettront de détecter tout problème d'érosion. Des inspections seront entreprises et des activités d'entretien seront réalisées, au besoin, après les événements pluvio-hydrologiques majeurs et après la fonte printanière pour confirmer qu'il n'y a pas de problèmes majeurs d'érosion.	Tableau 5.4.1-13	5-249	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-186
EIE-204	Des procédures appropriées seront mises en place pour repérer efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans le lac Perch et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 5.4.2-7	5-280	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-208	Les inspections des installations seront effectuées selon un calendrier défini pour vérifier que les entrées et les sorties sont exemptes de débris et pour confirmer qu'il n'y a pas de problèmes majeurs d'érosion à l'entrée ou à la sortie. De plus, l'intégrité des bermes et des structures de sortie sera contrôlée par des inspections visuelles qui permettront de déceler toute érosion du sol. Les inspections permettront de déterminer si l'évacuation de sédiments est nécessaire. Les sédiments seront alors extraits grâce à du matériel d'excavation et éliminés en fonction de l'échantillonnage, des essais et de la classification des sédiments conformément aux normes du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Ils seront stockés, asséchés et réutilisés sur place pour les opérations quotidiennes de couverture du MCA. La gestion de l'évacuation des sédiments suit les procédures énoncées dans « Stormwater Management Planning and Design Manual ».	5.4.2.5.2.1	5-286	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-140
EIE-212	Voici d'autres stratégies d'atténuation : Le fonctionnement des machines aura lieu au-dessus de la ligne des hautes eaux du lac Perch; Les machines de forage seront propres et exemptes de fuites; L'entretien, le lavage, le ravitaillement en carburant et l'entreposage des liquides opérationnels pour la machinerie respecteront une distance suffisante par rapport aux eaux de surface afin de s'assurer que les déversements ne s'écoulent pas dans le plan d'eau. Les trousseaux d'urgence en cas de déversement seront conservés sur les lieux de travail en cas de fuite ou de déversement de liquide. Les voies potentielles de déversement de produits (p. ex., drains pluviaux) devront être cartographiées et des plans devront être mis en place pour empêcher l'entrée de produits nocifs dans le réseau d'égouts pluviaux. Dans la mesure du possible, le forage doit se dérouler pendant les heures de clarté, ce qui augmentera la probabilité d'identifier visuellement une résurgence de la boue de forage. L'élimination de la boue de forage, des déblais et de tous les déchets sera dirigée vers les installations d'élimination appropriées. En attendant d'être transportés pour élimination, tous les déchets seront conservés dans une fosse-réservoir ou un bassin de rétention à l'écart des terres humides, d'autres éléments liés aux eaux de surface, ou des égouts pluviaux, afin d'éviter tout contact avec les écoulements naturels d'eaux de surface. Les pratiques de contrôle de l'érosion et des sédiments (p. ex., clôtures anti-érosion, gestion du ruissellement) applicables à la région et déjà en place sur le site des LNC seront utilisées pendant la construction de la conduite d'évacuation vers le lac Perch, car le point de sortie du forage se trouvera dans la zone riveraine du lac Perch. Une surveillance continue aura lieu pendant toutes les phases des travaux de forage, notamment le contrôle de la pression des fluides (par les foreurs) et les modifications de turbidité dans les eaux de surface locales (par des contrôleurs environnementaux) qui indiqueraient la migration vers la surface (résurgence) de la boue de forage.	5.4.2.5.2.2	5-293	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-440
EIE-216	Tous les travaux dans l'eau devront être exécutés entre le 16 juillet et le 1 ^{er} octobre, pour éviter les périodes critiques de frai et de développement des œufs et des larves des espèces de poissons qui fraient au printemps (MPO, 2013; MRN, 2013) et protéger l'habitat d'hibernation des tortues dans le lac Perch et alentour; la construction devrait être de courte durée. (c.-à-d. <30 jours).	Tableau 5.5.5-1	5-342	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-192
EIE-218	Les changements potentiels dans les concentrations de sédiments découlant de l'utilisation de machinerie lourde pendant la période de construction seront atténués au moyen de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments, comme des rideaux de contrôle de la turbidité, pour toute la durée de la construction. Les pratiques de gestion exemplaires seront suivies, y compris celles énoncées dans le <i>Plan de protection de l'environnement</i> de l'IGDPS.	5.5.5.2.2	5-355	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-220	Les ponceaux de priorité 2 seront remplacés lorsque le projet d'IGDPS sera approuvé.	5.6.4.9.1	5-447	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-23

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-226	Des monticules de nidification artificiels seront construits des deux côtés des ponceaux neufs et remplacés.	Tableau 5.6.5-1	5-478	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	EIE-221
EIE-229	Les mesures d'atténuation décrites dans le document du MPO intitulé Énoncé opérationnel de l'Ontario - Forage horizontal dirigé haute pression (MPO, 2007) seront suivies, y compris l'emplacement de la conduite d'évacuation et l'accès aux aires de dépôt et de rassemblement temporaires, en grande partie dans une emprise de route d'accès précédemment établie (voie de contournement du lac Perch), la réduction de l'enlèvement de la végétation au-delà des zones déjà perturbées, la création et le respect d'un plan d'intervention d'urgence en cas de résurgence et d'un plan d'urgence en cas de déversement pendant l'installation, et la surveillance environnementale à temps plein pendant toutes les phases des travaux liés à la conduite d'évacuation dans le marais du lac Perch afin d'évaluer le respect des mesures de protection de l'environnement et de faire des observations sur les signes de résurgence à la surface de la boue de forage (c.-à-d. le rejet par le substratum rocheux fissuré de la boue de forage qui se déplace vers la surface). Une indication de fracturation déclenchera la mise en œuvre du plan d'intervention en cas de résurgence.	Tableau 5.6.5-1	5-478	Construction	Construction	Institutionnel/Site	EIE-198
EIE-230	Tous les travaux en milieu aquatique devront être exécutés entre le 16 juillet et le 1er octobre, pour éviter les périodes critiques de frai et de développement des œufs et des larves des espèces de poissons qui fraient au printemps (MPO, 2013; MRN, 2013) et protéger l'habitat d'hibernation des tortues dans le lac Perch et aux alentours; les travaux de construction devraient être de courte durée (c. à d. <30 jours).	Tableau 5.6.5-1	5-478	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-192
EIE-232	Des pratiques de contrôle de l'érosion et des sédiments (p. ex., barrières à limon, gestion des eaux pluviales) applicables à la région et déjà en place sur le site des LCR seront utilisées pendant la construction autour des zones perturbées, le cas échéant.	Tableau 5.6.5-1	5-478	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-233	Mise en œuvre d'un plan complet de gestion durable des forêts pour assurer la rétention à long terme des arbres servant de gîtes de maternité aux espèces de chauves-souris.	Tableau 5.6.5-1	5-478	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-40
EIE-240	Le Plan de gestion de la poussière (AECOM, 2018) pour le projet d'IGDPS comprendra : la restriction ou suspension des activités si des concentrations inacceptables de poussières sont générées en raison du vent ou d'autres conditions du site; l'utilisation des techniques de pulvérisation ou de brumisation d'eau (p. ex., camions-citernes) comme principal moyen de répression de la poussière; l'utilisation de fixateurs (p. ex., dépoussiérants chimiques) pour le contrôle de la poussière et pour servir de couverture quotidienne du MCA; la suspension des activités d'excavation, de chargement, de transport et de déchargement si la vitesse du vent dépasse les critères stipulés; et les véhicules qui sont entrés en contact avec des contaminants devront passer par le poste de décontamination des véhicules.	Tableau 5.6.5-1	5-482	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-249
EIE-241	Comme le décrit le plan d'exploitation et d'entretien, des procédures appropriées seront également mises en œuvre pour identifier les incidents de déversement et mettre en place des interventions d'urgence en cas de déversement, ainsi qu'une intervention appropriée en cas de contamination des eaux de surface sans contact ou du lixiviat.	Tableau 5.6.5-1	5-483	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-245	Si le défrichage est prévu dans un habitat ouvert entre la fin mai et octobre, l'habitat sera fouillé avant la construction pour détecter la présence d'asclépiades. Les zones de l'empreinte qui contiennent des asclépiades seront défrichées à l'extérieur de la période de la fin de mai à octobre afin d'éviter les effets sur les monarques.	5.6.5.2.1	5-485	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-237

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-250	Quatre ponceaux de priorité 2 seront remplacés dans les deux ans suivant l'approbation du projet d'IGDPS.	5.6.7.8.1	5-573	Construction	Construction	Institutionnel/Site	EIE-23
EIE-251	Des monticules de nidification artificiels seront construits des deux côtés des ponceaux conformément aux lignes directrices élaborées par le Northeast Blanding's Turtle Working Group (NBTWG, sans date) (Groupe de travail sur la tortue mouchetée). On surveillera l'utilisation de ces monticules artificiels par les tortues pendant la période de nidification à l'aide de méthodes adaptées aux protocoles provinciaux (MRN, 2013b). Plus précisément, les relevés de nidification seront effectués au moins une fois par semaine pendant la période de nidification (du 15 mai au 30 juin); d'autres relevés seront effectués après les périodes de pluie afin de saisir la hausse potentielle des activités de nidification associées aux chutes de pluie même légères (MRN, 2013b; Golder, 2019a). Les inspections des monticules de nidification donneront lieu à l'entretien des monticules de nidification (p. ex., élimination de la végétation) si les femelles ne sont pas présentes.	5.6.7.8.1	5-573	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	EIE-221
EIE-256	Pour accroître la sensibilisation des employés, des entrepreneurs et des visiteurs concernant la présence de tortues sur le site des LCR, les mesures suivantes seront mises en œuvre avant la phase de construction du projet d'IGDPS : 12 autres panneaux permanents affichant des traverses de tortues seront installés le long de la route Plant et des routes secondaires (figure 5.6.7 17); la présence de tortues sur le site de l'IGDPS sera communiquée aux entrepreneurs et aux visiteurs à l'entrée du site ou dans le hall B700.	5.6.7.8.1	5-583	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-222
EIE-257	Des relevés de mortalité attribuable à la circulation routière continueront d'être effectués chaque semaine le long de la route Plant et des points où se concentrent les tortues sur les routes secondaires pendant leur saison active (d'avril à octobre).	5.6.7.8.1	5-583	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-224
EIE-269	Tous les déchets radioactifs produits pendant la préparation du site et la construction seront séparés et gérés conformément aux procédures existantes établies pour tous les sites exploités par les LNC, qui sont conformes aux règlements applicables.	5.10.5.2.2	5-849	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	EIE-59
EIE-273	Un plan détaillé d'aménagement durable des forêts sera mis en œuvre pour assurer la rétention à long terme des arbres servant de gîtes de maternité aux espèces de chauves-souris.	Tableau 9-1	9-10	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-40
EIE-274	Une clôture sera aménagée autour du site de l'IGDPS pour empêcher les espèces fauniques terrestres d'avoir accès au MCA. Étant donné la nature transitoire de l'exposition aux oiseaux et les faibles concentrations ambiantes prévues, les expositions dans le cas des oiseaux devraient être faibles et, par conséquent, aucune mesure d'atténuation particulière n'a été proposée.	Tableau 9-1	9-13	Construction	Construction	Institutionnel/Site	EIE-40
EIE-276	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les déversements en cas de rejet de l'effluent traité ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration et pour amorcer les interventions d'urgence appropriées.	Tableau 9-1	9-16	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-278	Les activités [d'inspection et] d'entretien annuel permettront d'identifier les problèmes d'érosion. De plus, un examen d'entretien sera effectué après les tempêtes violentes et la fonte des neiges printanière annuelle pour confirmer qu'il n'y a pas de problèmes majeurs d'érosion.	10.1.2	10-3	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-183
EIE-282	Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités de consultation et de communication en cours afin de régler et de gérer les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	5.10.9	5-863	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-11
EIE-283	Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités de consultation et de communication en cours afin de régler et de gérer les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	5.10.10	5-864	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-11

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-284	Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités de consultation et de communication en cours afin de gérer et de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	Tableau 11.0-1	11-11	Multiplés / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-11
EIE-285	Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités d'engagement et de communication en cours afin de gérer et de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	Tableau 11.0-1	11-12	Multiplés / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-11
EIE-286	Les LNC continueront d'informer les entrepreneurs et les fournisseurs intéressés au fur et à mesure que les lots de travaux seront établis.	8.3.9.1	8-18	Multiplés / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-11
EIE-287	Tout au long de ce processus, les LNC maintiennent le dialogue entre les parties prenantes et les responsables du projet d'IGDPS, et ce jusqu'au règlement du problème.	11.3	11-4	Multiplés / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-17
EIE-288	Les LNC évalueront continuellement à la fois le processus et les résultats des activités de consultation et de communication en cours afin de gérer et de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent.	11.3	11-4	Multiplés / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-17
EIS-289	L'application de sels de voirie sur le site de l'IGDPS devra être restreinte, puisque la présence de résidus de sel dans les eaux de contact et/ou dans le lixiviat pourrait compromettre l'efficacité des systèmes de traitement de l'UTEU.	3.4.4.5.2	3-74	Multiplés / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	EIE-22
EIE-290	Conformément au plan, l'épandage de sel de voirie sur le site de l'IGDPS sera limité, car les résidus de sel dans l'eau de contact et/ou le lixiviat peuvent compromettre l'efficacité du traitement des systèmes de l'UTEU.	5.3.1.5.2.1	5-147	Multiplés / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	EIE-22
EIE-291	Conformément au plan, l'épandage de sel de voirie sur le site de l'IGDPS sera limité, car les résidus de sel dans l'eau de contact et/ou le lixiviat peuvent compromettre l'efficacité du traitement des systèmes de l'UTEU.	5.3.2.5.2.1	5-197	Multiplés / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	EIE-22
EIE-292	Conformément au plan, l'emploi de sels de voirie sera limité sur le site puisque la présence de sel résiduel dans l'eau de contact et/ou les lixiviats risque de compromettre l'efficacité des systèmes de traitement de l'UTEU.	5.4.2.5.2.1	5-286	Multiplés / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	EIE-22
EIE-293	Conformément au plan, l'emploi de sels de voirie sera limité sur le site puisque la présence de sel résiduel dans l'eau de contact et/ou les lixiviats risque de compromettre l'efficacité des systèmes de traitement de l'UTEU.	5.5.5.2.1	5-349	Multiplés / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	EIE-22
EIS-294	Conformément au plan, l'épandage de sels de voirie dans la ZES devra être limité, car les résidus de sel dans l'eau de contact ou le lixiviat peuvent compromettre l'efficacité de traitement des systèmes de l'UTEU.	5.6.5.2.1	5-489	Multiplés / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	EIE-22
EIE-295	Pour atténuer ces effets potentiels, les LNC créeront de nouveaux monticules de nidification des deux côtés des ponceaux de priorité 2 après leur remplacement.	5.6.7.11.2	5-604	Multiplés / permanents	Entretien	Institutionnel/Site	EIE-23
EIS-296	Le projet d'IGDPS permettra d'acquérir du matériel et des services de façon concurrentielle auprès des collectivités locales et régionales.	Tableau 9-1	9-18	Construction et exploitation	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	EIE-38
EIS-297	Les LNC feront appel à la concurrence pour se procurer les matériaux et services auprès des collectivités locales et régionales.	Tableau 5.10.5-1	5-842	Construction et exploitation	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	EIE-38
EIS-298	L'acquisition de matériaux et services pour le projet d'IGDPS se fera dans les collectivités locales et régionales en régime de concurrence.	Tableau 5.10.10-1	5-865	Construction et exploitation	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS	EIE-38

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-299	Les LNC se sont engagés à prendre des mesures d'atténuation, comme l'installation de boîtes à chauves-souris et un plan complet de gestion durable des forêts.	5.6.7.7.4	5-572	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-40
EIE-300	De plus, un plan complet de gestion durable des forêts est en cours d'élaboration pour le site des LCR, avec comme objectif d'assurer la rétention à long terme des arbres servant de gîtes de maternité pour les espèces de chauves-souris.	5.6.7.11.1	5-603	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-40
EIE-301	Les LNC se sont engagés à mettre en œuvre un plan de gestion durable des forêts afin de protéger l'habitat de repos dans la ZER et de l'améliorer au fil du temps.	5.6.9	5-608	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-40
EIE-302	Un plan complet de gestion durable des forêts sera mis en œuvre pour assurer la rétention à long terme des arbres offrant des gîtes de maternité aux chauves-souris.	Tableau 5.6.9-1	5-610	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-40
EIE-303	Un plan complet d'aménagement forestier durable est en cours d'élaboration pour le site des LCR, dans le but d'assurer la rétention à long terme des arbres servant de gîtes de reproduction pour les espèces de chauves-souris.	5.9.4.1.2.3	5-787	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-40
EIE-304	De plus, un plan complet de gestion durable des forêts est en cours d'élaboration pour le site des LCR, dans le but d'assurer la rétention à long terme des arbres offrant des gîtes de maternité aux chauves-souris.	8.3.5.1	8-15	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-40
EIE-305	Les effluents traités seront conformes aux objectifs de rejet qui protègent l'environnement et la santé humaine.	2.5.7.7	2-65	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-55
EIE-306	Les répercussions sur les eaux souterraines du rejet des effluents traités des UTEU seront négligeables, car les effluents traités atteindront les cibles de rejet d'effluents qui protègent l'environnement et la santé humaine.	5.3.2.6.2.2	5-210	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-55
EIE-307	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides désignées près de la ZES; lorsque la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront établies pour contrer tout risque d'érosion.	Tableau 5.4.2-7	5-277	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-308	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides désignées près de la ZES; lorsque la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront établies pour contrer tout risque d'érosion.	Tableau 5.5.5-1	5-341	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-309	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides désignées près de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront établies pour contrer tout risque d'érosion.	Tableau 5.6.5-1	5-477	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-310	De plus, une zone tampon de 30 m est établie le long de toutes les terres humides désignées près de la ZES.	5.6.5.2.1	5-487	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-311	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides recensées près de la ZES; là où on ne pourra pas le faire, des mesures d'atténuation appropriées seront établies pour contrer tout risque d'érosion.	Tableau 5.6.9-1	5-609	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-312	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides recensées près de la ZES; là où on ne pourra pas le faire, des mesures d'atténuation appropriées seront établies pour contrer tout risque d'érosion.	Tableau 5.6.9-1	5-609	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-313	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides recensées près de la ZES; là où on ne pourra pas le faire, des mesures d'atténuation appropriées seront établies pour contrer tout risque d'érosion.	Tableau 5.6.9-1	5-610	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-314	Une zone tampon de 30 m sera établie le long des terres humides recensées près de la ZES; là où on ne pourra pas le faire, des mesures d'atténuation appropriées seront établies pour contrer tout risque d'érosion.	Tableau 5.6.9-1	5-611	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIS-315	Une zone tampon de 30 m a été établie le long de tous les milieux humides identifiés à proximité du MCA et aucune nouvelle construction n'est permise dans cette zone tampon de 30 m pour protéger les milieux humides.	Tableau 7.4.1-1	7-17	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-316	Une zone tampon de 30 m sera établie à la marge des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 9-1	9-6	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-317	Une zone tampon de 30 m sera établie à la marge des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 9-1	9-8	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-318	Une zone tampon de 30 m sera établie à la marge des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 9-1	9-9	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-319	Une zone tampon de 30 m sera établie à la marge des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 9-1	9-10	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-320	Une zone tampon de 30 m sera établie à la marge des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 9-1	9-11	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-321	Une zone tampon de 30 m sera établie à la marge des terres humides situées à proximité de la ZES; si la zone tampon ne peut pas être maintenue, des mesures d'atténuation appropriées seront prises pour limiter les risques d'érosion.	Tableau 9-1	9-12	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-79
EIE-322	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 5.6.5-1	5-477	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-323	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 5.6.5-1	5-479	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-324	De plus, une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites des propriétés de la ZES afin de limiter les perturbations à la végétation et aux racines des grands arbres.	5.6.5.2.1	5-485	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-325	De plus, une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites des propriétés de la ZES afin de limiter les perturbations à la végétation et aux grandes racines des arbres.	5.6.5.2.1	5-487	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-326	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 5.6.9-1	5-609	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-327	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 5.6.9-1	5-610	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-328	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 5.6.9-1	5-609	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-329	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 5.6.9-1	5-610	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-330	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 9-1	9-8	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-331	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 9-1	9-9	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-332	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 9-1	9-10	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-333	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 9-1	9-11	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-334	Une zone tampon de 5 m de la limite des arbres est établie à partir de toutes les limites de propriété de la ZES afin de nuire le moins possible à la végétation et aux racines des grands arbres.	Tableau 9-1	9-12	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-80
EIE-335	De plus, une zone tampon sera maintenue entre les déchets et la limite du site de stockage.	5.6.5.2.1	5-487	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-81
EIE-336	Les activités de dynamitage respecteront les normes de l'industrie en matière de pratiques exemplaires de gestion, les règlements fédéraux applicables et les lignes directrices de Pêches et Océans Canada pour l'utilisation d'explosifs.	Tableau 5.5.5-1	5-341	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-82
EIE-337	Un plan de dynamitage, dans le cadre du PPE, sera élaboré par l'entrepreneur et mis en œuvre pour les activités de dynamitage du projet d'IGDPS, conformément aux pratiques de gestion exemplaires normalisées de l'industrie et aux règlements fédéraux applicables.	Tableau 5.6.5-1	5-480	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-82
EIE-338	Les activités de dynamitage suivront les pratiques de gestion exemplaires normalisées de l'industrie et les règlements fédéraux applicables, y compris la <i>Loi sur les explosifs</i> .	5.10.5.2.2	5-848	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-82
EIE-339	Il est prévu que la majeure partie de la roche dynamitée sera recyclée pour être utilisée dans la construction du MCA.	5.3.1.5.2.2	5-149	Construction	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	EIE-83
EIE-340	Il est prévu que la majeure partie de la roche dynamitée sera recyclée pour être utilisée dans la construction du monticule de confinement artificiel.	5.5.5.2.1	5-347	Construction	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	EIE-83
EIE-341	On prévoit que la majeure partie de la roche dynamitée sera recyclée pour être utilisée dans la construction du MCA.	5.6.5.2.1	5-486	Construction	Gestion des déchets	Institutionnel/Site	EIE-83
EIE-342	Le déclassement de l'UTEU et des structures de gestion des eaux de surface connexes aura lieu lorsque la quantité et la qualité des lixiviats ne nécessiteront plus de traitement.	5.3.1.5.2.2	5-148	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	EIE-88

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-343	Le déclassement de l'UTEU et des structures de gestion des eaux de surface connexes aura lieu lorsque la quantité et la qualité des lixiviats ne nécessiteront plus de traitement. Si l'UTEU s'avérait être nécessaire au-delà de sa durée de vie prévue, elle serait remise à neuf pour continuer le traitement du lixiviat, ou d'autres types de traitements seraient envisagés.	5.4.2.5.2.2	5-290	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	EIE-88
EIE-344	Le déclassement de l'UTEU et des structures de gestion des eaux de surface connexes aura lieu lorsque la quantité et la qualité des lixiviats ne nécessiteront plus de traitement.	5.5.5.2.1	5-346	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	EIE-88
EIE-345	La hauteur maximale des matériaux de remblai, des déchets et de la couverture définitive sera de 18 m.	3.4.1.2	3-33	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-104
EIE-346	L'épaisseur combinée des couches primaire et secondaire est de 2,05 m.	3.4.1.4	3-36	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-111
EIE-347	Un système passif de ventilation des gaz d'enfouissement (GE) sera construit en même temps que l'installation du système de couverture finale du MCA, qui fournira des concentrations mesurées et des taux d'émission.	Tableau 5.2.2-13	5-96	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-118
EIE-348	Un système passif de ventilation du biogaz sera construit en même temps que l'installation du système de couverture finale du MCA.	Tableau 5.7.5-1	5-689	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-118
EIE-349	Un système d'évacuation passive des gaz d'enfouissement sera construit en même temps que l'installation du système de couverture définitive du MCA.	Tableau 9-1	9-14	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-118
EIE-350	Un système d'évacuation passive des gaz d'enfouissement sera construit en même temps que l'installation du système de couverture définitive du MCA.	Tableau 9-1	9-17	Fermeture	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-118
EIE-351	Le ruissellement des eaux de surface du MCA sera contrôlé jusqu'à la fin de la période de contrôle institutionnel.	3.4.4.5	3-69	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-136
EIE-352	Le transport de l'équipement et des matériaux de construction sera prévu pendant les heures normales d'activité et de clarté, dans la mesure du possible, de façon à limiter les inconvénients pour les résidents locaux.	5.10.5.2.2	5-847	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-120
EIE-353	Le site du projet est accessible exclusivement dans les limites des terrains des LCR, dont l'accès est strictement contrôlé par le personnel de sécurité.	5.10.4.2.11	5-840	Multiplés / permanents	Sécurité	Institutionnel/Site	EIE-134
EIE-354	Le site du projet d'IGDPS est accessible exclusivement dans les limites des terrains des LCR, dont l'accès est strictement contrôlé par le personnel de sécurité.	5.10.5.2.1	5-845	Multiplés / permanents	Sécurité	Institutionnel/Site	EIE-134
EIE-355	Tous les déchets qui découlent de la construction, de l'exploitation et de la fermeture seront gérés de façon sécuritaire et conformément au programme de gestion des déchets des LNC.	Tableau 5.6.5-1	5-481	Multiplés / permanents	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS	EIE-142
EIE-356	Avant la construction, un plan de protection de l'environnement sera élaboré par l'entrepreneur pour dresser la liste des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments ainsi que des mesures de gestion des déversements.	5.4.2.5.2.2	5-292	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-149
EIE-357	Avant la construction, un plan de protection de l'environnement sera élaboré par l'entrepreneur pour dresser la liste des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments ainsi que des mesures de gestion des déversements.	5.5.5.2.2	5-355	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-149

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-358	Un plan de protection de l'environnement sera élaboré pour l'IGDPS par l'entrepreneur avant la construction et comprendra des mesures de gestion et des contrôles du dynamitage, de la poussière, des sédiments et de l'érosion, ainsi que des déversements.	5.5.7	5-360	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS	EIE-149
EIE-359	Les LNC prévoient d'autres missions tout au long du processus d'évaluation environnementale pour lesquelles les dossiers et les commentaires seront résumés dans la révision définitive de l'EIE (ou du document à l'intention des commissaires).	4.4	4-37	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-151
EIE-360	Les LNC ont l'intention de fournir une version révisée du rapport de consultation des Autochtones dans le cadre de la trousse de documents destinés aux commissaires en prévision de cette audience [de la Commission de la CCSN].	6.1	6-2	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-151
EIE-361	Comme ces discussions et ces relations se poursuivront, les LNC ont l'intention de fournir une version révisée du rapport de consultation des Autochtones dans le cadre de la trousse de documents destinés aux commissaires en prévision de cette audience [de la Commission de la CCSN].	6.1	6-2	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS	EIE-151
EIE-362	Les moteurs des véhicules et de l'équipement sur place satisferont aux normes d'émissions de la catégorie 2 et seront entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement.	Tableau 5.2.1-18	5-77	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-363	Les moteurs des véhicules et de l'équipement sur place conformes aux normes d'émissions de niveau 2 et maintenus en bon état de fonctionnement.	5.2.2.6.3	5-92	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-364	Les moteurs des véhicules et de l'équipement sur place satisferont aux normes d'émissions de la catégorie 2 et seront entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement.	Tableau 5.3.1-4	5-142	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIS-365	Les moteurs des véhicules et de l'équipement sur place satisferont aux normes d'émissions de la catégorie 2 et seront entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement.	Tableau 5.4.2-7	5-279	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-366	Les véhicules et l'équipement sur place respecteront les normes d'émissions de niveau 2 décrites à la section 5.2 et seront maintenus en bon état de fonctionnement.	Tableau 5.5.5-1	5-342	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-367	Respect des normes d'émissions de niveau 2 pour les véhicules et les moteurs d'équipement sur place, l'utilisation de véhicules qui sont maintenus en bon état de fonctionnement.	Tableau 5.6.5-1	5-482	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-368	Utiliser sur place des véhicules et des moteurs d'équipement qui respectent les normes d'émissions de niveau 2 et les maintenir en bon état de fonctionnement.	8.3.1.1	8-8	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-369	Utiliser sur place des véhicules et des moteurs d'équipement qui respectent les normes d'émissions de niveau 2 et les maintenir en bon état de fonctionnement.	8.3.1.2	8-9	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-370	Les moteurs des véhicules et de l'équipement sur le site respecteront les normes d'émission de niveau 2 et seront maintenus en bon état de fonctionnement.	Tableau 9-1	9-3	Multiplés / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-157
EIE-371	Les eaux usées traitées ne seront pas chauffées à l'intérieur de l'UTEU (l'augmentation de la température accroît les volumes de rejet potentiels).	Tableau 5.2.1-18	5-77	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIS-158
EIE-372	Les eaux usées traitées ne seront pas chauffées à l'intérieur de l'UTEU (l'augmentation de la température accroît les volumes de rejet potentiels).	Tableau 5.7.5-1	5-689	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIS-158
EIE-373	Les eaux usées traitées ne seront pas chauffées à l'intérieur de l'UTEU (l'augmentation de la température accroît les volumes de rejet potentiels).	Tableau 5.8.5-1	5-739	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIS-158
EIE-374	Les eaux usées traitées ne seront pas chauffées à l'intérieur de l'UTEU (l'augmentation de la température accroît les volumes de rejet potentiels).	Tableau 9-1	9-3	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIS-158

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-375	Les eaux usées traitées ne seront pas chauffées à l'intérieur de l'UTEU (l'augmentation de la température accroît les volumes de rejet potentiels).	Tableau 9-1	9-13	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIS-158
EIE-376	Les eaux usées traitées ne seront pas chauffées à l'intérieur de l'UTEU (l'augmentation de la température accroît les volumes de rejet potentiels).	Tableau 9-1	9-15	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIS-158
EIS-377	L'immeuble de l'UTEU comprend un système de ventilation active et toutes les émissions dans l'atmosphère seront traitées avec un filtre à très haute efficacité (HEPA) avant leur rejet.	Tableau 5.2.1-18	5-77	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-159
EIE-378	L'immeuble de l'UTEU comprend un système de ventilation active et toutes les émissions dans l'atmosphère seront traitées avec un filtre à très haute efficacité (HEPA) avant leur rejet.	Tableau 5.7.5-1	5-689	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-159
EIE-379	L'immeuble de l'UTEU comprend un système de ventilation active et toutes les émissions dans l'atmosphère seront traitées avec un filtre à très haute efficacité (HEPA) avant leur rejet.	Tableau 5.8.5-1	5-739	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-159
EIE-380	L'immeuble de l'UTEU comprend un système de ventilation active et toutes les émissions dans l'atmosphère seront traitées avec un filtre à très haute efficacité (HEPA) avant leur rejet.	Tableau 9-1	9-3	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-159
EIE-381	L'immeuble de l'UTEU comprend un système de ventilation active et toutes les émissions dans l'atmosphère seront traitées avec un filtre à très haute efficacité (HEPA) avant leur rejet.	Tableau 9-1	9-13	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-159
EIE-382	L'immeuble de l'UTEU comprend un système de ventilation active et toutes les émissions dans l'atmosphère seront traitées avec un filtre à très haute efficacité (HEPA) avant leur rejet.	Tableau 9-1	9-15	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS	EIE-159
EIE-383	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les déversements en cas de rejet de l'effluent traité dans des zones autres que la galerie d'exfiltration et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 5.3.2-9	5-216	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-384	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans lac Perch, et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 5.4.2-17	5-313	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-385	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans lac Perch, et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 5.5.5-1	5-343	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-386	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans lac Perch, et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 5.7.5-1	5-689	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-387	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans lac Perch, et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 5.8.5-1	5-739	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-388	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans lac Perch, et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 9-1	9-5	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-389	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans lac Perch, et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 9-1	9-7	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-390	Des procédures appropriées seront mises en place pour identifier efficacement les incidents de déversement au cas où l'effluent traité serait rejeté ailleurs que directement dans la galerie d'exfiltration ou dans lac Perch, et pour prendre les mesures d'urgence appropriées.	Tableau 9-1	9-13	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-176
EIE-391	Plus précisément, les travaux de construction dans l'eau seront achevés pendant la période recommandée du 16 juillet au 14 mars, afin d'éviter tout effet sur le frai et le développement des œufs et des larves des espèces de poissons qui fraient au printemps dans le lac Perch (c.-à-d. que les travaux dans l'eau éviteront la période restreinte du 15 mars au 15 juillet).	5.5.5.2.2	5-355	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-192
EIE-392	L'équipement industriel sera bien entretenu et exempt de fuites, d'espèces envahissantes et de mauvaises herbes nuisibles. La machinerie sera utilisée au-dessus de la ligne des hautes eaux ou à partir d'une barge afin de réduire au minimum les perturbations du fond du lac, de la zone rivulaire et du rivage. Des tapis végétaux et des mesures de protection rivulaire seront utilisés lors des transports à destination et en provenance du site.	Tableau 5.5.5-1	5-342	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-194
EIE-393	Le défrichage de la végétation rivulaire et le retrait des matières organiques seront réduits au minimum, les matériaux retirés seront récupérés et remis en place une fois le projet terminé. Les zones rivulaires et les rives perturbées seront revégétalisées et restaurées selon les pentes stables et les contours d'origine. Tous les matériaux de construction seront retirés du chantier à la fin du projet.	Tableau 5.5.5-1	5-342	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-195
EIE-394	Un « plan de gestion des déversements » propre aux sites sera élaboré et mis en œuvre pour cette activité. Le ravitaillement en carburant se fera à au moins 30 m du lac ou des plans d'eau.	Tableau 5.5.5-1	5-342	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-197
EIE-395	12 autres panneaux permanents affichant des traverses de tortues seront installés le long de la route Plant et des routes secondaires.	5.6.7.8.1	5-583	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-222
EIE-396	Les activités de nivellement des routes ont été suspendues pendant la période terrestre des tortues (du 15 mai au 30 septembre).	Tableau 5.6.5-1	5-481	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-223
EIE-397	De plus, pour éviter les interactions négatives, les activités de terrassement et de nivellement des routes ne seront pas terminées pendant la période terrestre des tortues (du 15 mai au 30 septembre).	5.6.7.8.1	5-576	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-223
EIE-398	Il n'y aura pas de travaux de terrassement et de nivellement des routes pendant la période terrestre des tortues (du 15 mai au 30 septembre).	Tableau 5.6.9-1	5-611	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-223
EIE-399	L'habitat essentiel de la tortue mouchetée sera évalué annuellement pour s'assurer qu'il n'y a pas de perte importante aux LCR et pour déterminer les mesures de compensation à prendre aux LCR ou ailleurs.	Tableau 5.6.9-1	5-611	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-225
EIE-400	L'habitat essentiel de la tortue mouchetée sera évalué annuellement pour s'assurer qu'il n'y a pas de perte importante aux LCR et pour déterminer les mesures de compensation à prendre aux LCR ou ailleurs.	Tableau 9-1	9-11	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-225
EIE-401	Les nouveaux ponceaux et les ponceaux remplacés seront améliorés par la création de monticules de nidification des deux côtés du ponceau, ainsi que par la plantation de végétation indigène autour des entrées des ponceaux, tout en maintenant une ligne claire du site à travers le ponceau.	Tableau 5.6.9-1	5-611	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-227
EIE-402	Les nouveaux ponceaux et les ponceaux remplacés seront améliorés en plantant de la végétation indigène autour des entrées des ponceaux, tout en permettant de voir clairement de l'autre côté du ponceau.	Tableau 9-1	9-11	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-227

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-403	Les nouveaux ponceaux et les ponceaux remplacés seront améliorés en plantant de la végétation indigène autour des entrées des ponceaux, tout en maintenant un axe dégagé dans le ponceau.	5.6.4.9.2	5-448	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site	EIE-227
EIE-404	Éviter de mener les activités présentant les plus hauts degrés de bruit et de perturbation de l'habitat pendant la phase la plus sensible du cycle biologique (c. à d. la reproduction et la nidification) en procédant au défrichage et à l'essouchement avant le 8 avril ou après le 31 août afin d'éviter les effets sur les oiseaux nicheurs.	Tableau 5.6.9-1	5-609	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-234
EIE-405	Éviter de mener les activités présentant les plus hauts degrés de bruit et de perturbation de l'habitat pendant la phase la plus sensible du cycle biologique (c. à d. la maternité et le repos) en procédant au défrichage et à l'essouchement avant le 8 avril ou après le 31 août afin d'éviter les effets sur les gîtes de maternité des chauves-souris.	Tableau 5.6.9-1	5-610	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-234
EIE-406	Si le défrichage est prévu dans un habitat ouvert entre la fin mai et octobre, l'habitat sera fouillé avant la construction pour détecter la présence d'asclépiades.	5.6.5.2.1	5-485	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-237
EIE-407	S'il y a du défrichage prévu entre fin mai et octobre, on fouillera l'habitat avant les travaux pour repérer la présence d'asclépiades.	Tableau 5.6.9-1	5-612	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-237
EIE-408	Si le défrichage est prévu dans un habitat ouvert entre la fin mai et octobre, une vérification complète de l'habitat sera effectuée avant la construction pour voir s'il y a des asclépiades.	Tableau 9-1	9-12	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-237
EIE-409	S'il n'est pas possible de défricher de petits secteurs dont l'habitat est simple et dans lesquels on peut mener une recherche efficace de nids à l'extérieur de la période de nidification des oiseaux (du 8 avril au 28 août) ou de la période de maternité des chauves-souris (du 1er mai au 31 août), des relevés des oiseaux et des chauves-souris seront effectués avant le défrichage pour confirmer qu'il n'y a aucun nid ou gîte actif dans les arbres à abattre.	Tableau 5.6.5-1	5-479	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-234
EIE-410	Un plan de gestion des espèces envahissantes conforme aux meilleures pratiques de gestion, comme le document du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario intitulé « Forest Management Guide for Conserving Biodiversity at the Stand and Site Scales » (MNR, 2019a), sera mis en œuvre pour limiter les effets des plantes envahissantes nuisibles sur la végétation naturelle.	Tableau 5.6.5-1	5-481	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-247
EIE-411	Il y aura un contrôle de la poussière pour appuyer les opérations de mise en place des déchets conformément au Plan de gestion de la poussière.	5.10.5.2.2	5-846	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-249
EIE-412	Il y aura un contrôle de la poussière pour appuyer les opérations de mise en place des déchets conformément au Plan de gestion de la poussière pendant les opérations de chargement, de transport, de mise en place et de compactage.	10.1.4	10-6	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-249
EIE-413	Il y aura un contrôle de la poussière pour appuyer les opérations de mise en place des déchets conformément au Plan de gestion de la poussière.	5.3.1.5.2.2	5-150	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-249
EIE-414	Il y aura un contrôle de la poussière pour appuyer les opérations de mise en place des déchets conformément au Plan de gestion de la poussière.	5.4.2.5.2.2	5-291	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-249
EIE-415	Il y aura un contrôle de la poussière pour appuyer les opérations de mise en place des déchets conformément au Plan de gestion de la poussière.	5.5.5.2.2	5-356	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-249
EIE-416	Des clôtures d'exclusion des reptiles seront installées autour de la ZES avant le début des activités de la phase de construction et avant la saison active de la tortue mouchetée (c.-à-d. avant avril). Cette mesure profitera aussi à la couleuvre tachetée.	Tableau 5.6.9-1	5-611	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-258

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-417	Des clôtures d'exclusion des reptiles seront installées autour du périmètre de la ZES avant le début des activités pendant la phase de construction et avant la saison active des tortues mouchetées (c.-à-d. avant avril).	Tableau 9-1	9-11	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-258
EIE-418	Des clôtures d'exclusion des reptiles seront installées sur le périmètre du site du projet d'IGDPS avant de commencer les activités durant la phase de construction ou avant la saison d'activité de la tortue mouchetée (c.-à-d. avant avril). Ces mesures d'atténuation profiteront également aux couleuvres tachetées.	Tableau 5.6.5-1	5-481	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-258
EIE-419	Cette clôture d'exclusion permanente des reptiles sera installée autour du périmètre du site et demeurera en place pendant toute la durée du projet d'IGDPS, afin d'éviter que les tortues mouchetées aient accès au site actif et risquent d'être blessées ou tuées.	5.6.7.8.1	5-576	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS	EIE-258
EIE-420	Le plan relatif à l'état final pour le site des LCR sera de remettre les terres perturbées par les activités du site dans un état qui soit physiquement stable et sécuritaire, conformément à l'utilisation des terres et au paysage de l'époque.	5.7.3.3	5-626	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-421	L'objectif final pour le site des LCR consiste à retourner les terres perturbées par les activités du site à un état physiquement stable et sécuritaire qui soit conforme à l'utilisation des terres et au paysage actuels.	5.8.3.3	5-734	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-422	La planification de l'état final du site des LCR consistera à remettre les terres perturbées par les activités dans un état physique stable et sûr qui concordera avec l'utilisation des terres et avec le paysage du moment.	8.3.2	8-10	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-423	La planification de l'état final du site des LCR consistera à remettre les terres perturbées par les activités dans un état physique stable et sûr qui concordera avec l'utilisation des terres et avec le paysage du moment.	8.3.3	8-11	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-424	La planification de l'état final du site des LCR consistera à remettre les terres perturbées par les activités dans un état physique stable et sûr qui concordera avec l'utilisation des terres et avec le paysage du moment.	8.3.4	8-13	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-425	La planification de l'état final du site des LCR consistera à remettre les terres perturbées par les activités dans un état physique stable et sûr qui concordera avec l'utilisation des terres et avec le paysage du moment.	8.3.5	8-14	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-426	La planification de l'état final du site des LCR consistera à remettre les terres perturbées par les activités dans un état physique stable et sûr qui concordera avec l'utilisation des terres et avec le paysage du moment.	8.3.6	8-16	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-427	La planification de l'état final du site des LCR consistera à remettre les terres perturbées par les activités dans un état physique stable et sûr qui concordera avec l'utilisation des terres et avec le paysage du moment.	8.3.7	8-17	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-428	Le plan de l'état final pour le site des LCR sera de remettre les terres perturbées par les activités du site dans un état physiquement stable et sûr en respectant l'utilisation de la terre et le paysage de l'époque.	5.3.1.3.3	5-106	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-429	Le plan définitif prévoit de ramener les terres du site des LCR perturbées par les activités du site à un état physiquement stable et sécuritaire, conforme à l'utilisation des terres et au paysage du moment.	5.3.2.3.3	5-156	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-430	L'objectif final pour le site des LCR consiste à retourner les terres perturbées par les activités du site à un état physiquement stable et sécuritaire qui soit conforme à l'utilisation des terres et au paysage actuels.	5.8.3.3	5-734	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259

Tableau A-1 : Engagements dans l'étude d'impact environnemental

ID	Détails de l'engagement	Section / Tableau	Page	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet	Doubles mentions
EIE-431	L'objectif final pour le site des LCR consiste à retourner les terres perturbées par l'exploitation du site à un état physiquement stable et sécuritaire qui soit conforme à l'utilisation des terres et au paysage actuels.	5.4.2.3.3	5-267	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-432	L'objectif final pour le site des LCR consiste à retourner les terres perturbées par les activités du site à un état physiquement stable et sécuritaire qui soit conforme à l'utilisation des terres et au paysage actuels.	5.5.3.3	5-324	Fermeture	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site	EIE-259
EIE-433	Les nichoirs à chauve-souris demeureront en place tout au long des phases de construction et d'exploitation. Une inspection visuelle hebdomadaire des nichoirs sera effectuée chaque année avant et pendant la phase de construction et au cours des trois premières années de la phase d'exploitation.	Tableau 11.0-1	11-9	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site	EIE-260
EIE-434	Dans le cadre du Programme de surveillance et de suivi de l'évaluation environnementale (PSSEE), en ce qui concerne l'évaluation du bruit, une étude de recensement de la circulation sera effectuée le long de l'autoroute 17 et du chemin Plant comme activité préalable à la construction.	Tableau 11.0-1	11-11	Construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS	EIE-270
EIE-435	Les déchets émettant du radon seront placés de préférence dans les niveaux inférieurs du MCA.	Tableau 5.7.5-1	5-690	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS	EIE-275
EIE-436	Les zones nues ou érodées seront roulées, remises à niveau, replantées et recouvertes de paillis, et des traitements seront appliqués au besoin pour protéger l'herbe et le sol contre les ravageurs et les pathogènes ou les maladies.	10.1.4	10-6	Fermeture	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-277
EIE-437	Des traitements seront appliqués au besoin pour protéger l'herbe et le sol contre les ravageurs et les pathogènes ou les maladies.	Tableau 10.6-1	10-16	Fermeture	Entretien	Propre à l'IGDPS	EIE-277
EIE-438	La surveillance exercée pendant la période de contrôle institutionnel permettra de confirmer le bon fonctionnement du système de confinement, et des mesures correctives seront prises le cas échéant.	3.2.4.1	3-18	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	EIS-281
EIE-439	Les activités d'entretien pendant la période de contrôle institutionnel comprendront l'abattage d'arbres et d'autres types de végétation à racines profondes, ainsi que des inspections physiques des terriers d'animaux à la surface du MCA.	3.4.1.9.3	3-50	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS	EIS-281

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-1	Pour une petite partie des déchets, il sera nécessaire d'utiliser des colis robustes afin d'éviter que la concentration de certains contaminants n'augmente dans le lixiviat.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-5 (également dans les commentaires du public, comme dans : ND261, ND272)	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	FP-3	Si des explosifs sont entreposés sur place, une licence de magazine de RNCan sera obtenue pour le projet d'IGDPS.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	RNCan FC-13 et FC-14	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
	FP-4	Les détails précis de la structure de stockage et des autres travaux auxiliaires [pour le dynamitage] seront approfondis si le projet d'IGDPS est approuvé.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	RNCan FC-14	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
	FP-5	Les débits de dose bêta seront réduits par l'emballage, mais la limite est spécifiée afin d'éviter toute dose superficielle ou cutanée excessive sur des colis qui peuvent comprendre un seul article contaminé dans un sac simple ou double.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	CNSC FC-16	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	FP-6	Tout déchet accepté dans le cadre d'opérations peu fréquentes sera déclaré à la CCSN dans le Rapport annuel de conformité des LCR.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	CNSC FC-20 (également dans les commentaires du public, comme dans : ND176, ND194)	Exploitation	Conformité	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-8	Comme la couverture quotidienne sera constituée d'un sol relativement imperméable, l'eau ne pourra pas migrer uniformément à travers les déchets. Elle sera plutôt canalisée vers le site d'enfouissement [...] Le lixiviat produit sera recueilli et traité grâce à un système de collecte, à un réservoir d'égalisation et à une usine de traitement des eaux usées de bonne taille et bien conçue.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-25	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	FP-13	La CCSN, en sa qualité d'autorité de réglementation du projet, coordonnera l'examen du programme de surveillance et de suivi avec Environnement Canada et avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux concernés. Les commentaires du public et des peuples autochtones seront également pris en compte.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-52	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
	FP-14	Le dynamitage sera nécessaire pour excaver le substrat rocheux pendant la phase de construction. La section 5.10.5 traite de l'évaluation qualitative du bruit provenant des activités de dynamitage et de l'évaluation quantitative du bruit émis par les engins de construction.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	HC FC-53	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
	FP-15	Les effluents traités seront dirigés vers la galerie d'exfiltration et le lac Perch. Cette stratégie éliminera tout risque d'écoulement de surface dans les terres humides du marais Est à partir de la galerie d'exfiltration.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-72	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-16	La conception [de la galerie d'exfiltration] est en train d'être revue pour tenir compte des derniers résultats des essais de percolation effectués à l'emplacement proposé de la galerie. La révision de la conception comprendra une protection contre le gel dans le système.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-72	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-19	Le respect de ces normes [N288, Groupe CSA, etc.] lors de l'élaboration des plans de surveillance garantit une approche systématique et transparente, de sorte que les plans de surveillance (s'il y en a) établiront une corrélation entre les paramètres surveillés et les effets négatifs potentiels ou résiduels sur l'environnement. Les plans de surveillance feront également état des seuils des paramètres pour lesquels des mesures d'atténuation sont requises.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-85	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
	FP-20	Les programmes de surveillance et de suivi plus détaillés seront soumis à l'examen de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. La CCSN, en sa qualité d'organisme de réglementation du projet désigné, coordonnera également l'examen du programme de surveillance de suivi avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux intéressés. Il faudra disposer d'un programme définitif de suivi et de surveillance pour réaliser les activités et atteindre les objectifs mentionnés dans le rapport d'EE (à préparer par la CCSN).	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-85	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
	FP-21	Les données [de recherche sur les chauves-souris] permettront non seulement d'améliorer la protection des gîtes de maternité sur le site des LCR, mais contribueront aussi à la protection plus générale de l'espèce dans l'environnement, car la recherche menée permettra d'acquérir de meilleures connaissances sur les besoins locaux particuliers en matière d'habitat. Grâce à une meilleure compréhension des attributs biophysiques importants dans l'environnement en général, ces éléments pourront être protégés, ce qui permettra de préserver d'importantes aires de repos estivales. Ces renseignements serviront à élaborer un plan de gestion forestière durable (PGF) au site des LCR.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-90 et FC-98, FC-108, FC-109	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
	FP-23	D'autres relevés [de la biodiversité] dans l'ensemble du site des LCR seront effectués dans le cadre d'un inventaire des amphibiens qui sera réalisé par les LNC tous les cinq ans à compter de 2020.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-92	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-28	Comme la construction de l'IGDPS débutera en dehors de la saison de reproduction par les travaux de défrichage, le niveau de bruit dans la zone, à l'époque du retour des oiseaux migrateurs, sera déjà plus élevé que le niveau de bruit de référence. Cela étant, si le niveau de bruit représente un facteur de stress, les couples se déplaceront naturellement pour aller bâtir leurs nids dans un endroit où ils sont à l'aise. Compte tenu des quelque 1 700 ha d'habitat convenable qu'on trouve sur les terrains des LCR, les LNC sont d'avis que la paruline du Canada est adéquatement protégée, selon les données actuellement disponibles.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-105	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
	FP-30	La destruction de l'habitat essentiel de la tortue mouchetée nécessitera un permis en vertu de l'article 73 de la LEP. ECCC délivre des permis, au cas par cas, pour les activités touchant les espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-109	Pré-construction	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
	FP-35	Selon la modélisation de l'écoulement des eaux souterraines, l'impact des rejets d'effluents sur le niveau d'eau sera localisé à proximité de la galerie d'exfiltration. Une partie de l'effluent traité pourra également être acheminée vers le lac Perch pour être rejetée directement dans ce lac. Les volumes de rejet prévus n'auront pas d'effet sur le niveau du lac Perch.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-109	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-36	Les LNC sont en mesure de garantir que les effluents rejetés ne refouleront pas vers le MCA. Les eaux souterraines à proximité du point de rejet s'écoulent vers le marais Est qui est une dépression topographique. Le MCA est nettement plus haut que le point de rejet.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-122	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-37	L'approche en matière d'évaluation du risque écologique (EcoRA) a été révisée pour la phase de post-fermeture et elle fera l'objet d'un document d'appui technique intégré à l'EIE.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-124 et FC-125	Multiples / permanents	Analyse de sureté	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-38	[...] le site de Pointe au Baptême ne fait pas partie de l'empreinte de l'IGDPS et ne sera pas perturbé par le projet proposé [...] l'accès traditionnel au site de Pointe au Baptême, sur les berges de la rivière des Outaouais, continuera d'exister et ne sera pas restreint en raison du projet d'IGDPS.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	CNSC FC-154	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
	FP-39	On estime que quelque 200 camions par jour fréquenteront le site pendant la construction (pour une saison de construction de 9 mois) et que le taux de fréquentation tombera à 10 camions par jour pendant la phase d'exploitation.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	HC FC-166	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS
	FP-41	Il est à noter que les structures conventionnelles [comme les bâtiments de l'IGDPS] sont conçues pour [la] période d'exploitation et qu'elles seront déclassées dans la période suivant la fermeture.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	RNCan FC-175	Fermeture	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-42	La mesure d'atténuation de la liquéfaction consistera à excaver pour retirer les strates de sol sous-jacentes au MCA qui sont potentiellement liquéfiables, et à les remplacer par des matériaux granulaires compactés.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	RNCan FC-176	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-44	Les morts-terrains sujets à liquéfaction seront excavés jusqu'à la crête du till glaciaire dense ou du substrat rocheux et remplacés par des matériaux granulaires compactés.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	RNCan FC-180	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-47	Par conséquent, la terre végétale [de l'empreinte du MCA] sera entreposée en piles pour être réutilisée ultérieurement comme aménagement paysager final du site du projet d'IGDPS, pour d'autres fins ailleurs sur le site des LCR, ou pour le système de couverture définitive du MCA.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-197	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS
	FP-49	Selon la Stratégie intégrée de gestion des déchets des LNC, le plan actuel prévoit le déclassement à court terme du site, à l'exception du bâtiment du réacteur qui sera maintenu en condition d'entreposage continu sous surveillance [...] Gentilly-1 est un processus géré séparément, et les LNC veilleront à ce que le public et les parties prenantes participent comme il se doit au processus de planification du déclassement [...]	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-200	Multiples / permanents	Fonction de nettoyage	Institutionnel/Site
	FP-50	La construction de la géomembrane sera conforme à un plan de construction/d'installation rigoureux; elle sera accompagnée d'essais de confirmation et fera l'objet d'une inspection par du personnel qualifié. Un essai par dipôle électrique sera effectué après la pose de la géomembrane, après la mise en place d'une couche de déchets choisis. Durant la phase d'exploitation (mise en place des déchets), le rendement de la géomembrane sera évalué au vu de la quantité de lixiviat constaté dans le système de collecte du lixiviat (SCL) et dans le SDF qui faisaient partie des systèmes de revêtement de base. Le lixiviat sera recueilli et traité.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-203	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS
	FP-52	La plupart des déchets de l'IGDPS se présenteront en vrac. Ils seront compactés pour en optimiser la densité sur place, pour réduire les espaces vides et pour assurer la stabilité du tout. Certains déchets destinés à l'IGDPS arriveront en conteneurs. Les espaces vides dans les conteneurs placés dans le MCA seront comblés par un coulis de ciment ou par compactage. Toutes les activités énumérées ci-dessus réduiront au minimum le tassement et garantiront l'intégrité structurelle du monticule dans son rôle de soutien de la couverture définitive. La conception du MCA a fait l'objet d'analyses de tassement différentiel. Celles-ci ont permis de conclure que le phénomène de tassement différentiel ne compromettrait pas l'intégrité du système de couverture définitive. Le placement des déchets en vrac et des déchets conteneurisés sera optimisé lors de la phase suivante, celle de l'exploitation opérationnelle.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-203	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-55	De plus, le programme de surveillance des effluents des LNC pour l'usine de traitement des eaux usées proposée répondra aux exigences relatives aux tests de toxicité des effluents aux termes du document RegDoc 2.9.1 de la CCSN intitulé « Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement ».	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-206	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
	FP-57	Les effluents traités seront en partie acheminés vers le lac Perch [...] Les dispositions relatives à l'acheminement des effluents vers le lac Perch seront assorties de contrôles opérationnels destinés à éliminer le risque de ruissellement de surface.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-207	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-58	Les LNC participeront également à des événements d'information publique sur demande.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-209	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
	FP-61	Dans le cadre du programme de suivi de l'IGDPS, les LNC envisageront d'ajouter des stations de surveillance des sédiments dans les zones riveraines de la rivière des Outaouais impactées par l'accumulation de sédiments du ruisseau Perch [...] « Les LNC envisageront d'ajouter des stations de surveillance des sédiments dans le secteur aval du ruisseau Perch. »	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-215 et FC-225	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
	FP-64	Aucune répercussion sur le tourisme ou la qualité de vie au Québec n'est envisagée, car le projet n'aura aucun impact sur la qualité de la rivière des Outaouais, la qualité de l'air ou d'autres composantes environnementales dans l'ouest québécois.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-217	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-65	L'IGDPS constituera une solution sûre et permanente sur le site des LCR pour éliminer les déchets radioactifs de faible activité (DFA) et permettra de remplacer la pratique actuelle des LNC qui consiste à entreposer les déchets dans un lieu de stockage provisoire.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-223	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	FP-66	L'assainissement environnemental des sols contaminés par le passé sera conforme au processus d'assainissement des LNC.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-223	Multiples / permanents	Fonction de nettoyage	Institutionnel/Site
	FP-71	Le rejet des effluents ne se fera pas directement dans un milieu humide — il se fera dans une galerie d'exfiltration du site de l'IGDPS ou directement dans le lac Perch.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MOECC FC-244	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
EIE-200	FP-72	Les bassins de gestion des eaux de surface se déversent dans les terres humides adjacentes et leurs eaux seront dispersées grâce à des répartiteurs de débit destinés à favoriser un écoulement uniforme.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MOECC FC-256	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-73	Dans le cadre de l'évaluation des solutions de recharge pour une ZGD donnée, toute une gamme de solutions de recharge — allant de l'assainissement complet à la gestion in situ par mise en œuvre d'une couverture technique — sera évaluée.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-02	Multiples / permanents	Fonction de nettoyage	Institutionnel/Site
	FP-75	Une série de tableaux révisés (pièce B jointe) sera incluse dans le Rapport de mobilisation des Autochtones (RMA) révisé, lequel comprend une description complète des engagements des LNC auprès de chacune des communautés ou organisations autochtones mentionnées dans le tableau 6.2.2-1 relativement aux répercussions possibles sur les droits ancestraux et/ou issus de traités.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-04	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-76	Bien que les communautés et les organisations autochtones aient encore la possibilité de continuer à participer, des mises à jour régulières seront intégrées au REA en tant que document évolutif.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-04	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
	FP-77	Les LNC continuent de mettre à jour les ébauches de réponses en attendant les commentaires des groupes autochtones concernés; la version définitive sera soumise conformément à l'étape 29 du Protocole administratif de l'IGDPS (tableau 1 de l'annexe A) — cela faisait référence aux commentaires officiels soumis en 2017.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-04	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
	FP-78	Le RMA demeure un document évolutif qui sera révisé pour accompagner l'EIE définitive (étape 31 du Protocole administratif de l'IGDPS (tableau 1 de l'annexe A)) de même que le document des commissaires des LNC avant l'audience de la Commission afin d'y inclure les renseignements les plus à jour possible.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-04	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
	FP-80	Le tableau de vérification (pièce C jointe) qui sera inclus dans le RMA décrit plus en détail les commentaires de chaque organisation ou communauté autochtone et la façon dont les LNC ont répondu à l'intérêt ou aux préoccupations exprimés.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-04	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-81	L'autoévaluation courante des activités de consultation du public sur le projet d'IGDPS ainsi que la rétroaction du public permettront aux LNC d'évaluer continuellement l'efficacité de leurs efforts de consultation. À cette fin, des autoévaluations semblables seront effectuées régulièrement tous les six mois, à toutes les phases du projet d'IGDPS, afin d'évaluer la rétroaction du public sur l'évolution du projet d'IGDPS.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-11	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
	FP-88	Dès qu'un impact sur une espèce en péril sera constaté et que le projet tombera sous le coup de l'article 82, une lettre d'avis sera envoyée à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) conformément à l'article 79 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) [...] Le processus d'examen ne pourra être appliqué efficacement tant que la manière et le moment de mener les projets d'assainissement n'auront pas été déterminés.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-08	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
	FP-89	Les LNC reconnaissent que la construction du projet d'IGDPS entraînera la destruction de 26 hectares (ha) d'habitat essentiel pour la tortue mouchetée, qui est défini dans le programme de rétablissement de l'espèce aux termes de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) [1]. Par conséquent, les LNC devront demander un permis en vertu de la LEP et mettre en œuvre des mesures destinées à compenser l'élimination de cette zone d'habitat.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-09	Pré-construction	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
	FP-93	Dans le cadre du processus d'examen environnemental de tout projet aux LCR, les LNC évalueront et détermineront les exigences appropriées pour le drainage [activités associées à l'assainissement environnemental des ZGD existantes].	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-11	Construction	Fonction de nettoyage	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-96	Les mesures d'atténuation comprendront la notification du début des travaux de construction du projet d'IGDPS par la livraison de lettres à domicile qui inviteront les parties prenantes à poser des questions ou à faire part de leurs préoccupations au sujet des activités liées au début des travaux de construction de l'IGDPS. La lettre d'avis comprendra toutes les coordonnées des LNC (p. ex., site Web, numéro de téléphone, adresse courriel, etc.) pour bien préciser comment communiquer avec les LNC afin de poser des questions ou de faire part de préoccupations ou de plaintes en rapport avec le projet d'IGDPS. Un lien Web vers un formulaire de rétroaction, qui se trouve actuellement sur la page Web de l'IGDPS, à www.CNL.ca , sera également inclus dans l'avis et décrira le processus ci-dessus pour faire état d'un problème ou d'une préoccupation.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	HC-2-02	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
	FP-98	La surveillance du sable de plage, qui fait partie de la surveillance environnementale régulière des emplacements hors site — comme cela est mentionné ci-dessus —, continuera de porter sur toute variation de la radioactivité dans les sables de plage, le long de la rivière des Outaouais, y compris à Pointe-au-Baptême, la plage la plus proche de l'embouchure du ruisseau Perch. Les résultats de ces programmes de surveillance (PSSEE, surveillance à l'échelle du site des LCR) seront présentés dans le rapport annuel de surveillance environnementale.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	QC-2-05	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
	FP-99	La conception globale du MCA sera compatible avec la topographie du site des LCR. Son profil géométrique et sa hauteur seront tels que le MCA ne sera pas visible de la rivière des Outaouais, du chemin Plant ou du campus des LCR. La base du MCA (c.-à-d. le dessus du revêtement primaire) sera conçue de façon à respecter un minimum de 1,5 m au-dessus de la nappe phréatique au moment de son pic saisonnier.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-06	Pré-construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	FP-100	Les LNC mèneront un sondage de suivi auprès de tiers au cours du présent exercice afin d'affiner les indicateurs clés, comme la sensibilisation aux projets des LNC et l'intérêt envers ces derniers [...] la communication n'est pas statique et elle évolue en permanence; les objectifs de communication continueront d'être mesurés en même temps que l'analyse de l'opinion publique.	Troisième série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	CNSC-3-03	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	FP-101	La superficie totale ouverte de la cellule 1 et la superficie des aires de stockage temporaire et de traitement des déchets adjacentes ne dépasseront pas 21 000 m ² . Les eaux pluviales des autres parties du MCA seront dirigées vers des étangs sans contact par le biais du revêtement sacrificiel, de bermes temporaires et de pompes/tuyauteries portatives.	Troisième série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC-3-01	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-248	FP-102	La limite de vitesse affichée [le long de la route 17] ne sera pas modifiée à la suite de ce projet, et l'on s'attend à ce que les opérateurs actuels et futurs suivent la signalisation affichée. Il ne devrait pas se produire de variations de vitesse brusques. Les futures pratiques des exploitants devraient être conformes aux pratiques actuelles des opérateurs.	Troisième série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	HC-3-01	Construction et exploitation	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
EIE-82	FP-2	Les responsables projet d'IGDPS veilleront à obtenir toute licence ou tout permis requis aux termes de la <i>Loi sur les explosifs</i> , du règlement sur les explosifs qui en découle ou de la norme provinciale OPSS 120 — <i>General Specification for Use of Explosives</i> .	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	RNCan FC-12 et FC-37	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
EIE-158	FP-7	Les LNC font remarquer que les eaux usées traitées ne seront pas chauffées dans l'usine de traitement des eaux usées. La température de l'effluent traité qui sera rejeté dans le lac Perch fera l'objet d'une surveillance régulière. La surveillance à l'usine de traitement des eaux usées servira à déterminer la condition des effluents traités (température élevée) interdisant leur rejet dans le lac Perch, cela pour qu'il soit possible de les entreposer jusqu'à leur rejet.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-24	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-136	FP-9	Les bassins de gestion des eaux de surface feront l'objet d'une surveillance visant à s'assurer que les rejets sont conformes aux critères de protection de l'environnement et à confirmer que la fonction écologique et la structure du réseau de terres humides sont maintenues.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	CNSC FC-28 et MOECC FC-238	Exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-249	FP-10	Un plan de gestion de la poussière décrit les mesures de contrôle des poussières que le propriétaire ou l'exploitant appliquera pour réduire au minimum les poussières en suspension au niveau de l'installation.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-43	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-190	FP-11	Un plan de dynamitage sera préparé avant le début de la construction par l'entrepreneur en construction. Les LNC ont également préparé un plan de gestion des espèces envahissantes [1] [...] La surveillance des eaux souterraines pour vérifier les prévisions des impacts sur les eaux souterraines sera documentée dans le cadre du Programme de suivi de l'évaluation environnementale en cours d'élaboration.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-52	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
EIE-280	FP-12	Un programme de suivi de l'EE est en cours d'élaboration pour le projet d'IGDPS. Le programme de surveillance conceptuel sera décliné sous la forme de programmes détaillés de surveillance et de suivi, élaborés au fur et à mesure de l'avancement du projet en regard du processus d'évaluation environnementale, ce qui pourrait avoir une incidence sur la nature, la fréquence et l'emplacement de la surveillance. Le programme de suivi de l'EE comprendra suffisamment de renseignements sur le type, la quantité et la qualité des renseignements requis pour vérifier de façon fiable les effets prévus et confirmer l'efficacité des mesures d'atténuation. Le Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE sera préparé conformément à la norme N288.4-10 de l'Association canadienne de normalisation (Programmes de surveillance de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium [Groupe CSA 2010]), de la norme N288.5-11 (Programmes de surveillance des effluents aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium [Groupe CSA, 2011]) et de la norme N288.7-15 (Programmes de protection des eaux souterraines aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium [Groupe CSA, 2015]), le cas échéant.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-52 et FC-85, MDDELCC FC-225, MOECC FC-257	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-214	FP-17	Cette surveillance [PSSEE] permettra de vérifier les prévisions des effets et de fournir des données pour évaluer les changements. Le risque potentiel pour le poisson dans le bassin du lac Perch continuera d'être évalué à la faveur de l'évaluation des risques environnementaux des LCR sur un cycle de cinq ans.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-84	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-280	FP-18	Les programmes de surveillance et de suivi ne sont pas spécifiquement définis pour l'écosystème aquatique, et ce sont plutôt des programmes de surveillance opérationnelle (consistant à échantillonner les effluents traités dans les réservoirs de stockage avant leur rejet) et de surveillance environnementale des eaux souterraines et de surface qui seront mis en œuvre pour vérifier les prévisions des effets [...] Les plans seront élaborés dans le cadre de programmes détaillés de surveillance et de suivi au fur et à mesure que seront connus les résultats de l'évaluation du projet sur le plan environnemental, ce pourrait influencer sur la nature, la fréquence et l'emplacement de la surveillance. De plus, les commentaires des organismes de réglementation, du public et des peuples autochtones seront pris en compte.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-85	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site
EIE-40	FP-22	Grâce à la mise en place d'un PGF, les LNC seront en mesure de mieux gérer les activités de coupe des arbres pour protéger les habitats de repos sensibles et pour connaître les mesures d'atténuation les plus appropriées afin de compenser toute perte éventuelle d'habitat. En mettant en œuvre un PGF durable, les LNC s'assureront de maintenir les arbres de gîte nécessaires à la population locale de chauves-souris. C'est pour cela que le projet d'IGDPS n'aura pas d'effets négatifs importants.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-90 et FC-108	Construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-190	FP-24	Le plan de dynamitage sera élaboré par l'entrepreneur en construction après l'attribution du contrat, puisque ce plan doit être préparé par des personnes qualifiées. Le plan de dynamitage suivra les lignes directrices du MPO sur l'utilisation d'explosifs dans les eaux de pêche canadiennes ou à proximité [1] ainsi que l'« Ontario Provincial Standard Specification (OPSS) » énoncée dans le document OPSS 120 — General Specification for Use of Explosives (OPS 2014) ». Les distances de retrait requises pour le dynamitage seront indiquées dans le plan de dynamitage [...] Les activités de dynamitage seront temporairement suspendues si des animaux sauvages sont observés dans la zone de dynamitage.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-102	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-21	FP-25	Les LNC ont commencé à mettre en œuvre le plan détaillé d'atténuation de la mortalité de la tortue mouchetée sur les routes et continueront de le faire dans l'avenir. Le plan vise à réduire ou à éliminer la mortalité des tortues sur les routes des propriétés du LCR et à accroître la connectivité entre les habitats. Ce plan comprend des mesures d'atténuation mises en œuvre sur quatre grands fronts clés, soit la sensibilisation des conducteurs, l'installation d'une clôture d'exclusion permanente, la création de monticules de nidification et le remplacement des ponceaux dans les secteurs clés [...] Autrement dit, les mesures d'atténuation qui sont ou seront mises en œuvre sur le site des LCR sont considérées comme suffisantes pour limiter et pour compenser la mortalité [des tortues] attribuable aux activités anthropiques antérieures et existantes dans la ZER. L'efficacité des mesures d'atténuation est incertaine, mais les procédures de surveillance et de gestion adaptative seront suivies afin que les LNC parviennent à un effet net neutre ou positif (c.-à-d. non significatif) sur la population de tortues mouchetées aux LCR.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-104 et FC-109, FC-112	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-247	FP-26	Afin de prévenir la propagation de mauvaises herbes et d'espèces envahissantes nuisibles et donc indésirables, un plan de gestion des espèces envahissantes sera mis en œuvre pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-104	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
EIE-234	FP-27	Afin d'atténuer les effets sensoriels potentiels — non seulement sur la Paruline du Canada, mais aussi sur d'autres espèces terrestres — les LNC éviteront de mener des activités dont les niveaux sonores et de perturbation de l'habitat sont maximums pendant la phase la plus sensible du cycle biologique (c.-à-d. lors de la reproduction et de la nidification des oiseaux). À cette fin, ils effectueront les opérations de défrichage et d'essouchement de la végétation avant le 8 avril ou après le 31 août pour éviter les effets sur les oiseaux nicheurs.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-105 et FC-108	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS
EIE-198	FP-29	La conduite de transfert sera enfouie par forage directionnel à haute pression et n'imposera donc pas de perturbation de surface (autrement dit, cela va éviter la destruction de l'habitat essentiel). Une petite tranchée (d'une profondeur de 2 m) sera creusée le long de la berge du lac Perch pour y faire passer la conduite de transfert de refoulement. Une fondation en pieux d'acier servira à suspendre la ligne au-dessus des sédiments mous dans la zone d'eau libre du lac.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-109	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-221	FP-31	Des monticules de nidification [pour la tortue mouchetée] seront créés dans les zones connues pour être fréquentées par diverses espèces de tortues. Par ailleurs, sur approbation d'ECCC, une cage de nidification sera installée pour protéger les nids contre la prédation.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-109	Construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site
EIE-225	FP-32	L'habitat essentiel [des tortues mouchetées] sur les terrains des LCR sera évalué chaque année pour s'assurer qu'il n'y a pas de perte importante et pour souligner les mesures de compensation prises aux LCR ou ailleurs.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-109	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-82	FP-33	Les activités de dynamitage dans la zone d'étude du site (ZES) respecteront les lignes directrices du MPO pour la protection du poisson et de son habitat contre les vibrations, les produits chimiques et la sédimentation, et il est prévu que cette protection s'étende également aux tortues et à leur habitat. De plus, comme les tortues mouchetées ne pourront pas pénétrer dans la ZES, les vibrations causées par les activités à l'intérieur de la ZES ne devraient pas avoir d'impact sur cette espèce.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-109	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
EIE-25	FP-34	Des monticules de nidification artificiels seront aménagés des deux côtés des ponceaux conformément aux lignes directrices élaborées par le Northeast Blanding's Turtle Working Group. Ces monticules de nidification artificiels seront surveillés suivant des méthodes adaptées des protocoles provinciaux pour s'assurer qu'ils ont fréquentés par les tortues pendant la période de nidification. Plus précisément, des relevés de nidification seront effectués au moins une fois par semaine pendant la période de nidification (du 15 mai au 30 juin); des relevés supplémentaires seront effectués après chaque pluie afin de saisir toute augmentation éventuelle du comportement de nidification associée aux précipitations, même légères. L'entretien des monticules de nidification (comme le défrichage) se fera lors des inspections de ces monticules, mais en l'absence de femelles pondueuses.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-109	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-13	FP-40	Les LNC informeront les collectivités locales du début des travaux de construction de l'IGDPS.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	HC FC-169	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
EIE-80	FP-43	La section 10.2 [de l'EIE] renvoie maintenant au rapport de l'Algonquin Forestry Services selon lequel une zone tampon de protection incendie (d'au moins 5 m) entre les peuplements forestiers et l'équipement doit être établie afin de réduire davantage la probabilité d'un départ de feu dans tout secteur boisé avoisinant qui affecterait les opérations.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	RNCan FC-179	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
EIE-100	FP-45	Les directives de l'AIEA ainsi que d'autres normes de l'industrie visant à déterminer le nombre minimal d'échantillons seront utilisées pour cataloguer les déchets aux LNC [...] Les terrains touchés, les bâtiments à démolir et les colis de déchets entreposés seront entièrement catalogués à partir d'échantillons représentant les déchets et ayant été testés en fonction des critères d'acceptation des déchets de l'IGDPS.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	CNSC FC-188	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-146	FP-46	Le rejet d'effluents traités de l'usine de traitement des eaux usées est soumis à un processus de contrôle par lots. Autrement dit, les effluents traités seront surveillés avant d'être rejetés dans l'environnement afin de confirmer que les cibles de rejet des effluents sont atteintes. Si les objectifs de rejet d'effluents ne sont pas atteints, les effluents seront recyclés en vue d'un traitement ultérieur.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	ECCC FC-195 et MOECC FC-242	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
EIE-86	FP-48	Un faible pourcentage du volume de déchets proviendra de sources externes comme les Laboratoires de Whiteshell et sera constituer d'autres passifs nucléaires de responsabilité fédérale (environ 50 000 m ³), le reste proviendra de sources de déchets commerciaux comme des hôpitaux et des universités [...] Les installations du réacteur nucléaire de démonstration (NPD) et du réacteur Whiteshell 1 (WR-1) qui sont proposées pour être déclassées in situ [1] ne seront donc pas éliminées dans l'IGDPS.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-200	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-6	FP-51	Grâce à une surveillance régulière du MCA, tout dépassement des critères de conception sera évalué et le besoin d'intervention sera déterminé.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-203	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Entretien	Propre à l'IGDPS
EIE-99	FP-53	L'IGDPS n'acceptera pas de déchets dangereux et respectera les exigences relatives à l'élimination des sites d'enfouissement et au lixiviat du Règlement 347 découlant de la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i> de l'Ontario.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-206 et MOECC FC-238	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-261	FP-54	Les échappements de tritium provenant du MCA seront réduits au minimum parce que les déchets de tritium de haute activité seront emballés. Les cibles de rejet établies pour les radionucléides, dont le tritium, garantiront qu'au site des LCR, les émissions radiologiques cumulatives seront nettement moindres que les limites de rejet opérationnelles dérivées et que les doses provenant des émissions du site des LCR auxquelles le public sera exposé demeureront bien en deçà des exigences du permis qui sont de 0,3 mSv/a.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-206	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-55	FP-56	Les LNC surveilleront la présence possible de paramètres dans les eaux usées [...] Les effluents traités seront contrôlés avant leur rejet. Les objectifs de décharge s'appliqueront en permanence. Si les effluents traités ne correspondent pas aux objectifs de rejet, ils seront traités de nouveau.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-207	Exploitation	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
EIE-9	FP-59	Les LNC continuent de participer à la planification du projet d'IGDPS et, si un permis est accordé, les LNC continueront de participer tout au long des phases de construction et d'exploitation, de fermeture et de post-fermeture, bien que selon un niveau de participation proportionnel à leurs autres activités.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-209	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
EIE-11	FP-60	Les LNC envisageront de conduire un sondage auprès du public dans les régions immédiates pour connaître ses perceptions.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-209	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-144	FP-62	La contribution des rejets d'effluents traités aux conditions de base sera évaluée à la faveur d'une surveillance de la vérification des effluents et d'une surveillance environnementale. La surveillance de la vérification des effluents permettra de documenter les rejets radiologiques et non radiologiques de l'usine de traitement des eaux usées. La surveillance des eaux souterraines se fera en amont et en aval de la galerie d'exfiltration afin de déterminer les impacts sur la qualité des eaux souterraines.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-216	Exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-280	FP-63	Le plan de surveillance et de suivi est en cours d'élaboration et sera mis à la disposition du public pour examen.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MDDELCC FC-216	Multiples / permanents	Programme de suivi de l'EE	Institutionnel/Site
EIE-99	FP-67	Les CPP qui ne présentent pas de danger, ou qui ne correspondent pas à une limite du Règlement 347 de l'Ontario ou à une recommandation relative à la qualité du sol n'auront pas d'incidence sur la sécurité de l'IGDPS [...] Le respect des limites du Règlement 347 de l'Ontario pour les déchets garantira que les concentrations de lixiviat demeurent sans danger.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MOECC FC-235	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-136	FP-68	Pendant la phase de construction, l'entrepreneur en construction mettra en œuvre des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments pour atténuer les effets de l'érosion du sol et du transport des sédiments.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MOECC FC-236	Multiples / permanents	Entretien	Propre à l'IGDPS
EIE-140	FP-69	Pendant la phase d'exploitation, la gestion des eaux de surface est assurée pour le MCA et pour l'IGDPS (dont l'empreinte est supérieure à celle du MCA). Les eaux de surface de toutes les zones externes transiteront par des fossés, des marécages et des ponceaux jusqu'aux étangs de gestion des eaux de surface qui répondront aux critères de qualité et de quantité d'eau établis pour les eaux réceptrices des terres humides et, en fin de compte, pour le ruisseau Perch.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MOECC FC-236	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-136	FP-70	Le MCA et les zones externes, y compris la station d'épuration des eaux usées, les parcs de stationnement, les bâtiments administratifs et d'entretien et les zones de dépôt, seront assujettis à des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments pendant la construction.	Première série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	MOECC FC-239	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
EIE-170	FP-74	Le Plan de gestion des eaux de surface fournit des directives préliminaires sur les mesures d'urgence requises pour que l'IGDPS conserve toute son intégrité pendant un événement de tempête hypothétique selon le PEP. Le plan d'urgence sera élaboré de façon à refléter la construction finale et les opérations propres au site pendant la construction de l'IGDPS.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-03	Multiples / permanents	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-249	FP-82	Les poussières provenant des piles de stockage seront généralement contrôlées par pulvérisation d'eau ou de produits chimiques. Si les dépoussiérants habituels s'avèrent inadéquats, des revêtements pourront être posés.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-13	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-249	FP-83	Selon le Plan de gestion de la poussière, les limites de vitesse et l'accès restreint aux véhicules seront appliqués pour contrôler la poussière des routes non asphaltées, tandis que les routes pourront être arrosées et/ou qu'un fluide abat-poussière pourra être étendu au besoin.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	CNSC-2-13	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-170	FP-84	Les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre en amont et en aval des bassins de gestion des eaux de surface (BGES), en vue de réduire au minimum la charge sédimentaire, concerneront la zone imperméable de ces BGES pendant l'exploitation et après la fermeture, zone qui est relativement petite. Les revêtements géotextiles et granulaires ainsi que la couverture végétale réduiront la quantité de solides pouvant pénétrer dans le système à partir de ces surfaces. De plus, des pratiques opérationnelles comme le balayage du sable sur les surfaces asphaltées, l'étanchéisation granulaire des accotements de route, le surfacage en graviers et diverses mesures de suppression de la poussière réduiront la charge de solides présents dans les affluents du BGES.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-02	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-139	FP-85	Selon le programme de protection de l'environnement des LNC les limites concernant les solides en suspension pouvant être présents dans les rejets d'effluents sont de 25 mg/L par mois en moyenne et de 125 mg/L par échantillon quotidien. Ces limites visent à assurer la protection du biote aquatique quand les eaux pluviales atteignent l'habitat du poisson. La qualité de l'eau des bassins de gestion des eaux de surface sera surveillée dans le cadre du programme de surveillance et de vérification des effluents des LNC, et déclarée dans le cadre de ce même programme.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-02	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-133	FP-86	La capacité de la galerie d'exfiltration dépend de l'élévation de la nappe phréatique, qui varie selon les saisons et après les épisodes pluie. Des puits de surveillance des eaux souterraines seront installés à proximité de la galerie d'exfiltration pour contrôler l'élévation de la nappe phréatique. Les données de surveillance des eaux souterraines en temps réel serviront à contrôler le rejet des effluents par lots dans la galerie d'exfiltration. Dans les situations où la nappe phréatique sera élevée, et que la capacité de la galerie d'exfiltration sera atteinte, les effluents seront acheminés directement jusqu'au lac Perch.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-06	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-214	FP-87	L'évaluation des risques environnementaux, qui vise à déterminer les impacts environnementaux potentiels des activités sur le site des LCR, obéit à un cycle quinquennal. L'évaluation du risque d'exposition des poissons aux contaminants dans les eaux de surface se poursuivra dans le long terme (notamment dans le lac Perch [et dans le bassin hydrographique environnant]) sur le site des LCR. [L'évaluation se fera également dans le cadre du PSEEE.]	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-07	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-21	FP-90	Les mesures de compensation concernant l'habitat de la tortue mouchetée qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet d'IGDPS viseront donc à accroître l'abondance de sa population locale sur le territoire des LCR en favorisant la connectivité, l'intégrité et la sécurité de l'habitat existant. De plus, les LNC prévoient que les mesures de compensation auront un effet positif sur la population locale de tortues mouchetées.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-09	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-221	FP-91	Les mesures de compensation qui seront mises en œuvre pour le projet d'IGDPS permettront d'atteindre les objectifs de population et de répartition à moyen et à long terme définis dans le programme de rétablissement de l'espèce [la tortue mouchetée]. Les LNC sont conscients que les 26 hectares pris par le projet d'IGDPS sur les habitats naturels sont désignés comme habitat de catégorie 3, mais les dispositions amorcées en 2019 dans le cadre du Plan d'atténuation de la mortalité de la tortue mouchetée sur les routes [6] seront appliquées aux habitats des catégories 1 et 2, soit aux habitats qui sont considérablement plus vulnérables aux dommages causés par les perturbations anthropiques. Les mesures de compensation qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet d'IGDPS mettront donc l'accent sur la protection de l'habitat existant qui est non seulement plus vulnérable, mais qui deviendra également plus essentiel après le retrait de l'habitat de catégorie 3.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-09	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site
EIE-221	FP-92	Les monticules de nidification permettent aux femelles de ne plus avoir à se déplacer jusqu'aux aires de nidification traditionnelles. Certains monticules seront créés en 2020 à hauteur de tous les ponceaux devant être remplacés en premier, tandis que d'autres monticules seront érigés à la faveur du remplacement des autres ponceaux. Afin d'améliorer les chances de réussite de la nidification, des cages grillagées seront déployées dans les zones de ponte. Le maillage utilisé laissera suffisamment d'espace aux jeunes tortues pour qu'elles puissent sortir librement de la cage tout en empêchant les prédateurs de détruire les nids. Vingt-cinq cages supplémentaires seront ainsi construites et déployées à compter de 2021. Ces cages seront conçues conformément aux lignes directrices adaptées de Gillingwater (2008) et de Ratnaswamy et al. (1997). Les cages de protection des nids seront posées pendant la saison de nidification (du 15 mai au 30 juin) et celles-ci seront inspectées hebdomadairement de la fin de la période de nidification jusqu'à la fin de la période d'éclosion (du 1 ^{er} juillet au 15 octobre). Les cages seront récupérées avant le 15 mai de l'année suivante. L'utilisation de ces monticules de nidification artificiels par les tortues pendant la période de nidification sera contrôlée utilisés suivant des méthodes adaptées des protocoles provinciaux. L'entretien des monticules de nidification (comme l'enlèvement de la végétation) se fera lors des inspections de ces monticules, mais en l'absence de femelles pondueuses.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	ECCC-2-09	Construction et exploitation	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Institutionnel/Site

Tableau A-2 : Engagements dans les réponses des LNC aux demandes d'information des gouvernements fédéral et provincial

ID EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	N° DI	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-10	FP-94	Le Plan de mise en œuvre du programme (PIP) comprend un plan officiel de réponse aux plaintes que les LNC sont en train de mettre en œuvre et qu'ils poursuivront dans l'avenir. Le PIP décrit la façon dont les plaintes seront reçues (p. ex., par le site Web, par téléphone, etc.), ainsi que le temps de réponse et les méthodes de résolution.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	HC-2-02	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
EIE-10	FP-95	Le PIP offre une plateforme où le public pourra exprimer ses préoccupations relatives aux activités de l'IGDPS et où les LNC pourront donner suite à ces préoccupations et trouver des solutions. Tout au long de ce processus, les LNC maintiendront un dialogue entre l'intervenant et l'IGDPS jusqu'à ce que le problème soit résolu.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	HC-2-02	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
EIE-4	FP-97	L'IGDPS sera exploitée pendant 50 ans, et les LNC continueront d'évaluer et d'appliquer les améliorations techniques ou les innovations chaque fois que cela sera justifié dans le cadre de leur programme de gestion adaptative, pendant toute la durée de vie utile de l'installation.	Seconde série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 1	QC-2-01	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
EIE-270	FP-103	Pour contribuer à donner suite à la recommandation de SC, les LNC effectueront un comptage du trafic le long de la route 17 et du chemin Plant dans le cadre du PSSEE. De plus, en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19 ainsi que des activités de construction en cours le long du chemin Plant, les résultats de l'opération de comptage du trafic menée à l'heure actuelle ne représenteront pas justement les niveaux/modèles de circulation de référence prévus pendant la construction du projet d'IGDPS. Il est proposé de réaliser une opération de comptage du trafic au cours de la phase de pré-construction du projet. Les résultats de la modélisation du bruit pourront être vérifiés à ce moment-là et, au besoin, des mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en œuvre pour le projet.	Quatrième série de réponses aux DI FP. 232-509220-055-000 Révision 2	HC-4-01	Construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-1	Il convient de souligner que les LNC ont examiné l'inventaire de déchets proposé pour l'IGDPS et qu'ils y ont apporté des changements. L'IGDPS n'acceptera que des DFA. L'annonce en a été faite officiellement par les LNC le 27 octobre 2017. Les déchets de moyenne activité (DMA) qu'il avait été proposé d'accepter en 2017 dans le cadre de l'inventaire de l'IGDPS, ne seront PAS éliminés dans l'IGDPS et seront plutôt entreposés en lieu sûr jusqu'à ce qu'une solution d'élimination des DMA soit trouvée.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND1 et au moins 15 autres dispositions	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-2	(Les LNC) géreront de façon responsable l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) et envisageront toutes les options de réacheminement des déchets pour assurer l'optimisation et l'utilisation efficace de l'IGDPS [...] La phase d'exploitation de ce projet devrait durer une cinquantaine d'années, compte tenu du volume de 1 000 000 m ³ de déchets de faible activité (DFA). Une fois que cette capacité sera atteinte, d'autres options d'élimination des DFA seront alors évaluées [...] Si, à la faveur de l'évolution de l'industrie nucléaire canadienne, il devient impossible d'intégrer plus de déchets faiblement radioactifs nécessitant une élimination dans l'IGDPS, une solution d'élimination différente sera nécessaire. Il est dans l'intérêt des LNC de considérer la capacité de l'IGDPS comme un atout et de l'utiliser efficacement. La description détaillée des déchets et l'utilisation de niveaux autorisés ou d'exemption permettront de maximiser la capacité de l'IGDPS en matière de DFA.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND1 et ND13, CNL-ND17, ND128, ND128, ND592	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-3	Le placement des déchets dans le monticule de confinement artificiel (MCA) se fera en deux phases : la phase 1 pour les déchets actuellement stockés et qui seront produits au cours des 20 à 25 prochaines années, et la phase 2 pour les déchets générés après la phase 1.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND1, ND17	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-5	Environ 90 % des déchets de faible activité (DFA) qui devraient être placés dans l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) se trouvent actuellement sur le site des Laboratoires de Chalk River (LCR) et ne seront pas transportés sur les voies publiques.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND4	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	P-6	Il a été démontré que le transport, devant servir à regrouper les déchets radioactifs d'EACL et des LNC aux LCR, est sécuritaire. Les Laboratoires Nucléaires Canadiens maintiennent un programme de transport de matières dangereuses qui vise à s'assurer que toutes les expéditions sont effectuées conformément à toutes les exigences réglementaires et aux pratiques exemplaires du Canada. Ainsi, aucune activité de transport n'aura de conséquences négatives pour les Canadiens et les résidents de Deep River. Ce programme de transport continuera d'être appliqué pour le transport des déchets dans la phase d'exploitation de l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND4 et ND50, CNL-ND81, ND363, ND601	Multiples / permanents	Transport de matières dangereuses	Institutionnel/Site
	P-7	La phase d'exploitation [de l'IGDPS] devrait débuter en 2024 et se terminer vers 2070 (soit au bout de 50 ans environ).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND6	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-58	P-9	Le projet d'IGDPS permettra l'élimination permanente des déchets de faible activité, principalement au site des LCR, de manière à protéger le public et l'environnement et à favoriser la transformation des LCR en centre des sciences et de technologie de calibre mondial.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND11, ND88, ND367, ND368, ND606, ND661	Multiples / permanents	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-10	(Les LNC) continueront d'éliminer des bâtiments et d'assainir des terrains en divers emplacements, conformément aux exigences réglementaires et de sûreté conformes au mandat d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), qui est de gérer le passif nucléaire relevant de la responsabilité du gouvernement du Canada.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND11	Multiples / permanents	Déclassement et démolition	Institutionnel/Site
	P-11	L'IGDPS sera autorisée en tant qu'installation nucléaire de catégorie IB selon le permis d'exploitation du site des Laboratoires de Chalk River.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND15	Pré-construction	Conformité	Propre à l'IGDPS
	P-12	Selon les prévisions actuelles concernant les déchets des Laboratoires Nucléaires Canadiens, la production de déchets après la fermeture de l'IGDPS diminuera considérablement. Le volume restant sera évalué d'après les options disponibles à ce moment-là, comme le recours à des fournisseurs de services et/ou l'utilisation d'autres installations. Les futures options de stockage ou d'élimination des déchets seront conformes aux futurs processus d'autorisation et d'évaluation environnementale, au besoin et conformément à la Stratégie intégrée de gestion des déchets des LNC.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND17	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	P-13	L'IGDPS ne contiendra que des déchets solides de faible activité.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND19	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-14	La sûreté de l'IGDPS après sa fermeture découle de caractéristiques passives (p. ex., berme, revêtement de base et systèmes de couverture définitifs) qui mettront fin à la nécessité d'une gestion active, conformément à l'exigence 5 de la norme de sûreté SSR-5 de l'AIEA.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND22	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
EIE-47	P-15	Seuls les déchets répondant aux critères d'acceptation des déchets (CAD) propres à l'IGDPS seront placés dans l'IGDPS. Tous les déchets placés dans l'IGDPS en vue d'y être éliminés seront faiblement radioactifs au sens de la norme CSA N292.0:19 (<i>Principes généraux pour la gestion des déchets radioactifs et du combustible irradié</i>). L'inventaire radiologique et non radiologique stocké dans l'IGDPS seront contrôlés selon les CAD de l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND25, ND62, ND68, ND167	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-16	À mesure que le projet se poursuivra pendant les phases de construction et d'exploitation, de plus amples renseignements seront disponibles sur l'état de l'installation. En outre, les données de surveillance environnementale pour le site de l'IGDPS, qui seront recueillies en plus au cours des différentes phases du projet (construction, exploitation, fermeture), pourront être utilisées pour mieux comprendre si les hypothèses formulées dans la modélisation initiale étaient exactes ou prudentes (c.-à-d. pour confirmer les voies de contamination et les résultats du transport des contaminants). Au fur et à mesure que de plus amples renseignements sont obtenus, l'évaluation comparative des risques sera mise à jour afin de tenir compte des données les plus à jour sur la conception et l'environnement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND43, ND665	Construction et exploitation	Analyse de sureté	Propre à l'IGDPS
	P-17	(Les LNC) notent que le personnel de la CCSN a confirmé que le projet d'IGDPS continuera de tomber sous le coup de la LCEE 2012 (Lettre aux Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée au sujet des modifications à la législation fédérale et de leurs répercussions sur le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface)	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND45	Pré-construction	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
	P-18	Bien que des mesures appropriées de gestion des risques aient été prises (c.-à-d. interception et traitement des panaches de strontium 90 dans les eaux souterraines), il faudra procéder à une restauration à grande échelle des sources de contamination afin d'assurer une gestion appropriée à long terme de ces déchets historiques [...] les activités de déclasserment et d'assainissement de l'environnement, qui généreront des déchets devant être éliminés dans le monticule de confinement artificiel, sont prévues avoir une incidence positive [à long terme] sur la qualité du sol et des eaux souterraines à l'extérieur du site de l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND51	multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
	P-19	Aucun « changement environnemental mesurable » découlant des activités proposées dans le cadre du projet d'IGDPS n'a encore été détecté. Il est possible que les limites de la ZEL [où se fera la surveillance environnementale pour l'IGDPS] changent si une évaluation de suivi de l'étendue spatiale des effets potentiels le justifie.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND54	Construction et exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
	P-20	La conception et l'exploitation de l'IGDPS assureront le confinement pendant la phase d'exploitation par la prévention et le contrôle des rejets de substances nucléaires et/ou dangereuses.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND63	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-22	Les principes de conception fondamentaux ont été pris en compte dans la conception du projet d'IGDPS. Les déchets radioactifs seront gérés de manière à ce que les effets prévus sur la santé des générations futures ne soient pas supérieurs aux effets pertinents acceptables aujourd'hui; les déchets radioactifs seront gérés de manière à ne pas imposer un fardeau excessif aux générations futures.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND69	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-23	(La CCSN) examinera de façon indépendante la conception de l'IGDPS pour s'assurer que toutes les exigences réglementaires sont respectées.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND71	multiples / permanents	Conformité	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-26	Les bermes comprendront trois principaux éléments géotechniques, ou couches, qui contribueront chacun à la solidité et à l'intégrité de la berme elle-même et de l'ensemble du MCA. L'intérieur de la berme sera constitué des diverses couches du système de revêtement, tandis que l'extérieur sera recouvert d'un remblai rocheux faisant office de barrière d'intrusion par-dessus la géomembrane PEHD, du coussin géotextile et de la géogrille. Le sommet de la berme sera recouvert d'une couche de matériau granulaire A, d'une géomembrane PEHD et d'un coussin géotextile, la couche supérieure de matériau granulaire A devenant le chemin d'apex de la berme. Tout le lixiviat sera acheminé vers le système de collecte du lixiviat du MCA.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND90	Construction et exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-27	(Les LNC) utiliseront une ou plusieurs des options suivantes en laboratoire pour décrire les déchets et pour mesurer la concentration de contaminants dans les effluents traités : capacité d'analyse actuelle des LCN; capacité d'analyse nouvelle; capacité d'analyse externe [...] Des échantillons d'effluents d'entrée de l'usine de traitement des eaux usées (y compris le lixiviat) seront analysés dans les laboratoires de l'UTEU avant le traitement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND98	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-28	L'IGDPS proposée ne sera pas reliée à l'installation de traitement des eaux usées sur place du site de Chalk River [...]	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND101	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-29	En cas de détection d'humidité [dans l'ECM] par le système de détection de fuite, une alarme se déclenchera et les réservoirs seront inspectés.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND98	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-31	L'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) n'acceptera pas de liquides destinés à être éliminés.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND103	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-34	À titre de précision, les effluents traités de l'UTEU ne se déverseront pas directement dans la rivière des Outaouais, même s'ils finiront par y aboutir [...] si la galerie d'exfiltration [emplacement de rejet préférentiel] devait ne plus avoir la capacité suffisante pour gérer les effluents traités (p. ex., en cas de gonflement de la nappe phréatique), une partie des effluents traités serait rejetée directement dans le lac Perch par un diffuseur submergé.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND104	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-35	Quand l'IGDPS entrera en service, les données sur sa performance environnementale, y compris pour ce qui est, plus particulièrement, de la station d'épuration des eaux usées, seront mis à la disposition du public.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND104	Exploitation	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-36	Toute fuite de lixiviat provenant du système de revêtement primaire est captée par le système de détection des fuites (SDF) qui fera l'objet d'une surveillance continue pendant la phase d'exploitation (notamment par échantillonnage, analyse et traitement des liquides récupérés).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND105	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-38	La surveillance du niveau des puisards du SCL et du SDF se poursuivra pendant la fermeture du MCA et la période de contrôle institutionnel. Si le débit d'écoulement dans les puisards et les inspections physiques subséquentes donnent à conclure à une fuite d'une des couches de recouvrement, une mesure d'intervention sera proposée et mise en œuvre, comme la réparation de l'obturateur.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNI-ND105	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-41	La construction de la géomembrane suivra un plan de construction/d'installation rigoureux avec des essais de confirmation et une inspection par du personnel qualifié. Après l'installation de la géomembrane, un essai par dipôle électrique sera effectué après avoir placé une couche choisie de déchets.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND112, ND113	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS
	P-42	La doublure d'argile demeurera intacte et ne pénétrera pas dans le substrat. Deux raisons font qu'il n'y aura pas de migration. Premièrement, la couche de base de la doublure d'argile (au contact du substrat) sera constituée de matériaux à micropores aptes à réduire au minimum toute pénétration de particules. Deuxièmement, la consistance cohésive du matériau de revêtement argileux aura tendance à maintenir les particules ensemble et à résister à l'érosion ou à la migration sous l'effet des forces d'infiltration prévues.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND114	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-45	Une provision sera également établie pour le dynamitage supplémentaire des tranchées qui pourrait être nécessaire pour faciliter les travaux d'utilité publique. Les matériaux excavés pendant les travaux de construction seront transportés en vrac vers des emplacements voisins. Ces derniers pourront se trouver sur la propriété des Laboratoires de Chalk River (LCR) ou à l'extérieur de la propriété des LCR, ou suivant une combinaison de ces deux possibilités. Les emplacements seront déterminés en collaboration avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), Planification du site et Gestion des biens, ainsi qu'avec l'entrepreneur en construction choisi.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND118	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
	P-46	Le système de recouvrement définitif sera installé progressivement sur toute son épaisseur à mesure que les zones du MCA couvriront les contours des déchets.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND120	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-47	L'eau servira de principale mesure de contrôle de la poussière dans le cas des activités de construction et d'exploitation. Les dépoussiérants chimiques seront une option au besoin. Seuls les suppresseurs de poussière approuvés par les Laboratoires de Chalk River (LCR) seront utilisés [...] Si utilisées, les solutions/concentrations de chlorure de calcium et de magnésium seront conformes aux OPSS 2501 [1] et 2503 [2]. Tous les écoulements d'eau de surface seront surveillés en fonction des critères de rejet. L'entrepreneur en construction élaborera un plan de gestion de la poussière propre aux activités de construction de l'IGDPS qui sera approuvé par le personnel des LNC du groupe Protection de l'environnement des LCR avant d'être utilisé.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND121	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-48	Seuls les déchets dangereux qui sont aussi des déchets radioactifs seront acceptés à l'IGDPS [...] Les déchets dangereux non contaminés par la radioactivité devront être éliminés ailleurs.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND129, ND158	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-49	Le contenu de chaque cellule de gestion des déchets sera consigné à mesure que les déchets arriveront à l'installation d'élimination de déchets près de la surface (IGDPS) où ils seront éliminés.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND132	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-50	Dans le cas de Port Hope en particulier, jusqu'à 10 000 m ³ de matériaux extraits lors des activités de fermeture pourront être transférés aux Laboratoires de Chalk River (LCR). Ce volume de déchets de Port Hope fait partie du million de mètres cubes (1 000 000 m ³) envisagé [pour l'IGDPS]. À ce stade, dans le cadre des projets de l'initiative menés dans la région de Port Hope, il est peu probable que les déchets soient transportés de Port Hope aux LCR, mais l'espace qu'ils occuperaient a été pris en compte.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND135	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-51	Avant le déclassement, chaque installation au site des LCR aura soit un plan d'enlèvement des bâtiments (pour les installations non nucléaires) ou un plan détaillé de déclassement (pour les installations nucléaires). Conformément à la norme CSA-N294 <i>Déclassement des installations contenant des substances nucléaires</i> de l'Association canadienne de normalisation, le plan de déclassement comportera une prévision et une estimation détaillées des types et des volumes de déchets qui seront produits [...] Des efforts raisonnables seront déployés pour s'assurer que les matières non contaminées sont autorisées à être réutilisées ou éliminées hors site en vertu des lignes directrices du <i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</i> (DORS/2000-207).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND139	multiples / permanents	Déclassement et démolition	Institutionnel/Site
	P-52	Des procédures de vérification des déchets seront élaborées dans le cadre du processus d'autorisation.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND140	multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-53	Les déchets [destinés au MCA] se présenteront sous différentes tailles et formes; toutefois, ils seront expédiés au monticule de confinement artificiel (MCA) à bord de véhicules de transport courants ou dans des colis (boîtes B25, barils, etc.) de volumes connus, et ces volumes serviront à établir l'inventaire.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND141	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-54	En ce qui concerne le suivi de l'inventaire des [déchets], les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) s'appuieront sur une base de données (qui n'a pas encore été définie) et consigneront les renseignements clés sur chaque envoi de déchets, y compris le volume, le poids des radionucléides, l'inventaire des contaminants non radioactifs potentiellement préoccupants, les emballages (le cas échéant), le générateur de déchets, etc. [...] Les LNC seront tenus de faire annuellement rapport de l'inventaire dans le MCA à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND141, ND257	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-55	Des exemples détaillés des processus étape par étape pour chaque type de déchets [à traiter et à placer dans le MCA] et leur source ne sont pas disponibles à ce stade des approbations réglementaires. Ils seront développés plus en détail, de même que les procédures d'exploitation proposées pour l'IGDPS si le projet va de l'avant.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND141	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-56	Les volumes réels de déchets hors site représenteront probablement moins de 10 % du volume total de l'IGDPS. Les volumes de déchets stockés dans l'IGDPS feront l'objet d'un suivi par le producteur de déchets et seront documentés de la façon décrite à la section 6.5 des CAD pour l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND142	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-57	Dans le cas peu probable où il serait nécessaire de récupérer des déchets dans l'IGDPS, une évaluation de la sûreté des activités de récupération sera requise avant les travaux. L'évaluation portera sur le type et le volume de déchets récupérés et sur les types de déchets au regard de la cible de récupération.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND145	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-58	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens continueront autant que faire se peut d'explorer et d'utiliser d'autres procédés de traitement des déchets pendant la phase d'exploitation de l'IGDPS, en particulier ceux qui permettent de réduire le volume (p. ex., l'incinération).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-152, ND173	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-59	Les LNC déploieront tous les efforts raisonnables pour réduire les volumes de déchets métalliques en triant et en séparant les déchets propres et les déchets contaminés par la radioactivité, en décontaminant les déchets métalliques quand cela sera raisonnablement pratique et possible, et en recyclant les métaux radioactifs dans l'industrie nucléaire.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND154	multiples / permanents	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-59	P-61	Les déchets qui ne sont pas éliminés dans l'IGDPS continueront d'être entreposés sur le site des LCR jusqu'à ce qu'une solution d'élimination soit trouvée.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND164, ND176, ND186, ND194	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-66	Les déchets historiques ou anciens déjà entreposés seront réévalués afin de disposer de descriptions détaillées, adéquates et appropriées, si bien qu'ils ne seront pas automatiquement acceptés dans l'IGDPS sur la base de l'information ou de l'auto-catégorisation (autodescription) disponible dans le TEC-III.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND191 et ND193	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-68	Dans la phase d'exploitation des déchets, les LNC respecteront leur Programme de radioprotection dans l'élaboration des campagnes de récupération des déchets, y compris de ceux provenant de toute zone de gestion des déchets sur place.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND220, ND221	Exploitation	Exploitation	Institutionnel/Site
	P-69	Les incertitudes associées aux inventaires historiques des déchets seront traitées dans le cadre d'un programme d'évaluation et de description, actuellement en cours, afin de veiller à ce que les déchets non-radiologiques et radiologiques dangereux préoccupants soient manipulés et éliminés en toute sécurité. Ce processus comprendra l'identification et la quantification des radionucléides de courte et de longue durée, et il sera éclairé par des données et des dossiers historiques qui ne seront pas pour autant déterminants. Sous réserve de l'élaboration et de l'approbation de plans détaillés de déclassement pour ces installations, les déchets seront récupérés et éliminés dans l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND224, ND257	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-70	Le dossier de sûreté de l'IGDPS couvre la période allant de la pré-fermeture à la post-fermeture de l'installation [IGDPS]; il sera mis à jour au besoin tout au long du cycle de vie de l'installation proposée. Le dossier de sûreté de l'IGDPS fait partie de la demande de permis présentée à la CCSN.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND230	Pré-construction	Analyse de sûreté	Propre à l'IGDPS
	P-71	Si une matière nucléaire fait l'objet d'un suivi dans le cadre du Programme de gestion des garanties des LNC, son élimination à l'IGDPS ne sera pas acceptée.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND258	Exploitation	Gestion des matières nucléaires et de la sûreté	Institutionnel/Site
	P-73	Voici les paramètres particuliers qui guideront la décision de cesser ou non d'utiliser l'UTEU et d'adopter une stratégie de traitement de rechange : <ul style="list-style-type: none"> la méthode de traitement choisie devra répondre aux exigences réglementaires et d'autorisation applicables (notamment pour ce qui est des limites de rejet); la méthode devra permettre une capacité suffisante pour accepter le volume d'eaux usées produites; la méthode devra être rentable compte tenu du volume d'eaux usées produites. 	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND280	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-75	À la suite de l'élaboration de la version initiale de la SIGD, un plan d'action a été élaboré qui est activement utilisé pour combler les lacunes sur le plan de la capacité, y compris pour ce qui est de la nécessité d'améliorer les itinéraires afin d'éliminer tous les déchets. À mesure que les lacunes seront comblées, les processus dit « du berceau au tombeau » seront affinés en vue d'assurer une gestion sécuritaire, fiable et prévisible des déchets des LNC.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND284	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-76	Chaque fois que des déchets sont déplacés, ils présentent un faible risque pour les travailleurs, au vu de la sécurité conventionnelle et de dose de rayonnement. Les déchets se trouvent actuellement dans un lieu sécuritaire et ils ne seront pas déplacés avant qu'un site d'élimination soit disponible.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND288	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	P-80	Les LNC devront présenter une demande à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) avant de passer à chaque étape suivante du cycle de vie de l'installation proposée [IGDPS]. Par conséquent, la demande sera assujettie au processus d'audience de la CCSN, qui assure la participation du public, avant que celle-ci ne rende une décision.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNI-ND322	Multiples / permanents	Conformité	Propre à l'IGDPS
	P-81	Pendant la construction du revêtement de base [MCA], des mesures d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité seront mises en œuvre pour s'assurer que cette base est construite comme prévu pour fournir une barrière étanche.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND324	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-82	Aucun déchet ne sera éliminé pendant la phase de post-fermeture.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND326	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	P-85	L'IGDPS proposée sera construite et exploitée sur le site des LCR et sera visée par le programme de préparation aux situations d'urgence du site.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND333	Multiples / permanents	Préparation aux urgences	Institutionnel/Site
	P-86	La version définitive de l'EIE, les commentaires des gouvernements fédéral et provincial et les commentaires du public formulés en français, ainsi que les réponses dont ils ont fait l'objet, seront disponibles dans les deux langues officielles, comme l'indique l'annexe A du Protocole administratif LNC-CCSN pour le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River (étape 31).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNI-ND335	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
	P-87	La provenance de l'argile [pour le revêtement du MCA] sera déterminée si le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) se poursuit. Différents lieux de provenance ont été pris en compte, mais en fin de compte, l'argile sera choisie en fonction des exigences de qualité de conception. Afin d'assurer l'intégrité des matériaux en polyéthylène haute densité (PEHD) et la qualité de l'installation, le projet fera l'objet d'un programme d'assurance de la qualité de la construction (AQC). Le programme d'AQC comprendra des tests de confirmation et une inspection par du personnel qualifié avant et pendant l'installation du revêtement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND342	Pré-construction	Construction	Propre à l'IGDPS
	P-89	Environ 90 % des DFA prévus dans l'IGDPS se trouvent actuellement sur le site des Laboratoires de Chalk River (LCR), et ils n'auront pas à être transportés sur les voies publiques.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND363	Exploitation	Transport de matières dangereuses	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-90	Le projet d'IGDPS a été conçu pour limiter autant que faire se peut la perturbation du milieu naturel, et les cours d'eau et les habitats dans les terres humides seront évités.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND381	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-92	La surveillance de l'environnement, des effluents et des eaux souterraines sur le site du projet d'IGDPS sera évaluée chaque année par le gestionnaire de l'installation afin de disposer d'une indication supplémentaire de l'impact environnemental de l'exploitation de l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND385	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-95	Les effets de l'IGDPS sur la qualité de l'air seront surveillés afin de vérifier les prévisions de l'EIE.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND397	Construction et exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
	P-96	Des orifices d'échantillonnage en série seront installés dans les tuyaux d'évent pour permettre la surveillance et l'échantillonnage périodiques des gaz d'échappement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND399	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-98	Les émissions atmosphériques des projets de déclassement sur le site des LCR seront évaluées dans le cadre du processus d'approbation de ces projets.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND414	Pré-construction	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
	P-99	Il est prévu de continuer à évaluer et à modifier les activités de l'IGDPS conformément aux exigences de l'organisme de réglementation des LNC dans le cadre de son permis d'exploitation. Pour l'heure, la conformité des activités du projet d'IGDPS aux règlements environnementaux et aux normes applicables est régulièrement vérifiée dans le cadre du Programme de suivi et de surveillance relatif à l'évaluation environnementale (PSEEE).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND415	Exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
	P-100	La construction de l'IGDPS permettra d'assainir la source de contamination [des eaux souterraines].	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND418	Exploitation	Construction	Institutionnel/Site
	P-101	La surveillance de l'élévation de la nappe phréatique dans les terres humides adjacentes [à l'IGDPS] visera à confirmer que l'habitat dans les terres humides ne subit aucun changement important.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND419	Exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-107	Les LNC mèneront un projet de recherche qui consistera à utiliser des filets japonais pour capturer les trois espèces de chauves-souris inscrites sur la liste fédérale, et à fixer des émetteurs radio sur certains individus capturés. Ces derniers seront suivis jusqu'à leur gîte de maternité et les niveaux d'activité de ces gîtes seront surveillés afin d'en déterminer la taille et l'importance. En plus du repérage de l'emplacement des gîtes de maternité, le type d'habitat utilisé pour chaque gîte sera évalué [...] Ces renseignements serviront aux LCR à élaborer un plan de gestion forestière durable afin d'assurer le maintien d'un habitat adéquat pour les chauves-souris.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND463	Multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
	P-108	Les déchets d'EACL seront regroupés sur le site des LCR sans égard à la décision relative au projet d'IGDPS, conformément à la Stratégie intégrée de gestion des déchets des LNC.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND477	Multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	P-110	Les activités de surveillance particulières liées à la santé humaine porteront sur : <ul style="list-style-type: none"> • la surveillance de la qualité de l'air (c.-à-d. la surveillance des poussières) dans la zone d'étude ainsi que la surveillance et la vérification des effluents atmosphériques à l'usine de traitement des eaux usées (UTEU); • des échantillons de poussière prélevés dans l'échantillonneur d'air à grand débit pendant les travaux de construction et d'exploitation seront soumis à un dépistage de la radioactivité; • la qualité des effluents traités de l'UTEU, des bassins d'eaux pluviales et des eaux de surface environnantes sera surveillée; • la radioactivité ambiante sera mesurée dans la ZES; • les eaux souterraines autour du MCA seront surveillées afin de confirmer la qualité de ces eaux et d'y détecter la présence éventuelle des rejets de constituants de l'aire de confinement du MCA. 	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND508	Construction et exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
	P-111	Les contaminants concentrés éliminés du lixiviat produisent des déchets solides [...] Ces formes de déchets seront emballées dans des colis de lixiviat contrôlés pour assurer le confinement de leur contenu. Ces formes de déchets seront déposées dans l'IGDPS pour y être éliminés.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND509	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-113	La main-d'œuvre employée en construction proviendra de la région de Renfrew, de la région d'Ottawa (Ontario) et de la région de l'Outaouais (Québec).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND512	Construction	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
	P-114	L'espace libéré par la démolition de ces bâtiments servira à accueillir de nouvelles infrastructures, y compris des laboratoires et des installations de recherche modernes qui respecteront les codes et les normes à jour [...]	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND512	Multiples / permanents	Déclassement et démolition	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-117	[...] les propriétaires fonciers, les entreprises, les résidents et les visiteurs des villes de Chalk River (à environ 9 km du site de l'IGDPS) et de Deep River (à environ 12 km du site de l'IGDPS) ne seront pas en mesure de voir le site de l'IGDPS ni d'apercevoir les camions transportant les matériaux de construction ou se déplaçant pendant la phase d'exploitation.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND514	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS
	P-118	L'IGDPS permettra de confiner les déchets grâce à ses multiples barrières passives entre les déchets et le milieu naturel.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-NF518	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-119	L'IGDPS sera alimenté par le réseau électrique principal (de classe IV) et, en cas de panne de courant, tous les systèmes essentiels fonctionneront à l'alimentation de secours.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND527	Exploitation	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-120	Les quantités récupérables de matières nucléaires (c.-à-d. de matières fissiles) ne seront pas acceptées pour élimination dans l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND530, ND531	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	P-121	En cas d'incendie, les travaux seront immédiatement suspendus et le chantier passera en mode sécuritaire, si possible. La procédure d'urgence de l'IGDPS sera suivie. Le service d'incendie des LCR sera avisé, de même que tous ceux travaillant dans le secteur.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND535	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-123	C'est à l'approche de la phase de post-fermeture du projet que sera décidée l'application du Programme de protection contre les incendies au cours de cette phase.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND549	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Protection incendie	Propre à l'IGDPS
	P-125	Le déclassé de la tour de plutonium a été amorcé et sera terminé quand l'IGDPS sera disponible pour accueillir les déchets provenant du déclassé de l'installation. Les activités de déclassé produiront d'importants volumes de déchets de faible activité (DFA). L'IGDPS aura la capacité d'éliminer les déchets de déclassé et permettra la réalisation des projets de déclassé.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND552	multiples / permanents	Déclassé et démolition	Institutionnel/Site
	P-126	Le projet d'IGDPS favorisera l'assainissement des zones de gestion des déchets (ZGD) historiques dans le bassin versant du lac Perch [...] Le transfert de ces déchets [historiques de la ZGD] vers le site de l'IGDPS, qui fournit un confinement artificiel, aura un effet positif sur la qualité des eaux souterraines et de surface dans le bassin versant du lac Perch.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND554, ND556, ND585, ND630, ND669	multiples / permanents	Gestion des déchets	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-127	Les activités pendant la phase de fermeture de 2070 à 2100 seront limitées au déclassement des infrastructures du site de l'IGDPS qui seront devenues inutiles (comme les infrastructures et installations de soutien), ainsi qu'à la surveillance et à l'entretien à long terme. Au cours de la période de contrôle institutionnel de 300 ans qui suivra la fermeture, les activités seront limitées aux activités de surveillance, d'entretien et de surveillance du site. Ces activités nécessiteront des ressources humaines limitées et, par conséquent, les répercussions socioéconomiques sur les composantes valorisées (CV) devraient être moins importantes que pendant les phases de construction et d'exploitation.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND560	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-128	La conception du projet d'IGDPS sera conforme à tous les règlements et codes, à toutes les lignes directrices, lois et normes pertinents des paliers fédéral et provincial, de même qu'aux pratiques normalisées de l'industrie.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND561	Pré-construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-130	Les morts-terrains sous la berme d'enceinte du MCA seront excavés jusqu'au sommet du substrat rocheux et, horizontalement, du dessous de la berme d'enceinte jusqu'à une distance à laquelle les pentes de cette berme rejoignent la surface du substrat rocheux.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND571	Construction	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
	P-131	Au cours de la période de contrôle post-institutionnelle, il n'y aura pas de travailleurs ni d'activités sur le site, et il n'y aura donc aucun risque d'accident ou de défaillance.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND572	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Déclassement et démolition	Institutionnel/Site
	P-133	Au cours de la période d'exploitation de 50 ans, tous les efforts seront déployés pour réduire au minimum le contact des précipitations avec les déchets contaminés et donc la production de lixiviat.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND577	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-135	(Les LNC) soumettront le PSSEE à l'appui de la demande de permis. Le programme sera examiné périodiquement en même temps que le permis d'exploitation de site des LCR et mis à jour au besoin. Le programme de surveillance sera disponible sur demande.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND578	Pré-construction	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
	P-137	Les Laboratoires de Chalk River (LCR) effectuent régulièrement une surveillance environnementale du site de l'IGDPS, et des éléments des programmes existants seront intégrés au PSEEE et modifiés spécifiquement pour les activités du projet d'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND582	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-139	Des procédures de vérification des déchets seront élaborées dans le cadre du processus d'autorisation.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND583, CNL-ND593, ND594	Exploitation	Gestion des déchets	Institutionnel/Site
	P-144	En ce qui concerne les opérations normales de l'IGDPS (phase d'exploitation), des procédures de formation seront élaborées au besoin pour tout le personnel embauché et, après que les détails de l'exploitation au quotidien et de la logistique de l'IGDPS auront été parachevés (c.-à-d. après l'approbation du permis par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)) [...] Les membres du personnel d'exploitation seront formés et qualifiés pour exercer les fonctions des postes d'exploitation de l'IGDPS. Les besoins en formation seront déterminés dans le cadre du plan de dotation et de formation de l'IGDPS, élaboré conformément au programme de formation et de perfectionnement des LNC.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND593, ND594	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-145	Les déchets devant être placés dans l'IGDPS sont des déchets de faible activité (DFA) dont le dégagement de chaleur sera faible voire nul. [...] Par conséquent, une grande partie des débris organiques de l'inventaire de déchets dans le MCA proviendra du bois (p. ex., sous la forme de débris de démolition) dont la dégradation organique est faible en condition anaérobie et qui, par conséquent, générerait très peu de chaleur.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND597	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-146	L'EIE définitive ne sera acceptée que lorsqu'il aura été considéré comme répondant adéquatement aux commentaires à la satisfaction de la CCSN. Dans la mesure du possible, les lacunes en matière d'information ou les clarifications nécessaires seront relevées et communiquées aux LNC dès que possible au cours du processus d'examen.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CL-ND609	Pré-construction	Conformité	Propre à l'IGDPS
	P-147	Le rendement de la géomembrane sera surveillé d'après la quantité de lixiviat observée dans le système de collecte du lixiviat (SCL) et dans le système de détection des fuites (SDF), lixiviat provenant du système de revêtement de base. Tout le lixiviat (y compris les précipitations) sera recueilli et traité [...] Grâce à une surveillance régulière du MCA, tout dépassement des critères de conception sera évalué et le besoin d'intervention sera déterminé.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND612	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-148	Les priorités en ce qui concerne les rejets de substances radiologiques dans l'environnement seront d'abord la prévention, puis l'atténuation qui sera suivie des mesures d'adaptation destinées à réduire au minimum les expositions et à respecter le principe ALARA.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND617	multiples / permanents	Exploitation	Institutionnel/Site
	P-149	Voici quelques exemples de l'application du principe ALARA pendant la phase d'exploitation : les évaluations radiologiques et la planification du travail se font aux points de contrôle des doses (PCD) pour limiter les doses aux travailleurs. De plus, tout écart important par rapport aux valeurs PCD déclencheront une évaluation ALARA.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND617	Exploitation	Radioprotection	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-150	Les détails précis de l'exploitation [de l'IGDPS], comme le trafic routier et les heures d'exploitation, ainsi que la logistique des diverses installations, seront élaborés à mesure que d'autres renseignements seront disponibles si le projet obtient l'approbation du gouvernement fédéral.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CL-ND618	Construction	Exploitation	Propre à l'IGDPS
	P-154	Comme les responsabilités relatives aux déchets demeurent la responsabilité d'EACL, l'agence continuera de financer les coûts permanents associés à l'IGDPS [...] Le financement continuera d'être fourni par EACL jusqu'à la fin de la phase de contrôle institutionnel pour assurer la sûreté à long terme de l'IGDPS et la sûreté des personnes et de l'environnement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND643, ND647	Multiples / permanents	Conformité	Institutionnel/Site
	P-155	Quand l'EIE définitive sera transmise à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, les LNC l'afficheront sur la page Web du projet d'IGDPS à l'adresse www.cnl.ca/nsdf [...] Les Laboratoires Nucléaires Canadiens s'efforceront de continuer à tenir le public au courant par l'entremise du site www.cnl.ca/nsdf , sous la forme de documents d'information à jour et de présentations aux intervenants et au public, ce qui permettra de recueillir des commentaires et les discussions.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND644	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
	P-156	Les LNC, en tant qu'entité permanente et titulaire du permis, continueront de surveiller et d'évaluer le rendement de l'IGDPS tout au long de son cycle de vie. Les LNC, en tant qu'entité permanente, continueront d'être responsables de la phase de fermeture, qui devrait s'étaler sur 30 ans après la phase d'exploitation (50 ans). · Les LNC, en tant qu'entité permanente, seront responsables des activités d'interception/de réparation grâce au financement d'EACL. · Les LNC, en tant qu'entité permanente, continueront d'exploiter le site des Laboratoires de Chalk River (LCR) après le mandat de 10 ans de l'OGEE, qu'il y ait ou non un changement d'entrepreneur.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND647	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
	P-157	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens mettront en œuvre des stratégies sûres et rentables d'assainissement de l'environnement et de gestion des déchets [...] pour appuyer la revitalisation du site.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND648, ND652	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
	P-158	La planification de l'assainissement de l'environnement suivra le processus fondé sur la norme CSA N294-09 <i>Déclassement des installations contenant des substances nucléaires</i> .	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND669	Multiples / permanents	Déclassement et démolition	Institutionnel/Site
	P-159	Des utilisations définitives possibles, comme des utilisations industrielles, résidentielles, récréatives et agricoles, seront définies pour chaque unité de gestion. Les critères d'assainissement de zones contaminées par rayonnements seront fondés sur des objectifs de dose afin d'assurer la protection de la santé humaine et du biote aquatique et terrestre.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND669	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-161	Les étapes suivantes devront être suivies en ce qui concerne l'écoulement de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> Aucune application ne doit se faire pendant les périodes de pluie, quand la surface est saturée ou sur des secteurs présentant des accumulations d'eau. Aucune application ne doit se faire quand les prévisions météorologiques indiquent une forte probabilité de précipitations. 	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND102	Construction et exploitation	Construction	Propre à l'IGDPS
	P-162	En ce qui concerne la méthode d'acceptation des déchets au site proposé pour l'IGDPS, tous les colis de déchets reçus devront être accompagnés d'un formulaire de données dûment rempli, apposé sur chaque emballage de déchets, ainsi que des documents d'appui requis. Tous les colis de déchets reçus devront porter une étiquette ou un autocollant d'identification des déchets.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND141	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-163	Le calcul des limites de concentration doit exclure la masse de l'emballage et du blindage.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND156, ND163, ND169	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
	P-165	Les LNC seront tenus de faire rapport annuellement à la CCSN de l'inventaire [des déchets] de l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND141	Exploitation	Conformité	Propre à l'IGDPS
	P-167	Avant d'accepter des sources retirées du service dans l'IGDPS, les LNC mettront à jour la section 5.7 des critères d'acceptation des déchets (CAD) de l'IGDPS afin de clarifier certains aspects des lignes directrices de l'AIEA qui s'appliqueront à l'acceptation de ce type de sources dans l'IGDPS. Les LNC informeront le Ralliement contre la pollution radioactive des changements apportés une fois que la mise à jour des CAD aura été acceptée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	Réponses des LNC au Ralliement contre la pollution radioactive	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-99	P-4	Les déchets placés dans le MCA seront conformes à l'intention des exigences relatives à l'élimination des sols et du lixiviat précisées dans le Règlement 347 de l'Ontario, Gestion des déchets. Cela permettra de s'assurer que les quantités et les concentrations de métaux, de matières organiques et de composés chimiques sont acceptables et limitera le risque de lixiviation de l'installation. Il s'agit d'une exigence des critères d'acceptation des déchets. L'acceptation des déchets dans le MCA sera contrôlée d'après la description (catégorisation) des déchets et l'application des limites du Règlement 347 de l'Ontario.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND2, ND167, ND213, ND267, ND509, ND601	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-59	P-8	Les déchets qui ne sont pas conformes aux CAD ne seront pas placés dans l'IGDPS et seront entreposés dans un lieu sûr.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND9, ND253	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-6	P-21	La surveillance environnementale de l'IGDPS pendant sa durée de vie utile et pendant la période de contrôle institutionnel sera l'occasion de surveiller l'efficacité des barrières [du MCA] qui [seront] en place.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND65	Multiples / permanents	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-70	P-24	(EACL), une société d'État fédérale, est propriétaire du site et le demeurera à l'avenir [...] À titre de propriétaire du site des Laboratoires de Chalk River (LCR) et des passifs connexes, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) — une société d'État fédérale — veillera à ce que le site soit géré et contrôlé en toute sécurité aussi longtemps que nécessaire [...] À titre de propriétaire du site des LCR et de détentrice du passif qui y est associé, EACL (une société d'État fédérale) continuera d'appliquer des mesures pour veiller à ce que le site soit géré et contrôlé (ce qui limitera l'utilisation des terres de l'empreinte du projet d'IGDPS) aussi longtemps que nécessaire [...] Bien que la propriété des LNC puisse changer (l'Alliance nationale de l'énergie du Canada est actuellement propriétaire des LNC), les LNC demeureront l'exploitant et le détenteur du permis.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND73, ND550, ND605, ND651, ND654	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
EIE-93	P-25	Pendant la phase de fermeture, l'emplacement de la couverture définitive empêchera toute précipitation de s'infiltrer dans le MCA, éliminant ainsi la production de lixiviat. La surveillance des eaux souterraines sur le périmètre du MCA pendant les phases d'exploitation et de contrôle institutionnel permettra de surveiller davantage les fuites potentielles provenant du monticule de confinement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND79	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
EIE-178	P-30	L'IGDPS réduira au minimum la concentration de tritium (et d'autres radionucléides) dans les eaux usées, car la quantité de matières radioactives exposées aux précipitations sera ainsi limitée [...] les rejets de tritium seront contenus parce que les déchets à forte teneur en tritium seront placés dans des colis conditionnés pour le contrôle du lixiviat, cela afin que la concentration de tritium dans le ruisseau Perch ne dépasse pas la recommandation pour l'eau potable de 7,000 Bq/L, plutôt que d'aboutir dans les effluents [...] les concentrations de radionucléides dans la rivière des Outaouais seront inférieures aux recommandations pour l'eau potable.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND102, ND167	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-219	P-32	Le Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE (PSSEE), qui sera mis en œuvre pour le projet d'IGDPS pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture, comprendra des mesures environnementales ainsi que la surveillance des effluents et des eaux souterraines, cela pour s'assurer que les rejets et les concentrations environnementales subséquentes sont inférieurs aux lignes directrices pertinentes.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND103, ND508	Multiples / permanents	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-10	P-33	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens continueront d'offrir au grand public la possibilité de formuler des commentaires tout au long de l'élaboration du PSSEE et de son examen par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND103, ND508	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-78	P-37	Il convient de noter qu'aux fins de la planification, la période de contrôle institutionnel est d'au moins 300 ans; toutefois, l'intention est de faire durer la période de contrôle institutionnel aussi longtemps que nécessaire pour assurer la sécurité du public et de l'environnement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND105, ND588	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
EIE-169	P-39	Le rendement fera l'objet d'une surveillance tout au long de la période de contrôle institutionnel pour confirmer que la couverture définitive du MCA continue de donner les résultats prévus. Les puits d'eau souterraine seront surveillés à la fréquence requise pendant la période de contrôle institutionnel afin d'y détecter la présence de constituants du lixiviat.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND105	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS
EIE-88	P-40	Avant la post-fermeture, le déclassement de l'UTEU et toutes les structures connexes sera effectué dès que la quantité de lixiviat ne justifiera plus cette installation de traitement des eaux usées. Tout lixiviat résiduel recueilli après la fermeture sera envoyé à une autre installation. Les besoins à long terme en matière de traitement du lixiviat seront évalués avant l'arrêt de l'UTEU.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND105, ND577	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS
EIE-96	P-43	Dans le cadre du Plan de post-fermeture, la couverture définitive [du MCA] sera inspectée et entretenue pour détecter toute perturbation possible due à une intrusion animale.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND115	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Entretien	Propre à l'IGDPS
EIE-122	P-44	Avant la fermeture de l'UTEU, les besoins de traitement à long terme de tout le lixiviat venant du MCA feront l'objet d'une évaluation [...] Le lixiviat sera recueilli et traité au cours de la période de post-fermeture et de contrôle institutionnel afin de respecter les lignes directrices en matière de protection de l'environnement.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND117	Fermeture	Fonction de nettoyage	Propre à l'IGDPS
EIE-59	P-60	L'admission de déchets non conformes sera autorisée au cas par cas par l'autorité responsable de l'IGDPS; les déchets ainsi admis ne vont en aucun cas avoir pour conséquence de contrevenir aux objectifs de sûreté et de conception pour l'exploitation normale, ni aux objectifs de conception pour les accidents [3]. Les déchets non conformes seront entreposés sur le site du producteur ou dans les zones de gestion des déchets des Laboratoires de Chalk River (LCR) à l'étape de l'évaluation.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND164, ND180	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-100	P-62	La conformité aux CAD sera gérée par l'entremise du Programme de gestion des déchets des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), qui commence par la description des déchets et va jusqu'à l'établissement du profil des déchets, où les colis sont créés et acceptés conformément au plan de gestion des déchets du producteur de déchets.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND168	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-99	P-63	Le Règlement 347 de l'Ontario, qui reconnaît ces méthodes de traitement des constituants non radiologiques [des déchets], sera appliqué pour les constituants non radiologiques.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND177	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-100	P-64	Chaque producteur de déchets devra produire une description valide des déchets qu'il destine à l'IGDPS. Chaque envoi de déchets à l'IGDPS sera accompagné de documents ou de certificats décrivant les déchets [...] Les LNC seront tenus de faire rapport annuellement à la CCSN de l'inventaire [des déchets] de l'IGDPS. Un profil des déchets sera élaboré pour chaque procédé ou flux de déchets unique pouvant être identifié.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND178, ND190, ND224, ND226, ND227, ND242	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-108	P-65	Les déchets qui arriveront à l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) devront être solides, conformément aux critères d'acceptation des déchets (CAD). L'immobilisation des liquides ne se fera pas à l'IGDPS. Les déchets solides qui doivent être traités se retrouveront dans l'aire de réception des déchets de stockage temporaire (ARDST) située dans le MCA.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND181	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-100	P-67	Le profil des déchets devra être accepté par les responsables de l'exploitation de l'IGDPS avant que le producteur de déchets ne reçoive l'autorisation d'expédier les déchets [...] le personnel (des LNC) participant à tout aspect du processus de gestion des déchets (p. ex., au générateur de déchets, au transport des déchets, à l'exploitation de l'IGDPS, etc.) seront formés et qualifiés au niveau requis pour gérer les déchets de façon efficace et conforme aux directives afin de répondre aux critères d'élimination de l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND192	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-100	P-72	Tous les déchets acceptés en vue d'être éliminés dans l'IGDPS devront faire l'objet d'une description (caractérisation), y compris les déchets produits par l'UTEU. Les déchets feront l'objet d'un suivi pour éviter le double comptage de la radioactivité relevée au moment de leur acceptation et de leur mise en place.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND278	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-90	P-74	Un plan de fermeture définitif mis à jour et révisé pour le projet d'IGDPS sera préparé au moment de la fermeture définitive en fonction des conditions réelles vérifiées jusqu'à la fin de la phase d'exploitation du projet d'IGDPS. Cela favorisera une certaine souplesse dans la planification et une réduction des changements et des écarts par rapport à la planification initiale pendant la phase d'exploitation.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND280	Exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS
EIE-47	P-77	L'IGDPS acceptera les déchets d'amiante irradiés [en fonction des CAD].	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND293	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-134	P-78	Les caractéristiques de sécurité du site du projet d'IGDPS comprendront la signalisation, les marqueurs, la clôture et la barrière. Une clôture à mailles métalliques empêchera les intrus et les animaux d'accéder au site. Une barrière de contrôle sera située du côté nord du site du projet d'IGDPS afin de permettre au personnel d'y avoir accès pour l'entretien et les observations nécessaires.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND321, ND539, ND546, ND549	Pré-construction	Sécurité	Propre à l'IGDPS
EIE-70	P-79	À la fermeture, des contrôles seront mis en place pour limiter l'utilisation des sols, notamment sous la forme d'une reconnaissance du titre de propriété ou de l'acte de propriété, afin d'assurer les restrictions de zonage appropriées et d'inclure des zones tampons ou d'atténuation.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND321	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-281	P-83	Dans le cas peu probable où le système de couverture présenterait des signes de défaillance pendant la phase de fermeture, celui-ci serait réparé.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND327	Exploitation	Entretien	Propre à l'IGDPS
EIE-10	P-84	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) apprécient les commentaires de toutes les parties intéressées et continueront de participer à ce projet et à d'autres activités entreprises par l'organisation [...] (Les LNC) ont offert et continueront d'offrir de rencontrer divers groupes pour discuter du projet [...] Les LNC assisteront également à des événements d'information publique sur demande [...] (les LNC) continuent de participer à la planification du projet d'IGDPS et, si un permis est accordé, les LNC continueront de participer tout au long des phases de construction et d'exploitation, de fermeture et de post-fermeture, bien que selon un niveau de participation proportionnel à leurs autres activités.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND328, ND329, ND339, ND356	multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
EIE-21	P-88	Les LNC ont commencé à mettre en œuvre le Plan d'atténuation de la mortalité de la tortue mouchetée sur les routes et le maintiendront dans l'avenir. Le Plan d'atténuation de la mortalité de la tortue mouchetée sur les routes [1] est destiné à réduire ou à éliminer la mortalité de la tortue sur les routes des Laboratoires de Chalk River (LCR) et pour accroître la connectivité entre leurs habitats.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND344	multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-40	P-91	La gestion forestière sera proposée et modélisée pour veiller à ce que l'habitat des chauves-souris soit préservé dans le temps.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND381	multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-280	P-93	Les effets résiduels qui ont été prévus dans l'EIE seront surveillés par l'entremise du PSSEE et des mesures d'atténuation appropriées (y compris celles proposées dans l'EIE) seront mises en place, au besoin.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND387	Construction et exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-272	P-94	Le Plan de préparation aux situations d'urgence du projet d'IGDPS et les procédures d'intervention en cas d'urgence seront préparés pour répondre à toute urgence potentielle découlant d'accidents, comme un incendie interne, un déversement mineur, un déversement majeur, une fuite de gaz naturel ou de monoxyde de carbone, une panne d'électricité, un rayonnement élevé, une contamination radiologique, une alerte à la bombe/au colis suspect, des consignes de demeurer sur place en sécurité ou de se confiner.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND389, ND580	Pré-construction	Préparation aux urgences	Propre à l'IGDPS
EIE-10	P-97	Un rapport détaillé sur le PSSEE est en préparation et sera mis à la disposition des intervenants intéressés et du grand public aux fins d'examen.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND399, ND423, ND579, ND584, ND588	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-210	P-102	Le déversement, bien que sur le site de l'IGDPS, aboutira en fin de compte dans les terres humides adjacentes où il sera dispersé par des répartiteurs de débit pour assurer une distribution uniforme de l'écoulement vers les terres humides [...] Le gonflement de la nappe phréatique dans les terres humides sera surveillé afin de confirmer que la fonction écologique des terres humides est maintenue [...] La surveillance des eaux de surface sera évaluée en fonction de l'examen périodique des données de surveillance et modifiée au besoin selon les principes de gestion adaptative.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CL-ND438	Exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-21	P-103	Bien que l'espèce [la tortue mouchetée] n'ait jamais été observée dans cette partie du site, les LNC adoptent une approche de précaution et envisagent d'appliquer des mesures d'atténuation rigoureuses pendant la phase de construction, notamment : des restrictions quant aux heures/jours d'accès; des clôtures d'exclusion et des zones tampons de conservation. Ces zones tampons assureront une protection adéquate pendant les phases de construction et d'exploitation du projet.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND461	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-21	P-104	Les LNC ont commencé à mettre en œuvre un plan d'atténuation de la mortalité de la tortue mouchetée sur les routes en 2019, un plan qu'elles maintiendront à l'avenir [...] quatre ponceaux principaux seront remplacés au printemps 2020 et convertis en passages appropriés pour les tortues par la pose de grands ponceaux à caisson, en trois endroits, de même que d'un ponceau ouvert à un autre emplacement. Les clôtures et les rampes d'évacuation proposées seront également installées. Des monticules de nidification seront aussi bâtis à chacun des emplacements afin de réduire la nécessité pour les femelles adultes de parcourir de longues distances à la recherche d'un habitat de nidification convenable.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND461, CNL-ND463, ND464	multiples / permanents	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-221	P-105	Les monticules de nidification [des tortues mouchetées] feront l'objet d'une surveillance hebdomadaire pendant la saison de nidification et après des périodes de pluie. L'entretien de ces monticules (p. ex., l'enlèvement de la végétation) sera également effectué à ce moment-là, si les femelles ne sont pas présentes.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND461	Exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-255	P-106	L'augmentation de la circulation en lien avec le projet d'IGDPS et, par conséquent, l'augmentation du risque de blessures ou de mortalité routière [des tortues mouchetées] sera atténué : par le remplacement et l'amélioration de l'habitat grâce à la pose de quatre ponceaux supplémentaires; par l'installation d'une clôture d'exclusion permanente dans les secteurs très fréquentés par les reptiles, le long du chemin Plant; par l'emploi d'une voiture « éclairer » chargée d'ouvrir la route aux gros camions empruntant le chemin Plant, le chemin ER3 et le chemin Mattawa est; et par une surveillance supplémentaire des tortues le long du chemin Plant pendant les heures de pointe.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND461, ND463	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-249	P-109	Le Plan de gestion de la poussière qui sera en place énoncera les méthodes de contrôle pour la pulvérisation d'eau ou de brume (p. ex., camions à eau).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND481	Construction et exploitation	Exploitation	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-56	P-112	Bien que le risque de fuite du système de revêtement de base soit faible, le programme de suivi environnemental des LCR sera en mesure de détecter les changements dans la qualité des eaux souterraines et de réagir en conséquence par l'application de mesures correctives.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND509	Exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-120	P-115	[...] il est prévu qu'environ 200 expéditions supplémentaires auront lieu quotidiennement au cours de la saison de construction de neuf mois [...] Le nombre de camions devant quotidiennement fréquenter le site pendant la phase d'exploitation est estimé à 10 (c.-à-d. moins d'un camion à l'heure).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND514	Construction et exploitation	Construction	Institutionnel/Site
EIE-120	P-116	Les LNC coordonneront le transport des matériaux de construction pendant la phase de construction afin de réduire au minimum le chevauchement avec les heures de pointe de circulation des employés.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND514	Construction	Construction	Institutionnel/Site
EIE-275	P-122	Les déchets éliminés à l'IGDPS comprendront les matières qui génèrent du gaz radon. Ces matériaux générateurs de radon seront présents dans les déchets sélectionnés et dans les couches de déchets en vrac.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND544, ND617	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-261	P-124	Les LNC continueront de surveiller les effluents rejetés sur le site des LCR ainsi que la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND551	Exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-77	P-129	Une inspection visuelle des cellules d'élimination sera effectuée pendant la période de contrôle de l'établissement pour s'assurer que le tassement ou l'affaissement ne cause pas une inversion de pente ou des dépressions dans la couverture définitive, que les animaux fouisseurs ne sont pas présents et que les clôtures périphériques sont intactes et bien entretenues.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND567	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Entretien	Propre à l'IGDPS
EIE-280	P-132	La surveillance sera effectuée pour s'assurer que les effets environnementaux résiduels (ceux qui ne peuvent être atténués par des mesures préventives) sont réduits au minimum et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation prévues dans l'EIE.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND577	Exploitation	Programme de suivi de l'EE	Propre à l'IGDPS
EIE-56	P-134	Durant la phase de contrôle institutionnel, les activités d'inspection et de surveillance permettront de vérifier l'intégrité du système de l'installation d'élimination. Les activités de surveillance environnementale du PSSEE permettront de s'assurer que le rendement demeure conforme aux prévisions et à l'évaluation environnementales. La surveillance des eaux souterraines par l'entremise du PSSEE permettra de vérifier que le MCA contient des déchets et qu'il n'y a pas de détérioration des eaux souterraines ou de surface.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND577	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Entretien	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-56	P-136	Après la fermeture de l'installation, au cours de la phase de post-fermeture, une surveillance de base et des inspections du site auront lieu périodiquement pour confirmer que l'installation donne les résultats prévus (p. ex., s'assurer que le tassement est terminé).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND579	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
EIE-32	P-138	Les résultats du PSSEE pour l'IGDPS seront présentés dans un rapport annuel à la CCSN [...] (Les LNC) consulteront le public sur la meilleure façon de rendre les résultats de la surveillance disponibles.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND582, ND613	Construction et exploitation	Protection de l'environnement	Institutionnel/Site
EIE-56	P-140	La surveillance se poursuivra tout au long de la phase de post-fermeture jusqu'à ce qu'elle ne soit plus jugée nécessaire par l'organisme de réglementation (c.-à-d. à la cessation du contrôle institutionnel).	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND584	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Protection de l'environnement	Propre à l'IGDPS
EIE-68	P-141	À la fermeture, des contrôles seront mis en place pour limiter l'utilisation des sols, notamment sous la forme de la reconnaissance du titre de propriété ou de l'acte de propriété, afin d'assurer les restrictions de zonage appropriées et d'inclure des zones tampons ou d'atténuation [...] Bien que d'autres secteurs du site des Laboratoires de Chalk River (LCR) puissent être réutilisés, le site du projet d'IGDPS continuera d'être restreint en tant qu'installation d'élimination des déchets.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND584	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Conformité	Institutionnel/Site
EIE-4	P-142	La gestion adaptative fera partie de la gestion à long terme de l'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND584	Construction et exploitation	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
	P-143	<p>Pendant la période de contrôle institutionnel, le projet d'IGDPS sera entretenu afin qu'il réponde aux exigences de rendement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévenir la dispersion inacceptable de matières radioactives par des voies environnementales (p. ex., protection des eaux souterraines contre le lixiviat); • détecter précocement tout rejet radioactif; • confirmer que la section de couverture définitive peut résister à toute dégradation dommageable pendant sa durée de vie nominale; • confirmer que la terre végétale de la section de couverture définitive ne s'érode pas à un rythme inacceptable; • maintenir une pente appropriée pour la couverture définitive afin d'atténuer les effets du tassement et d'obtenir un drainage effectif de la surface du MCA de sorte à limiter les infiltrations, l'érosion et le transport de sédiments, et de maintenir la stabilité de la couverture; • confirmer que la sureté est assurée par des moyens passifs (c.-à-d. qu'aucune intervention active n'est nécessaire) pendant la phase de post-fermeture; • satisfaire aux exigences environnementales applicables en ce qui concerne la surveillance, les systèmes de gestion des eaux de surface et les caractéristiques de drainage; • fournir des dossiers pour la fermeture de l'installation et pour l'examen réglementaire. 	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND588	Post-fermeture/contrôle institutionnel	Déclassement et démolition	Propre à l'IGDPS
EIE-100	P-151	Les producteurs de déchets seront approuvés dans le cadre du Programme de gestion des déchets des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) avant l'acceptation des déchets pour élimination à l'IGDPS. Pour que les déchets soient acceptés aux fins d'élimination dans l'IGDPS, le producteur de déchets devra décrire les déchets (catégorisation), remplir et soumettre un dossier du profil des déchets aux fins d'examen et d'approbation, et demander une autorisation de transport des déchets à l'installation, qu'il devra obtenir au préalable. Des discussions initiales entre le producteur de déchets et le personnel d'exploitation de l'IGDPS au sujet des déchets seront essentielles pour s'assurer que le processus d'établissement du profil des déchets est exact et complet, et qu'il satisfait aux exigences du projet d'IGDPS.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND622	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-65	P-152	Le projet d'IGDPS favorisera l'assainissement des terrains contaminés et des zones de gestion des déchets (ZGD) nucléaires historiques, ainsi que le déclassement des infrastructures désuètes du site des Laboratoires de Chalk River (LCR) et d'autres sites appartenant à EAEL et gérés par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). Le projet d'IGDPS favorisera l'assainissement du site en fournissant une capacité d'élimination permanente et isolante des déchets contaminés de faible activité, ce qui aura un effet positif sur la qualité des eaux souterraines et de surface sur le site des LCR.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND635, ND667	Multiplés / permanents	Fonction de nettoyage	Institutionnel/Site
EIE-47	P-153	Les déchets générés par l'assainissement des ZGD et des ZDL seront éliminés à l'IGDPS, à condition qu'ils soient conformes aux CAD.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND642	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS

Tableau A-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du public

ID-EIE	ID	Détails de l'engagement	Document	Commentaire	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
EIE-50	P-160	Le profil géométrique et la hauteur du MCA seront conçus de façon que le MCA ne soit pas visible depuis la rivière des Outaouais, le chemin Plant ou le campus des LCR. La base du MCA (c.-à-d. le dessus du revêtement primaire) sera conçue de manière à se situer à au moins 1,5 m de plus que le niveau du pic saisonnier de la nappe phréatique.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND83	Fermeture	Mandat et conception techniques	Propre à l'IGDPS
P-162	P-164	Chaque envoi de déchets à l'IGDPS devra être accompagné de documents ou de certificats descriptifs des déchets.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND83	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS
EIE-100	P-166	Un profil des déchets sera élaboré pour chaque procédé ou flux de déchets unique pouvant être identifié.	Commentaires du grand public et des Autochtones / DR	CNL-ND83	Exploitation	Gestion des déchets	Propre à l'IGDPS

Annexe B Listes consolidées des engagements des LNC en réponse aux commentaires des communautés autochtones**Tableau B-1 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Algonquins de l'Ontario (ADO)²**

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
ADO-1	Les LNC élaboreront une convention de relations à long terme (CRLT) avec les ADO. La CRLT énoncera les possibilités d'optimiser la surveillance et l'intendance de l'environnement et du patrimoine culturel, ainsi que la consultation, et elle explorera des façons pour les ADO et leurs membres de tirer plus d'avantages économiques des activités des LNC grâce aux emplois offerts, à la formation, à la passation de marchés et à d'autres mesures.	RMA Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Annexe J.2 (RMA - Tableau ADO) Annexe J.1 (RMA - Tableau ADO) – Lettre des ADO aux LNC, du 22 février 2021 Commentaires #2, #4, #5, #6, #28, #36, #40, #47, #50, #52, #53, #54, #55, #59, #60, #61, #62, #63, & #82	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
ADO-2	Les LNC se sont engagés à faire participer toutes les communautés autochtones intéressées au Programme de suivi et de surveillance relatif à l'évaluation environnementale (PSEEE) de l'IGDPS et ils seraient heureux de discuter davantage de la question.	EIE RMA Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Section 6 Annexe J.2 (RMA - Tableau ADO) Annexe J.1 (RMA - Tableau ADO) – Lettre des ADO aux LCN, du 22 février 2021 Commentaires #2, #5, #6 & #82	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-3	Les LNC se sont engagés à inclure les ADO dans l'examen technique du PSEEE du projet d'IGDPS. Les LNC sont disposés à fournir une capacité pour l'examen technique.	Observations d'AKLUS Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Recommandations générales #3 & #4 Commentaires #2, #5, #6, #11, #12, #16, #19, #24, #26, #31 & #41, #81, & #82	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

² La section 6.2.4.2 de l'EIE décrit la consultation et la rétroaction, et donne un résumé des intérêts et des préoccupations des ADO, et traite de la vérification et des prochaines étapes.

Tableau B-1 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Algonquins de l'Ontario (ADO)

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
ADO-4	Les LNC ont documenté les CV Algonquines identifiées dans l'AKLUS et l'examen technique dans le tableau 6.3.2-1 de l'EIE définitive de l'IGDPS. Comme de l'état d'avancement de l'EIE définitive, les LNC sont disposés à intégrer toutes les CV Algonquines dans le PSSEE. Ce n'est qu'après que les LNC et les ADO se seront entendus et auront fourni la preuve qu'une CV ne risque pas d'interférer avec le projet que celle-ci ne sera pas incorporée dans le PSSEE.	RMA Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux Observations d'AKLUS	Annexe J.1 (RMA - Tableau ADO) - Lettre des LCN aux ADO, du 21 septembre 2020. Commentaires #7, #8, #15, #16 & #17 Recommandations générales #1	Pré-construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
ADO-5	Si des ressources archéologiques non répertoriées étaient découvertes sur le site du projet d'IGDPS, les LNC suspendraient immédiatement les travaux de construction et engageraient un consultant autorisé pour effectuer des fouilles archéologiques sur le terrain, conformément au paragraphe 48(1) de la <i>Loi sur le patrimoine</i> de l'Ontario. Si des restes humains étaient identifiés pendant la construction, les LNC aviseraient immédiatement la police ou le coroner et le registraire des cimetières, le ministère des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs, ainsi que les communautés ou organisations autochtones.	EIE RMA	Section 6.4.4.2.1 Annexe J.2 (RMA - Tableau ADO)	Construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
ADO-6	Les LNC se sont engagés à communiquer les détails de leurs plans d'atténuation actuels, y compris ceux qui sont spécifiquement liés aux recommandations apparaissant au tableau 4 (AKLUS) — afin d'établir que les pratiques exemplaires de l'industrie sont respectées — et à solliciter et à intégrer les commentaires des ADO. Les LNC s'engagent à formuler des recommandations précises et à organiser un atelier portant sur les mesures d'atténuation avec les ADO, afin de collaborer à l'élaboration de mesures d'évitement et d'atténuation. Les LNC sont disposés à financer de moyens pour les ADO pour ce travail.	RMA Observations d'AKLUS	Annexe J.1 (RMA - Tableau ADO) – Lettre des ADO aux LCN, du 22 février 2021 Recommandations générales # 3	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-7	Les LNC se sont engagés à offrir aux ADO, aux membres et aux entreprises de la nation Algonquine des possibilités économiques, en particulier des emplois et/ou des contrats associés au projet d'IGDPS.	Observations d'AKLUS Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Recommandations générales #7 Commentaires #56 & #57	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
ADO-8	Les responsables du projet d'IGDPS s'engagent à communiquer avec le bureau de consultation des ADO en cas de découverte d'artefacts. Les LNC sont disposés à discuter du transfert d'artefacts aux ADO, mais les ADO doivent savoir que des installations d'entreposage convenables seront nécessaires pour ces artefacts.	Observations d'AKLUS	Recommandations générales #8 Recommandations propres au site #8(a) & #59	Construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS

Tableau B-1 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Algonquins de l'Ontario (ADO)

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
ADO-9	Les LNC se sont engagés à faire participer les ADO à l'élaboration conjointe du Plan de gestion forestière durable (PGFD) pour la propriété des LCR. Cela comprend la possibilité pour les ADO d'identifier d'autres CV d'ADO comme espèces en vedette à inclure dans le PGFD (comme l'ours noir).	EIE Observations d'AKLUS Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Section 5.6.4.8 Recommandations propres au site #3 (b), #4 (c), #8 (d), #9, #10 (c), & #11 Commentaires #16	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-10	Les LNC se sont engagés à offrir aux Algonquins la possibilité d'effectuer des visites sur place avant les opérations de défrichage. Si des matériaux récoltables étaient trouvés lors des visites sur place avant les opérations de défrichage, les LNC seraient disposés à offrir aux ADO la possibilité d'effectuer des récoltes à des moments qui sont mutuellement avantageux pour les LNC et les ADO, et qui reflètent les périodes idéales de récolte de la matière végétale.	Observations d'AKLUS Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Recommandations propres au site #4 (a) et (b) #8 (b) & (c) Commentaires #17 & #18	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
ADO-11	Les LCR se sont engagés à donner aux Algonquins l'occasion d'inspecter le site pour y repérer ces plantes, à savoir la busserole, le gaillet gratteron, la chimaphile de Menzies (pipsissewa), l'achillée millefeuille (herbe à dindes), la brunelle commune, la comptonie voyageuse, la clintonie boréale, le médéole de Virginie (concombre sauvage), le monotrope uniflore, le Sceau-de-Salomon à deux fleurs, l'airielle rouge, la savoyane, la fraise de l'eau (Potentilla indica), l'adiante cheveux-de-Vénus, le lycopode claviforme.	Observations d'AKLUS	Recommandations propres au site #49	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
ADO-12	Dans le contexte de l'ERLT, les LNC s'engagent à faire participer les ADO à des initiatives d'aménagement paysager et de végétalisation sur l'ensemble du site.	Observations d'AKLUS	Recommandations générales #7, Recommandations propres au site #49	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
ADO-13	Les LNC appuient les activités de commémoration et/ou de reconnaissance culturelle propres à l'emplacement dans le cadre du projet d'IGDPS, et ils y contribueront, avant la construction.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #1(d)	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
ADO-14	Les LNC se sont engagés à faire participer les ADO à la planification de la fermeture de l'IGDPS, notamment par le biais de commentaires concernant le moment et les circonstances de la cessation des activités de surveillance. Les LNC collaboreront avec les ADO lors des mises à jour du Plan de fermeture de l'IGDPS qui auront lieu tous les cinq ans.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #30	Multiples / permanents	Programme de la fonction nettoyage	Propre à l'IGDPS
ADO-15	Les LNC se sont engagés à collaborer avec les ADO et à envisager d'autres mesures d'atténuation à inclure dans le plan de protection de l'environnement du projet d'IGDPS. Les LNC collaboreront avec les ADO au parachèvement des documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS. Les LNC sont disposés à fournir des moyens aux ADO pour l'examen technique.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaires #10, #26, & #81	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-1 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Algonquins de l'Ontario (ADO)

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
ADO-16	Les LNC se sont engagés à élaborer conjointement avec les ADO un Plan de protection du patrimoine et de la culture (PPPC) propre au projet avant de finaliser les documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS. Le PPPC serait intégré au Plan de protection de l'environnement du projet d'IGDPS.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaires #166, #69, & #74	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-17	Les LNC se sont engagés à offrir aux ADO la possibilité d'examiner le processus de vérification des déchets des LNC et à y adhérer.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #3	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-18	Les LNC se sont engagés à ne pas dépasser le volume de flux de déchets hors site décrit dans l'EIE définitive de l'IGDPS (c.-à-d. 5 % de sources commerciales et 5 % d'autres sites d'EACL). Si les LNC envisageaient de recevoir des flux de déchets qui ne sont pas actuellement décrits dans l'EIE définitive de l'IGDPS, ils veilleraient à obtenir un engagement et un soutien précoces de la part des ADO concernant la réception d'un nouveau flux de déchets, avant de poursuivre les approbations réglementaires.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-19	Les LNC se sont engagés à régulièrement tenir les ADO au courant des types de déchets provenant de l'extérieur du site qui seront placés dans l'IGDPS, et à prendre des engagements à cet égard.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-20	Les LNC se sont engagés à inclure les nouvelles technologies d'élimination du tritium des effluents qui seront mises au point pendant la durée de vie du projet et qui satisfont aux critères des Meilleures technologies disponibles et économiquement réalisables (MTDER).	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #5	Multiples / permanents	Conception et génie	Propre à l'IGDPS
ADO-21	Les LNC proposeront aux ADO de jouer un rôle dans la détermination en commun des déclencheurs/seuils de gestion adaptative et des réponses à apporter. Tous seront intégrés dans le PSSEE.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #5	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
ADO-22	Les LNC se sont engagés à fournir aux ADO la capacité d'entreprendre une étude sur les aliments traditionnels en lien avec le projet d'IGDPS. Les LNC utiliseront les résultats de cette étude sur les aliments traditionnels pour vérifier les hypothèses du projet.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #36, #47, #48 (réponse partielle) & #50	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
ADO-23	Les LNC fourniront les résultats de l'étude télémétrique in situ des chauves-souris de 2021 ainsi que la modélisation et la cartographie de la qualité de l'habitat in situ, lorsqu'ils seront rendus publics.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #21	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-24	Les LNC fourniront aux ADO le Plan de dynamitage que l'entrepreneur en construction devra élaborer. Les LNC sont disposés à fournir une capacité d'examen technique. Les LNC souhaitent comprendre les mesures prises par les ADO, dans le cas du dynamitage, qui sont propres aux problèmes et aux préoccupations des ADO.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #23	Construction	Construction	Propre à l'IGDPS

Tableau B-1 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Algonquins de l'Ontario (ADO)

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
ADO-25	Les LNC se sont engagés à concilier le savoir écologique des Algonquins et l'approche scientifique occidentale chaque fois qu'il y aura un risque de contradiction entre les deux à propos de l'identification des CV. Les LNC pourraient adopter une approche axée sur la collaboration en renseignant les ADO sur le genre de relevés de la biodiversité qu'ils pratiquent avec la participation des détenteurs de Savoir Algonquin dans le cadre d'exercices de validation sur le terrain, de même qu'à partir du savoir autochtone et d'études sur l'utilisation des terres.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #27	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-26	Les LNC sont prêts à s'engager à choisir des activités visant à favoriser des débouchés économiques pour les ADO dans le cadre du projet d'IGDPS. Cela pourrait, par exemple, comprendre la capacité d'envoyer de la correspondance aux membres des ADO au sujet du projet d'IGDPS, par la poste ou par envoi massif de courriels, et la possibilité d'inviter les personnes éventuellement intéressées à travailler pour le projet, en tant qu'employés ou que contractuels, de communiquer avec les LNC/ADO/l'entrepreneur désigné.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #56 & #57 (réponse partielle)	Multiplés / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
ADO-27	Les LNC se sont engagés à compenser la perte de zones forestières liée au projet d'IGDPS au moyen d'une PGFD à l'échelle du site des LCR. Les LNC se sont engagés à collaborer avec les ADO à l'élaboration conjointe du PGFD. Les ADO auront notamment la possibilité d'élaborer conjointement des mesures de compensation de la perte de chênes rouges du Nord (production de mâts rigides, de fourrage pour animaux sauvages) par le biais du PGFD, ainsi que de promouvoir la croissance d'espèces d'arbres culturellement importantes sur place, lorsque cela sera approprié sur le plan écologique.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux Observations d'AKLUS	Commentaire #16 Recommandations propres au site #3 (b), #4 (c), #8 (d), #9 (c), #10 (c), & #11 (b)	Multiplés / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
ADO-28	Les LNC se sont engagés à fournir aux ADO l'ébauche du Plan de gestion des espèces envahissantes aux fins d'examen et de commentaires. Les LNC sont disposés à fournir une capacité d'examen technique.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux	Commentaire #25	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
ADO-29	Les LNC se sont engagés à fournir aux ADO des mises à jour annuelles sur les questions de mortalité et de conflits concernant la faune, et sur les préoccupations liées à la faune, questions documentées par le système d'impact des LNC, cela par le biais des rapports annuels sur le PSEEE.	Examen de l'EIE définitive par les ADO- Tableau de suivi des enjeux Observations d'AKLUS	Commentaire #16 Recommandations propres au site #3(c), #7, #9(c) & #11(b)	Multiplés / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021³

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-0	Le PNAP et les LNC ont signé un Accord de contribution. Les deux organisations ont convenu d'entretenir une relation de travail continue et mutuellement bénéfique et de mettre en œuvre un processus permettant aux LNC de collaborer avec la communauté de la PNAP afin de mieux comprendre les droits et les intérêts de la PNAP qui pourraient être touchés dans les régions générales et environnantes du projet d'IGDPS. L'accord de contribution porte notamment sur le financement des études menées par la PNAP ainsi que des réunions et des discussions relatives à l'examen de l'AKLUS par la PNAP, de l'examen des documents du projet d'IGDPS et des engagements avant l'audience de la Commission de la CCSN relativement au projet d'IGDPS. Des révisions de la contribution ont été convenues entre le PNAP et les LNC en décembre 2020 afin de tenir compte de la capacité supplémentaire pour l'examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019.	Accord de contribution	S.O.	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
PNAP-1	Les LNC se sont engagés à débloquer le financement nécessaire pour assurer le fonctionnement du Groupe de travail et du Comité consultatif de la PNAP (CC-PNAP) jusqu'à ce qu'une entente soit conclue pour l'ensemble du site. Le Groupe de travail continuerait d'être une tribune pour : <ul style="list-style-type: none"> la communication des mises à jour du projet d'IGDPS à la communauté de la PNAP tout au long de la construction et de l'exploitation de l'IGDPS; entendre les préoccupations des membres de la communauté de la PNAP concernant le Projet auxquelles ce dernier devra répondre; confirmer la mise en œuvre appropriée des engagements en matière d'atténuation, de surveillance et de compensation propres à l'IGDPS en regard des droits et des intérêts de la PNAP; demeurer le principal point d'engagement du projet d'IGDPS avec la PNAP pendant les phases de planification, de construction et d'exploitation du projet. 	RMA EIE définitive Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP.	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) - Lettre de la PNAP aux LNC du 29 mars 2021 6.2.4.3.5 Commentaires 3, 23, 30, 35	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
PNAP-2	Les LNC se sont engagés à compléter les actuelles mesures d'atténuation des impacts du projet d'IGDPS en mentionnant les cas de découverte d'une ressource archéologique non répertoriée, conformément à la vision de la PNAP en matière de « procédure de découverte fortuite ». Les LNC solliciteront les commentaires de la PNAP avant d'apporter une touche finale aux documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) - Lettre de la PNAP aux LNC du 29 mars 2021 Commentaire 28	Pré-construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS

³ La section 6.2.4.3 de l'EIE décrit la mobilisation et la rétroaction, et donne une analyse sommaire des intérêts et des préoccupations de la Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan, et traite de la vérification et des prochaines étapes.

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-3	Les LNC se sont engagés à corédiger avec la PNAP un « plan de découverte de l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources » en vue d'assurer la protection des zones d'importance non répertoriées sur le site du projet d'IGDPS ou à proximité. Les LNC solliciteront les commentaires de la PNAP avant de finaliser les documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 3, 15, 26, 28	Pré-construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
PNAP-4	Les LNC se sont engagés à élaborer d'autres documents de communication pour les membres de la communauté de la PNAP et à communiquer les détails du projet d'IGDPS plus clairement et plus fréquemment. Pour faciliter ces intentions, les LNC s'engagent (par le truchement d'une modification à l'Accord de contribution existant) à donner à un spécialiste des communications employé par la PNAP les moyens de travailler avec les LNC à la communication des projets pour les membres de la PNAP.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 4, 9, 15, 22, 27, 32	Multiples / permanents	Programme d'information publique/Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
PNAP-5, 8, 9, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 45, 46, 48, 49, 50, 52	La PNAP, EAACL et les LNC ont entamé des discussions en vue de conclure une entente de relation à long terme visant à déterminer les secteurs d'avantages mutuels, à permettre les communications et la consultation, et à tenir compte des intérêts plus vastes de la PNAP liés aux activités d'EAACL et des LNC. L'accord comprendra des dispositions sur la participation des PNAP à l'intendance et à la surveillance de l'environnement et de la culture.	RMA EIE définitive Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 6.2.4.3.4 Commentaires 1, 2, 6, 7, 8, 9, 15, 18, 20, 24, 27, 28, 30, 32, 33, 34, 35	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
PNAP-6	En se fondant sur le potentiel de la PNAP, les LNC se sont engagés à donner un rôle pratique et structurant à la PNAP dans le cadre du programme de surveillance de l'IGDPS et à favoriser la prise en compte du savoir autochtone dans le cadre du projet. Cela s'entend d'un soutien financier des LNC au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme des gardiens de la PNAP (« Guardian Program »), en lien avec le projet d'IGDPS, ce qui comprend la fourniture d'une capacité de formation et de mise en œuvre.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 3, 6, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 19, 20, 21, 27, 32, 34, 35	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-7	Les LNC soutient et appuieront la logistique et le financement des activités de reconnaissance culturelle et de commémoration de la PNAP propres à l'emplacement, dans le cadre du projet d'IGDPS, avant la construction et avant le début des opérations.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaire 28	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
PNAP-10	Les LNC se sont engagés à élaborer conjointement des protocoles et des procédures pour aviser la PNAP en cas de découverte d'un aigle mort, et à faire en sorte que les plumes de l'aigle — trouvées à l'intérieur ou à proximité de l'empreinte du projet d'IGDPS — soient remises à la PNAP Omamiwinnini Pimadjwowin (« Algonquin Way Culture Centre »). Les LNC solliciteront les commentaires de la PNAP avant de finaliser les documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaire 16	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
PNAP-11	Dans le cadre du projet d'IGDPS, les LCN se sont engagés à compenser la perte de superficie forestière et d'habitat grâce à un plan de gestion forestière durable (PGFD) pour l'ensemble du site des LCR. Cette compensation proposée ne contribuera pas à une perte nette d'habitat causée par le projet d'IGDPS et profitera à l'importante population de mammifères sur le territoire algonquin. Les LNC se sont engagés à faire participer la PNAP à l'élaboration du PGFD. De plus, les LNC envisageront de débloquer une compensation financière dans les emplacements hors site proposés par la PNAP, compensation qui sera proportionnelle aux impacts sur l'habitat faunique associés au projet d'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 17, 20	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNAP-12	Les LNC se sont engagés à faire participer la PNAP à l'élaboration du Plan de gestion forestière durable.	EIE définitive Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	5.6.4.8 Commentaires 17, 19, 20, 34	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-13	<p>Dans le cadre du projet d'IGDPS, les LCN se sont engagés à compenser la perte de superficie forestière et d'habitat grâce à un Plan de gestion forestière durable (PGFD) pour l'ensemble du site des LCR. Les LNC se sont engagés à faire participer la PNAP à l'élaboration du Plan de gestion forestière durable qui pourra notamment avoir pour objectif d'améliorer et de protéger l'habitat de Mónz et de Wawáshkeshi.</p> <p>Les LNC se sont engagés à élaborer conjointement avec la PNAP des mesures d'atténuation supplémentaires pour protéger l'habitat de Mónz et de Wawáshkeshi afin de les inclure dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) du projet d'IGDPS. Les LNC solliciteront les commentaires de la PNAP avant d'apporter la touche finale aux documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS.</p>	<p>RMA</p> <p>Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP</p>	<p>Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021</p> <p>Commentaire 20</p>	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNAP-14	<p>Avant la construction, les LNC se sont engagés à faire participer la PNAP à l'élaboration des méthodes de récupération du bois sur le site et à la détermination des possibilités de développement économique liées au défrichage dont la PNAP pourrait se prévaloir.</p>	<p>RMA</p> <p>Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP</p>	<p>Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021</p> <p>Commentaire 17</p>	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-15	<p>Les LNC sont déterminés à continuer d'explorer le rôle pratique et significatif que la PNAP pourrait jouer dans le programme de surveillance de l'IGDPS. Cela comprend l'octroi d'un soutien financier des LNC au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme des gardiens de la PNAP (en ce qui a trait au projet d'IGDPS), et qui s'entend donc de la fourniture d'une capacité de formation et de mise en œuvre.</p> <p>D'autres exemples incluent : l'engagement des LNC à faire participer la PNAP à l'élaboration du Plan de gestion forestière durable qui compensera la perte de superficie forestière (et des objectifs d'amélioration et de protection de l'habitat de Mónz et de Wawáshkeshi); l'engagement des LNC à l'égard de la corédaction des protocoles concernant le pygargue à tête blanche; l'engagement des LNC à élaborer conjointement un Plan de protection culturelle propre au projet d'IGDPS.</p> <p>Les LNC proposeront à la PNAP de jouer un rôle dans la détermination en commun des déclencheurs/seuils de gestion adaptative et des réponses à donner relativement aux composantes valorisées en lien avec les droits et les intérêts de la PNAP, lesquels seront repris dans le PSSEE.</p> <p>Au début de 2021, les LNC mettront à la disposition de la PNAP la version provisoire du PSSEE aux fins d'une évaluation technique des plans de surveillance et des espèces proposées à la surveillance. Les LNC suggèrent que, dans le cadre de cet examen, la PNAP détermine les paramètres d'observation à inclure dans les activités de surveillance propres au projet, selon les Algonquins.</p>	<p>RMA</p> <p>Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP</p>	<p>Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021</p> <p>Commentaires 3, 16, 20</p>	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNAP-19, 29, 39, 42	<p>Les LNC se sont engagés à collaborer avec la PNAP à l'élaboration du PSSEE du projet d'IGDPS.</p> <p>Les LNC proposeront à la PNAP de jouer un rôle dans la détermination en commun des déclencheurs/seuils de gestion adaptative et des réponses à donner dans le cas des composantes valorisées liées aux droits et intérêts de la PNAP, qui seront repris dans le PSSEE.</p> <p>Au début de 2021, les LNC mettront à la disposition de la PNAP la version provisoire du PSSEE aux fins d'une évaluation technique des plans de surveillance et des espèces proposées à la surveillance. Les LNC suggèrent que, dans le cadre de cet examen, la PNAP détermine le savoir algonquin à inclure dans l'approche de gestion adaptative.</p>	<p>RMA</p> <p>EIE définitive</p> <p>Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP</p>	<p>Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021</p> <p>6.2.4.3.3, 6.2.5</p> <p>Commentaires 4, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 20</p>	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-21	<p>Les LNC se sont engagés à assurer la logistique et le financement d'une période de collecte de données avant la construction, période au cours de laquelle les gardiens et les détenteurs du savoir traditionnel au sein de la PNAP pourront effectuer un inventaire de l'empreinte du projet d'IGDPS.</p> <p>Les résultats de l'inventaire seront examinés par le Groupe de travail avant l'achèvement du PPE et/ou du PSSEE, et pourront (par exemple) identifier les zones à exclure des activités de construction.</p> <p>Si de l'inventaire pouvant être récolté est trouvé lors de visites du site avant la construction, les LNC sont disposés à donner à la PNAP la possibilité d'effectuer des récoltes avant la construction.</p>	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 3, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 20, 21	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
PNAP-24	Les LNC se sont engagés à fournir à la PNAP une capacité suffisante pour mettre AKLUS à jour dans les trois ans suivant l'approbation du projet d'IGDPS et tous les cinq ans au plus par la suite. Pour plus de clarté, la mise à jour d'AKLUS pour l'IGDPS devra être financée au plus tard six mois avant le dépôt d'une demande d'exploitation de l'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe B (Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 22, 27	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNAP-31	<p>Par l'entremise du Groupe de travail, les LNC se sont engagés à travailler avec la PNAP pour recenser les obstacles à l'accès aux possibilités économiques que présente le projet d'IGDPS, à aplanir ces obstacles et à trouver des façons de surveiller dans quelle mesure les membres de la PNAP parviennent à tirer parti des avantages du projet d'IGDPS.</p> <p>De plus, dans le cadre de son entente de services au titre du contrat des services de construction de l'IGDPS, les LNC ont exigé que l'on fasse appel à des fournisseurs locaux et autochtones. L'entrepreneur retenu sera tenu de rendre compte de la diversité de ses effectifs et de l'inclusion de sous-traitants autochtones, y compris au niveau du suivi.</p>	RMA EIE définitive Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 6.2.4.3.4 Commentaire 30	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
PNAP-32	<p>Les LNC se sont engagés à s'entendre avec la PNAP et à obtenir son soutien dans le cadre de la participation au projet d'IGDPS. En cas de divergence d'opinions ou de préoccupations, les LNC sont disposés à envisager des mesures d'atténuation et à prendre des engagements auprès de la PNAP en vue d'éliminer ou d'atténuer les préoccupations exprimées.</p> <p>À cette fin, les LNC s'engagent à poursuivre les discussions avec la PNAP sur le projet d'IGDPS, comme il est indiqué ci-dessus, avant l'audience de la Commission. Les engagements relatifs au soutien de la PNAP refléteraient la liste des principes et des exigences de la PNAP et la « règle » ou « exigence » connexe mentionnée dans le document de la PNAP qui démontrerait la demande du projet d'IGDPS.</p>	RMA	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-38	À la fin des deux études de la PNAP en cours, les LNC se sont engagés à rencontrer le Groupe de travail pour discuter de la façon de répondre aux préoccupations des membres. En supposant que les deux études de la PNAP en cours respectent le calendrier établi, les LNC s'engagent à présenter les résultats à la faveur des futures révisions du RMA qui seront présentées à la CCSN en tant que documents supplémentaires avant l'audience de la Commission. Les LNC se sont également engagés à ce que les résultats des deux études de la PNAP éclairent également le PSEEP du projet d'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 13, 22, 25, 26	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNAP-39, 41	Les LNC se sont engagés à élaborer conjointement avec la PNAP des mesures d'atténuation supplémentaires à inclure dans le plan de protection de l'environnement du projet d'IGDPS. Les LNC solliciteront les commentaires de la PNAP avant d'apporter la touche finale aux documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 4, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNAP-43	Les LNC se sont engagés à faire participer la PNAP à l'élaboration du PSSEE du projet d'IGDPS, et à faire en sorte que le programme des gardiens de la PNAP et le PSSEE participent à la description des impacts sur les utilisations traditionnelles des terres et des ressources de la PNAP à proximité du projet d'IGDPS. Il sera aussi question d'établir un lien entre les résultats de ce programme de surveillance et les mécanismes de gestion adaptative appropriés élaborés conjointement par la PNAP et les LNC si les répercussions sont plus importantes que prévu.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaires 15, 22, 32	Pré-construction	EA Follow-Up Monitoring Program	Propre à l'IGDPS
PNAP-44	Les LNC se sont engagés à s'entendre avec la PNAP et à obtenir son soutien dans le cadre de la participation au projet d'IGDPS. En cas de divergence d'opinions ou de préoccupations, les LNC sont disposés à envisager des mesures d'atténuation et à prendre des engagements auprès de la PNAP en vue d'éliminer ou d'atténuer les préoccupations exprimées. À cette fin, les LNC s'engagent à poursuivre les discussions avec la PNAP sur le projet d'IGDPS, comme il est indiqué ci-dessus, avant l'audience de la Commission. Les engagements relatifs au soutien de la PNAP refléteraient la liste des principes et des exigences de la PNAP et la « règle » ou « exigence » connexe mentionnée dans le document de la PNAP qui démontrerait la demande du projet d'IGDPS. De plus, si les LNC envisageaient de recevoir des flux de déchets qui ne sont pas actuellement décrits dans l'EIE de l'IGDPS ou dans les documents établissant le fondement de l'autorisation de l'IGDPS, les LNC s'engagent à obtenir un engagement et un soutien de la PNAP dès réception d'un nouveau flux de déchets, avant de poursuivre les approbations réglementaires.	RMA	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-2 : Liste sommaire des engagements des LNC envers la PNAP en avril 2021

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNAP-47	Les LNC se sont engagés à faire participer la PNAP à la planification de la fermeture de l'IGDPS, y compris à la restauration ou à la réhabilitation de l'empreinte de l'installation. Les LNC demanderont à la PNAP d'élaborer conjointement des mises à jour du Plan de fermeture de l'IGDPS, qui aura lieu tous les cinq ans.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaire 7	Multiples / permanents	Programme de nettoyage	Propre à l'IGDPS
PNAP-51	Les LNC appuient l'intégration d'un Plan de protection culturelle, y compris le patrimoine physique et les éléments moins tangibles de la continuité culturelle, élaboré conjointement avec la PNAP, dans le Plan de protection de l'environnement du projet d'IGDPS. Les LNC solliciteront les commentaires de la PNAP avant d'apporter la touche finale aux documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS.	RMA	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNAP-53	Les LNC collaboreront avec la PNAP à l'élaboration conjointe d'un protocole d'accès au site du projet pour les membres de la PNAP; ce protocole sera destiné à favoriser les engagements propres au projet d'IGDPS.	RMA Examen de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par la PNAP	Annexe K.1 (RMA - Tableau PNAP) – Lettre des LNC à la PNAP, du 29 mars 2021 Commentaire 28	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la Nation métisse de l'Ontario (NMO)⁴

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
NMO-0	Les LNC continueront de travailler avec les citoyens de la NMO pour comprendre qu'il n'y a aucun risque pour les utilisations traditionnelles adjacentes au site de Chalk River.	EIE définitive	6.2.4.4.3	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
NMO-1	Les LNC continueront de collaborer avec la NMO dans le but de régler ou de résoudre tout problème ou toute préoccupation concernant le projet d'IGDPS.	EIE définitive	6.2.4.4.5	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
NMO-2	Les LNC ont indiqué qu'ils étaient disposés à faire participer toutes les communautés autochtones à leurs programmes de surveillance et qu'ils seraient heureux de discuter davantage de la question.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.4.3, ND41, ND475	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
NMO-3	Le public et les peuples autochtones seront invités à donner leur avis au sujet du Programme de suivi de l'évaluation environnementale. Les LNC ont hâte de travailler avec la NMO pour discuter des commentaires et des idées de la NMO relativement à la surveillance et au suivi, notamment en ce qui a trait à la participation de la NMO à ce programme.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.4.3, ND41, ND345, ND390	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
NMO-4	Le Rapport de mobilisation des Autochtones (RMA), qui est un document technique à l'appui de l'EIE, sera un document évolutif qui intégrera en continu les rétroactions et tout changement lié aux rétroactions.	EIE définitive	Section 6.1	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
NMO-5	Les LNC sont déterminés à poursuivre les discussions sur l'instauration d'une relation à long terme avec la MNO dans le cas du site des Laboratoires de Chalk River afin de permettre aux LCN d'être en mesure de mieux appréhender les droits des Métis pour les futurs développements de projet.	Rapport de mobilisation des Autochtones	Annexe L.2 - Tableau des intérêts et préoccupations de la NMO	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
NMO-6	Les LNC demeurent déterminés à maintenir leurs engagements envers la NMO, notamment sous la forme de discussions avec les citoyens de la NMO à propos de la biodiversité aquatique sur le site des LCR. Les LNC languissent de pouvoir échanger des idées avec la NMO sur la façon d'y parvenir, comme sous la forme de visites sur le site des LCR.	Rapport de mobilisation des Autochtones	Annexe L.2 - Tableau des intérêts et préoccupations de la NMO	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
NMO-7	Les LNC se sont engagés à solliciter l'avis de la NMO au sujet des mesures d'atténuation supplémentaires à inclure dans le Plan de protection de l'environnement du projet d'IGDPS, qui comprend les plans de gestion de la poussière, et de contrôle de l'érosion, des sédiments ainsi que des eaux de surface. Les LNC solliciteront les commentaires du NMO avant de mettre la dernière main aux documents de contrôle des travaux de construction du projet d'IGDPS.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones, Rapport de mobilisation des Autochtones	ND396, Annexe L.2 - Tableau des intérêts et préoccupations de la NMO	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

⁴ La section 6.2.4.4 de l'EIE décrit la mobilisation et la rétroaction, et donne une analyse sommaire des intérêts et des préoccupations de la NMO, et traite de la vérification et des prochaines étapes.

Tableau B-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la Nation métisse de l'Ontario (NMO)

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
NMO-8	Les LNC fourniront au NMO un échéancier de construction de haut niveau pour le projet d'IGDPS.	Rapport de mobilisation des Autochtones	Annexe L.2 - Tableau des intérêts et préoccupations de la NMO	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
NMO-9	Les LNC fourniront le Plan de dynamitage à la NMO une fois que celui-ci aura été rédigé par l'entrepreneur en construction. Les LNC souhaitent apprendre de la NMO quelles mesures en lien avec le dynamitage dans le cadre du projet d'IGDPS répondront aux enjeux et aux préoccupations de la NMO.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones, Rapport de mobilisation des Autochtones	ND393, ND469, Annexe - Tableau des intérêts et des préoccupations de la NMO	Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
NMO-10	Les LNC mettront à jour l'EIE comme l'a suggéré l'examineur de la NMO : « La zone d'étude régionale a été élargie pour inclure la rivière des Outaouais qui s'étend sur 8 km en aval des LNC en réponse aux commentaires reçus des groupes autochtones et du public. »	Rapport de mobilisation des Autochtones	Annexe L.2 - Tableau des intérêts et préoccupations de la NMO	Pre-Construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
NMO-11	La NMO et les LNC ont signé un protocole d'entente (PE). Ensemble, les deux organisations ont convenu d'instaurer une relation de travail continue et un processus permettant aux LNC de collaborer avec la communauté métisse aux échelons local et régional afin de mieux comprendre les droits et les intérêts des Métis qui pourraient être touchés dans la grande région et dans la région immédiate des projets.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND32, ND347, ND348, ND349, ND350, ND351, ND353, ND354, ND373, ND374, ND507, ND515, ND658	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
NMO-12	Aux termes de la présente entente, les Laboratoires Nucléaires Canadiens fournissent une capacité en plus du financement de la NMO au titre du Programme de financement des participants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND349	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS
NMO-13	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) sont disposés à partager avec la NMO toute étude spécifiquement demandée dans la mesure du possible.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND658	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
NMO-14	La consultation des communautés, des groupes et des intervenants autochtones sera planifiée en même temps que sera élaboré le Plan général de déclassé et de nettoyage (PGDN).	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND40	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
NMO-15	Bien que le piégeage soit interdit dans la ZEL et dans la plupart des secteurs de la ZER en raison de l'accès restreint du public à l'intérieur des limites du site des LCR, les résultats de la consultation et de la mobilisation ont permis de déterminer que certaines activités de piégeage limitées pourraient prendre place dans la partie sud de la ZER, au-delà des limites du site des LCR sur la propriété de la garnison Petawawa. À titre de mesures d'atténuation visant à limiter les effets potentiels sur la chasse et le piégeage traditionnels à l'intérieur des limites du site des LCR, les LNC consulteront les trappeurs sur la façon dont ils utilisent des zones avoisinantes pour les activités de piégeage et pour comprendre leurs préoccupations.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND57	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-3 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la Nation métisse de l'Ontario (NMO)

ID	Détails de l'engagement	Où l'engagement est mentionné (document, section / tableau)	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
NMO-16	Comme l'indique la section 6.2.5 de la version définitive de l'EIE, les activités de consultation des communautés autochtones relatives au projet d'IGDPS se poursuivent comme il se doit, selon la nécessité et les demandes exprimées, tandis que progressent les activités d'évaluation environnementale et de planification du projet. Les activités de consultation supplémentaires seront conformes aux objectifs de consultation des Autochtones des LNC. Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) s'efforceront d'évaluer et d'intégrer l'information fournie par ces communautés dans la planification et la conception du projet.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND350, ND351, ND504, ND505, ND596	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
NMO-17	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) continueront de collaborer avec les peuples autochtones au sujet du projet d'IGDPS, mais aussi, plus généralement, au sujet du site des LCR et d'autres projets. Les LNC œuvrent à l'établissement de relations à long terme avec les peuples autochtones qui ont des territoires traditionnels et des intérêts modernes à proximité de leurs installations.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND504, ND505	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
NMO-18	Le site de Pointe au Baptême se situe en dehors de l'empreinte du projet d'IGDPS ou du site des LCR, mais il se trouve dans la zone d'étude régionale. Le Rapport de mobilisation des Autochtones [1] stipule dans de multiples sections (sections 6.1.5.2.1; 6.1.5.2.2; 6.1.7) que l'accès traditionnel au site de Pointe au Baptême le long de la rivière des Outaouais continuera d'exister et ne sera pas restreint en raison du projet d'IGDPS ⁵ .	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND499, ND505, ND507	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Institutionnel/Site
NMO-19	Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) s'engagent à assurer la transparence organisationnelle en veillant à ce que les communautés autochtones, le grand public, les collectivités locales, les élus et les représentants nommés du gouvernement et d'autres intervenants de l'industrie sont bien informés des activités menées sur les sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens.	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND526	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site

⁵ La mobilisation des Autochtones fait partie du Programme d'information publique des LNC.

Tableau B-4 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA), de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et de la Première Nation Kebaowek⁶

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
CTNAA-0	Les LNC ont indiqué qu'ils étaient disposés à faire participer toutes les communautés autochtones à leurs programmes de surveillance et qu'ils seraient heureux de discuter davantage de la question avec elles.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.3.3	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
CTNAA-1	Les LNC sont disposés à faire participer toutes les communautés autochtones intéressées, y compris le CTNAA, au Programme de suivi et de surveillance relatif à l'évaluation environnementale (PSSEE) de l'IGDPS.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.5.3, ND386	Multiples / permanents	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
CTNAA-2	Dans le cadre de discussions générales, le CTNAA a exprimé son intérêt pour les possibilités de contrats d'approvisionnement ou de passation de marchés. [...] Les LNC ont fourni des renseignements et sont disposés à faire un suivi à la demande du CTNAA.	EIE définitive	6.2.4.5.3	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
CTNAA-3	Les LNC et le CTNAA ont entamé des discussions sur un accord de contribution à l'appui de l'examen technique de l'ébauche révisée de l'EIE de 2019 par le CTNAA. Le CTNAA a indiqué que la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et la Première Nation Kebaowek participeront aux réunions sur les ententes de partage.	EIE définitive	6.2.4.5.5, 6.2.4.6.5, 6.2.4.7.5	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
CTNAA-4	Les LNC reconnaissent que la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg pourrait avoir d'autres commentaires à faire sur le projet à l'avenir, et les LNC continueront de communiquer avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg notamment sous la formes d'avis concernant les activités du projet.	EIE définitive	6.2.4.6.5	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
CTNAA-5	Les LNC souhaitent une participation significative au projet d'IGDPS au côté du CTNAA et de la Première Nation de Kebaowek.	EIE définitive	6.2.4.5.1, 6.2.4.7.1	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
CTNAA-6	Les LNC continueront de faire un suivi auprès de la Première Nation de Kebaowek au sujet des possibilités de consultation et de tout intérêt et préoccupation en attente.	EIE définitive	6.2.4.7.5	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
CTNAA-7	La version définitive de l'EIE, les commentaires des gouvernements fédéral et provinciaux et les commentaires du public qui ont été formulés en français ainsi que leurs réponses subséquentes seront disponibles dans les deux langues officielles, comme l'indique l'annexe A du Protocole administratif LNC-CCSN pour le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River (étape 31).	Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	ND335	Pré-construction	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

⁶ Les sections 6.2.4.5, 6.2.4.6 et 6.2.4.7 de l'EIE décrivent la mobilisation et la rétroaction, et donnent une analyse sommaire des intérêts et des préoccupations du CTNAA, de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et de la Première Nation Kebaowek, et traite de la vérification et des prochaines étapes.

Tableau B-5 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Premières Nations visées par les Traités Williams (PNTW)⁷

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PNTW-1	Les LNC ont indiqué qu'ils étaient disposés à faire participer toutes les communautés autochtones à leurs programmes de surveillance et qu'ils seraient heureux de discuter davantage de la question avec elles.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.4.3, ND41, ND475	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
PNTW-2	Le public et les peuples autochtones seront invités à faire part de leurs commentaires sur le Programme de suivi de l'évaluation environnementale.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	11.0, ND41, ND345	Pré-construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
PNTW-3	Les LNC continueront de travailler avec les communautés des PNTW, collectivement ou individuellement.	EIE définitive	6.2.4.8.1.1	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNTW-4	Les LNC continueront également de fournir des avis sur les activités liées au projet d'IGDPS à toutes les communautés de la PNTW jusqu'à nouvel ordre.	EIE définitive	6.2.4.8.1.1	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PN d'Alderville						
PNTW-5	Les LNC continueront de faire un suivi auprès de la Première Nation d'Alderville pour lui offrir de participer et pour prendre connaissance de ses intérêts et préoccupations, jusqu'à nouvel ordre.	EIE définitive	6.2.4.8.2.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PN de Beausoleil						
PNTW-6	Les LNC continueront, jusqu'à nouvel ordre, de faire un suivi auprès de la Première Nation de Beausoleil au sujet des possibilités de consultation et de tout nouvel intérêt et préoccupation.	EIE définitive	6.2.4.8.3.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PN des Chippewas de Georgina Island						
PNTW-7	Les LNC continueront, jusqu'à nouvel ordre, de faire un suivi auprès de la Première Nation des Chippewas de Georgina Island au sujet des possibilités de participation et de tout nouvel intérêt ou préoccupation.	EIE définitive	6.2.4.8.4.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PN des Chippewas de Rama						
PNTW-8	Les LNC continueront, jusqu'à nouvel ordre, de faire un suivi auprès de la Première Nation des Chippewas de Rama au sujet des possibilités de consultation et de tout nouvel intérêt ou préoccupation.	EIE définitive	6.2.4.8.5.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PN de Curve Lake						
PNTW-9	Les LNC continueront, jusqu'à nouvel ordre, de faire un suivi auprès de la Première Nation de Curve Lake au sujet des possibilités de participation et des intérêts et préoccupations en attente.	EIE définitive	6.2.4.8.6.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PNTW-10	Les LNC sont déterminés à poursuivre les discussions avec la Première Nation de Curve Lake sur les prochaines étapes en vue de parvenir à un accord de contribution favorisant une participation significative de la Première Nation de Curve Lake à l'évaluation environnementale du projet d'IGDPS.	Rapport de mobilisation des Autochtones, Annexe U.2	RMA Annexe U.2	Pré-construction	Saine responsabilité institutionnelle	Propre à l'IGDPS

⁷ La section 6.2.4.8 de l'EIE décrit la mobilisation et la rétroaction, et donne une analyse sommaire des intérêts et des préoccupations de chacune des communautés des Premières Nations des Traités Williams, et traite de la vérification et des prochaines étapes.

Tableau B-5 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires des Premières Nations visées par les Traités Williams (PNTW)

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
PN de Hiawatha						
PNTW-11	Les LNC continueront, jusqu'à nouvel ordre, de faire un suivi auprès de la Première Nation de Hiawatha au sujet des possibilités de participation et de tout intérêt et préoccupation en attente.	EIE définitive	6.2.4.8.7.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS
PN des Mississaugas de Scugog Island						
PNTW-12	Les LNC continueront, jusqu'à nouvel ordre, de faire un suivi auprès de la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island au sujet des possibilités de participation et de tout nouvel intérêt ou préoccupation.	EIE définitive	6.2.4.8.8.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

Tableau B-6 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires de la Nation Anishnibek⁸

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
NA-1	Les LNC ont indiqué qu'ils étaient disposés à faire participer toutes les communautés autochtones à leurs programmes de surveillance et qu'ils seraient heureux de discuter davantage de la question avec elles.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.4.3, ND41, ND475	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
NA-2	Le public et les peuples autochtones seront invités à faire part de leurs commentaires sur le Programme de suivi de l'évaluation environnementale.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	11.0, ND41, ND345	Pré-construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
NA-3	Les LNC continueront d'informer la Première Nation Anishnabek des activités liées au projet d'IGDPS.	EIE définitive	6.2.4.8.9.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

⁸ La section 6.2.4.9 de l'EIE décrit la mobilisation et la rétroaction, et donne un résumé des intérêts et des préoccupations de la Nation Anishnabek, et traite de la vérification et des prochaines étapes.

Tableau B-7 : Engagements dans les réponses des LNC aux commentaires du Secrétariat de la Nation algonquine⁹

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
SNA-1	Les LNC ont indiqué qu'ils étaient disposés à faire participer toutes les communautés autochtones à leurs programmes de surveillance et qu'ils seraient heureux de discuter davantage de la question avec elles.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.4.3, ND41, ND475	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
SNA-2	Le public et les peuples autochtones seront invités à faire part de leurs commentaires sur le Programme de suivi de l'évaluation environnementale.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	11.0, ND41, ND345	Pré-construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
SNA-3	Les LNC continueront d'informer le Secrétariat de la Nation algonquine des activités liées au projet d'IGDPS.	EIE définitive	6.2.4.10.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

⁹ La section 6.2.4.10 de l'EIE décrit la mobilisation et la rétroaction, et donne une analyse sommaire des intérêts et des préoccupations du Secrétariat de la Nation algonquine, et traite de la vérification et des prochaines étapes.

Tableau B-8 : Engagements dans les réponses des LNC à la Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte¹⁰

ID	Détails de l'engagement	Document	Section / Tableau	Phase du projet	Méthode de suivi de l'engagement	Engagement institutionnel, ou propre aux sites ou au projet
MBQ-1	Les LNC ont indiqué qu'ils étaient disposés à faire participer toutes les communautés autochtones à leurs programmes de surveillance et qu'ils seraient heureux de discuter davantage de la question avec elles.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	6.2.4.4.3, ND41, ND475	Multiples / permanents	Saine responsabilité institutionnelle	Institutionnel/Site
MBQ-2	Le public et les peuples autochtones seront invités à faire part de leurs commentaires sur le Programme de suivi de l'évaluation environnementale.	EIE définitive, Tableau des commentaires du public et des groupes autochtones	11.0, ND41, ND345	Pré-construction	Programme de suivi et de surveillance relatif à l'EE	Propre à l'IGDPS
MBQ-3	Les LNC continueront, jusqu'à nouvel ordre, de faire un suivi auprès la Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte et de fournir des avis sur les activités du projet.	EIE définitive	6.2.4.11.4	Multiples / permanents	Programme d'information publique	Propre à l'IGDPS

¹⁰ La section 6.2.4.11.4 de l'EIE décrit la consultation et la rétroaction, et donne un résumé des intérêts et des préoccupations de la Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte, et traite de la vérification et des prochaines étapes.